

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Les premiers établissements européens de Guadeloupe

Opération de synthèse de prospection archéologique pluri-annuelle 1994/1997

Xavier Rousseau

Number 137, January–April 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1040676ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1040676ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Rousseau, X. (2004). Les premiers établissements européens de Guadeloupe : *Opération de synthèse de prospection archéologique pluri-annuelle 1994/1997*. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (137), 3–95.
<https://doi.org/10.7202/1040676ar>

Les premiers établissements européens de Guadeloupe

Opération de synthèse de prospection archéologique pluri-annuelle 1994/1997

par Xavier Rousseau

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
Objectifs	7
Limites de l'étude :	8
– Limites chronologique	8
– Limites géographiques	9
– Établissements étudiés	10
Repères chronologiques	10
Sources	11
– Les chroniqueurs	11
– Les archives	13
– Les cartes	14
LES OUVRAGES MILITAIRES	14
FORTS ET FORTINS	14
Projets espagnols de construire un fort en Guadeloupe	16
Colonisation de la Guadeloupe	16
– Le fort Saint-Pierre	17
– Le Petit-Fort	20
– Le Fort Royal de Vieux-Fort	20
– Le fort de Sainte-Marie	21
Forts et seigneurs propriétaires	23
– Le fort Saint-Charles	23
– Les fouilles archéologiques	27

– Le fort de la Madeleine	29
Les guerres coloniales	31
BATTERIES	31
LES ÉDIFICES RELIGIEUX	37
Chapelles et cimetières de la Pointe Allègre	37
CÔTE SOUS LE VENT	39
– La chapelle de Vieux-Fort	39
– L'église de Vieux-Habitants	40
– Couvents, églises et cimetières de Baillif	40
Description du père Labat à l'occasion de sa visite en	
1696	41
Vestiges du couvent retrouvé en 1994	42
L'église	42
Le cimetière	43
La chapelle Saint-Louis	43
CÔTE-AU-VENT	43
– La chapelle de Saint-Sauveur	43
– La chapelle de Grande Anse à Trois-Rivières	43
– La chapelle de Sainte-Marie	44
– Le couvent de Marigot (Capesterre-Belle-Eau)	44
– L'église et le cimetière de Marigot	44
– La chapelle du Grand Carbet	45
– La chapelle Sainte-Marie-Madeleine	46
BASSE-TERRE	46
Église, couvent et cimetière des Carmes	46
– L'église	46
– Le couvent	49
– Le cimetière	49
Église, couvent et cimetière des Jésuites	50
– L'église	50
– Le couvent	51
– Le cimetière	52
Église, cimetière et couvent des Capucins	52
– L'église	52
– Le cimetière	53
– Le couvent	53
– Le couvent des frères de la Charité	53
– Le cimetière de l'hôpital de la Charité	54
– La chapelle Saint-Patrice	54
Églises de deuxième génération	54
– L'église de Trois-Rivières	55
– L'église de l'Ilet à Goyave (Bouillante)	55
– L'église de Pointe-Noire	55
– L'église du Grand Cul-de-Sac	55
– L'église de Petit-Bourg	56
– L'église de Goyave	56

- L'église de Gosier	56
- L'église de Sainte-Anne	56
- L'église de Saint-François	56
LES BOURGS	60
PREMIERS BOURGS	60
Vieux-Habitants	63
Sainte-Marie	63
Marigot	64
Baillif	64
- Les bourgs de Saint-Louis	64
- Le bourg de Baillif	64
- Observations archéologiques	65
- Un rendez-vous manqué avec l'Histoire	65
BASSE-TERRE	65
Le site de Basse-Terre	66
La naissance du bourg	66
L'essor (1655-1680)	67
La stagnation	68
Bâtiments officiels	69
- La maison de la Compagnie	69
- Le poids royal	70
- La maison du gouverneur Du Lion	70
- La maison du Lieutenant	71
- Le Greffe	71
Magasins	71
- Les magasins de la Compagnie	71
- Les magasins du gouverneur du Lion	71
- Le magasin de Joachim Monnier de la Rivière	71
- Les magasins Gueston	71
Commerces et artisans	72
- La boulangerie de la Compagnie	72
- L'auberge Gambu	72
Bâtiments d'accueil	72
- L'hôpital de la Charité	72
BOURG DE DEUXIÈME GÉNÉRATION	74
Trois-Rivières	74
Sainte-Anne	74
LES MANUFACTURES	75
TABAC	75
SUCRE	77
Les habitations	77
Les raffineries	77
INDIGO	78
AUTRES PRODUCTION AGRICOLES	80
AUTRES MANUFACTURES	80

BRÈVE SYNTHÈSE HISTORIQUE	81
Le processus de colonisation	81
La mise en valeur et l'aménagement du territoire	81
CONCLUSION	82
La carte archéologique et la gestion du patrimoine	82
La recherche	83

INTRODUCTION

Objectifs

La prospection thématique sur les premiers établissements français en Guadeloupe avait pour objectifs d'identifier et de localiser ces ouvrages au travers des sources d'archives de l'historiographie existante et par des prospections sur le terrain, puis d'en déterminer les typologies.

Il s'agissait donc de savoir quels étaient les établissements créés par les Français durant la phase initiale d'installation : ouvrages militaires, religieux, bourgades et manufactures. Le choix de ces établissements, leurs lieux d'implantation et leurs typologies obéissaient-ils à une stratégie, à un schéma de colonisation prédéfini ou résultaient-ils d'une improvisation face aux circonstances entourant l'installation ? Dans le premier cas retrouvait-on la même stratégie lors de la colonisation des autres territoires français d'Amérique ? Les autres pays européens avaient-ils adopté une stratégie identique au cours de leur implantation ? Cette stratégie avait-elle varié selon les dates de colonisation ou selon les territoires conquis ? Si les modalités de l'implantation étaient dictées par les circonstances, la réponse était-elle toujours la même face à des circonstances similaires ?

L'établissement de typologies pour chaque catégorie d'édifices construits par les premiers colons, comparées à des édifices analogues dans les autres colonies d'Amérique et en France métropolitaine à la même époque devait permettre également de mettre en évidence les filiations et les adaptations locales, ou les particularismes.

Par delà les problématiques propres au thème retenu, ce programme de recherche, le premier à être présenté en archéologie coloniale sur la Guadeloupe, avait été conçu pour répondre à des attentes plus générales liées à un contexte particulier. Avec la création, en 1992, d'un véritable service archéologique doté des moyens adéquats s'ouvrait la possibilité de mettre en œuvre des programmes de recherches sur l'une et l'autre périodes qui caractérisent l'histoire des Antilles. Si la période précolombienne suscitait depuis plusieurs décennies déjà l'intérêt de quelques érudits passionnés d'archéologie, comme le père Barbotin, Edgard Clerc, premier directeur des antiquités de Guadeloupe ou Henry Petitjean-Roget qui lui succéda à ce poste, la période coloniale restait quant à elle un terrain inexploré.

En l'absence totale de travaux antérieurs qui auraient pu orienter les recherches et guider les chercheurs du service peu familiarisés avec l'histoire de la Guadeloupe, il apparut *a priori* plus prometteur de se concentrer sur la phase la plus ancienne de l'occupation de l'île par les Européens, moins documentée que les siècles postérieurs et offrant donc des perspectives d'enrichissement des connaissances par la recherche archéologique.

Les premières investigations historiographiques confirmèrent l'intérêt de travailler sur cette période en raison de la relative pauvreté de la documentation et surtout de la rareté des études historiques qui traitent plus volontiers des périodes plus récentes et qui se focalisent sur quelques thèmes comme l'esclavage et l'histoire sucrière. Ce programme

de recherche pouvait permettre de réunir les chercheurs ayant travaillé sur cette période ou intéressés par la problématique et de collationner une documentation inexistante au Service.

Le choix de la recherche sous la forme d'une prospection répondait également au souci d'alimenter la carte archéologique, aucun site de cette période n'étant alors répertorié.

L'étendue du champ d'investigation devait permettre, pour cette période, de guider, à partir des éléments retrouvés, la stratégie du Service en matière d'archéologie coloniale : pistes de recherches thématiques, nouvelles prospections à mener, choix des sites à étudier, à préserver.

Limites de l'étude

Limites chronologiques

Fixer une limite chronologique précise à cette recherche ne fut pas chose facile. La version initiale du projet visait à analyser le processus de colonisation grâce à l'étude des premiers établissements faits par les Européens sur l'île en distinguant deux phases :

- une phase de contact entre Espagnols et Amérindiens comprise entre 1493, date de la découverte de la Guadeloupe par Christophe Colomb, et 1635, qui vit l'installation des Français dans l'île. On pouvait s'attendre à trouver des installations espagnoles sommaires côtoyant des villages amérindiens, des objets de troc, des artefacts hybrides mêlant décors et techniques d'origines différentes, configuration rencontrée dans des zones de contact au Canada ou à Haïti ;
- une phase d'occupation effective de l'île par les Français à partir de 1635. La comparaison des processus de colonisation, des modes d'échanges avec les Caraïbes, des mécanismes d'adaptation, semblait prometteuse.

Les recherches préliminaires conduisirent rapidement à écarter la phase de contact du champ de cette étude. L'Espagne, n'ayant jamais occupé réellement la Guadeloupe, se contenta de l'utiliser comme aiguade pour ses navires. Aucune installation, même éphémère, n'est mentionnée. Par ailleurs aucun site précolombien tardif n'a été découvert en côte sous le vent, les rares sites connus étant largement antérieurs à la période de contact¹.

Les relations souvent conflictuelles entre Espagnols et Caraïbes n'excluaient pas les échanges plus pacifiques. Mais les chances de découvrir

1. Quelques sources anciennes font cependant mention de la présence de villages amérindiens dans la partie sud de la côte au vent : au cours d'une escale de la flotte espagnole en 1625, le dominicain Thomas Gage dit s'être rendu dans un village indigène situé près d'une rivière (Thomas Gage, *Nuevo reconocimiento de las Indias Occidentales* (1648), Mexico, Consejo Nacional para la Cultura y las Artes, 1994, p. 54). Dans le manuscrit de Hessel Gerritz, des « demeures indigènes » sont figurées sur une colline en bord de mer dans un lieu qui semble correspondre à Basse-Terre ou à Rivière-Sens (« Journaux et nouvelles tirées de la bouche des marins hollandais et portugais de la navigation aux Antilles et sur les côtes du Brésil », manuscrit de Hessel GERRITZ, *Annaes da bibliotheca nacional do Rio de Janeiro*, vol. 29, 1907). En 1636, les colons français érigèrent un fort à l'emplacement d'un village amérindien situé dans la région de Vieux-Fort à la pointe sud de l'île. R. Breton, *Relations de l'île de la Guadeloupe*, 1978, p. 91. Ces sites n'ont pas été retrouvés.

des traces de ces échanges, sporadiques, limités à quelques menus objets et réalisés en dehors de lieux de commerce ou d'habitat sont très faibles. Notre étude débute donc avec l'arrivée des Français en juillet 1635.

L'autre limite chronologique fut plus difficile à déterminer. Le projet présenté à la commission d'Outre-mer indiquait vaguement « jusqu'à la fin du XVII^e siècle », limite commode mais sans grande signification. Il s'avéra au fur et à mesure de l'avancée des recherches que, durant ce laps de temps, l'on pouvait distinguer plusieurs phases marquées par des changements politiques, économiques ou militaires significatifs. La première phase qui va de 1635 à 1650 aurait sans doute constitué le cadre le plus cohérent, car elle correspond le plus étroitement à notre sujet : érection de fortins éphémères, fondation des premières chapelles et couvents, des premières bourgades, défrichement et culture du tabac. Avec la cession de la Guadeloupe par la Compagnie des Îles et la concentration des pouvoirs dans les mains d'Houël, gouverneur et nouveau propriétaire de l'île, commence une nouvelle étape : fondation de forts, développement du bourg de Basse-Terre, arrivée de nouveaux ordres religieux et essor de la canne à sucre qui remplace le tabac. Il était cependant difficile de s'en tenir à la première phase d'installation, trop brève et peu documentée, qui aurait singulièrement réduit l'étude. L'impossibilité de trouver une limite pertinente dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, les changements dans les domaines politique, militaire et économique ne coïncidant pas, et la rareté de la documentation avant le dernier tiers du XVII^e siècle nous amenèrent à conserver la limite proposée dans le projet initial.

Le fait le plus marquant fut sans aucun doute le développement de la culture de la canne à sucre au cours de la décennie 1650. La « révolution sucrière » qui bouleversa les structures économiques et humaines façonna la Guadeloupe pour les trois siècles à venir. Ses répercussions dans le domaine qui nous intéresse furent très importantes : transfert et concentration des propriétés, construction de sucreries. La mise en place de l'économie sucrière s'achève à la fin des années 1670 avec la première des nombreuses crises qui jalonnent son histoire. Un autre événement, plus politique et administratif, marqua un tournant décisif dans l'histoire de l'île : le rattachement de la Guadeloupe au domaine royal en 1674.

Les deux conflits franco-anglais de 1691 et 1702 constituent la limite de l'étude en ce qui concerne les établissements militaires : destruction du fort de la Madeleine en 1691 et du donjon d'Houël en 1703, reconstruction et multiplication des ouvrages de défense à la suite de ces attaques.

En ce qui concerne les bourgs, nous avons retracé leur développement sur une cinquantaine d'années. Pour Basse-Terre, ces deux conflits avec les Anglais eurent également des répercussions importantes par les destructions qu'ils causèrent aux bourgs et aux sucreries du sud de la côte sous le vent.

Limites géographiques

Nous avons restreint notre étude à la seule Guadeloupe « continentale », laissant de côté les dépendances – Marie-Galante, les Saintes, la Désirade, Saint-Martin et Saint-Barthélemy – qui auraient nécessité une

recherche particulière pour chacune d'entre elle. Par ailleurs, bien que chaque île ait eu un destin propre en raison de sa position géographique et surtout de sa configuration, les processus de la colonisation y furent similaires.

Les premiers colons s'étant installé d'abord en Guadeloupe proprement dite avant de s'étendre progressivement vers la Grande-Terre, la grande majorité des établissements créés par les Français au XVII^e siècle se trouvait alors dans l'île que l'on appelle aujourd'hui, à tort, la Basse-Terre.

Établissements étudiés

Ce terme recouvre à la fois les lieux où s'implantèrent les colons et les installations qu'ils créèrent. Nous avons distingué plusieurs catégories d'établissements : les ouvrages militaires, les édifices religieux et les bourgs, considérés comme une entité constituée de bâtiments civils, publics et privés (les bourgs contiennent généralement des ouvrages militaires et des édifices religieux, mais un grand nombre de ces bâtiments ne se trouvaient pas dans des bourgs, ce qui nous a amené à les traiter séparément).

Une autre catégorie méritait assurément d'être étudiée : celle des manufactures – plantations de tabac, habitations-sucreries, poteries... – mais nous avons dû renoncer à l'inclure dans ce travail en raison de la masse d'informations à traiter (sucreries), ou de la difficulté à les localiser (plantations de tabac, cotonneries), du fait du peu de traces qu'elles ont laissées. Un chapitre, sous forme de présentation générale, leur est cependant consacré à la fin de cette étude, afin de dégager des pistes de recherche, dont certaines ont d'ailleurs commencé à être explorées

Repères chronologiques

novembre 1493 : Christophe Colomb aborde la Guadeloupe lors de son deuxième voyage

1627 : installation des Français sur l'île de Saint-Christophe

1635 : création de la Compagnie des îles d'Amérique ; colonisation de la Guadeloupe, l'expédition conduite par L'Olive et Duplessis débarque à la Pointe Allègre amenant avec elle quatre missionnaires dominicains ; colonisation de la Martinique par Esnambuc

1636 : début des hostilités avec les Caraïbes ; les colons s'installent à Vieux-Fort, Capesterre/Sainte-Marie et Baillif/Vieux-Habitants

1637 : les dominicains obtiennent la concession de terres à Baillif pour y installer un couvent

1640 : Aubert remplace L'Olive à la tête de la colonie

1643 : Houël devient gouverneur de la Guadeloupe

1645 : Thoisy est nommé lieutenant général pour les îles d'Amérique en remplacement de Poincy qui refuse de laisser la place ; il s'ensuit une période de troubles

1646 : d'autres terres sont données aux dominicains près de la rivière de Capesterre en côte au vent ; ils y édifient un couvent et une sucrerie

1649 : la Compagnie des îles en faillite doit vendre ses possessions antillaises ; la Guadeloupe est rachetée par Boisseret, associé à son beau-frère Houël

vers 1650 : Houël s'installe à Basse-Terre, sur la rive gauche de la rivière du Galion, où il se fait bâtir une maison fortifiée ; une bourgade se développe près du fort. Un second fort est érigé par la famille Boisseret près de la rivière de Baillif

1650 : Houël favorise l'installation des carmes et des jésuites à Basse-Terre où ils bâtissent églises et couvents, ainsi que des habitations dans l'arrière-pays

1650-1660 : essor de la culture de la canne à sucre ; édification des premières sucreries

1661 : Colbert redéfinit la politique coloniale ; instauration de l'Exclusif

1664 : création de la Compagnie des Indes occidentales ; les seigneurs propriétaires doivent lui céder leurs îles

1665 : déplacement du Gouvernement général des îles en Martinique et mise sous tutelle de la Guadeloupe

1666 : premier conflit avec les Anglais

1673 : les capucins s'installent au nord de la rivière aux Herbes ; développement d'un nouveau quartier dénommé Saint-François

1674 : la Compagnie des Indes occidentales est dissoute et les îles sont rattachées au domaine royal

1681 : le quartier du Carmel à Basse-Terre est détruit par un incendie

1691 : les Anglais débarquent en côte sous le vent, brûlent les bourgs de Vieux-Habitants, Baillif et Basse-Terre, mais ne parviennent pas à s'emparer du fort Saint-Charles

1703 : nouvelle attaque anglaise et nouvelle destruction des établissements du sud de la côte sous le vent ; le fort capturé est en grande partie détruit

Sources

Pour mener à bien cette étude, de nombreuses sources documentaires ont été consultées : témoignages et chroniques de missionnaires ayant séjourné aux îles, mémoires rédigés par des civils ou des militaires en poste en Guadeloupe ou envoyés en tournée d'inspection, rapports et documents administratifs ou encore cartes et plans. Parmi cette masse d'archives très hétérogène, la quantité et la qualité de l'information recueillie sont très inégales selon les documents.

Les chroniqueurs

Les premiers témoignages sur les débuts de l'implantation française en Guadeloupe viennent des missionnaires qui participèrent à l'établissement de la nouvelle colonie². L'ordre des Frères Prêcheurs ayant été choisi pour accompagner l'expédition de L'Olive et Duplessis, quatre pères dominicains arrivèrent en Guadeloupe avec les premiers colons. Deux d'entre eux nous ont relaté leur installation sur l'île :

- Le père Pierre Pélican, supérieur de la mission, ne resta que quelques mois en Guadeloupe avant de rentrer en France. Dans une

2. Pour une présentation plus détaillée des premiers chroniqueurs et une analyse de leurs écrits, nous renvoyons à l'ouvrage de Laurence Verrand, *La vie quotidienne des Indiens Caraïbes aux Petites Antilles (XVII^e siècle)*, Karthala, 2001.

lettre rédigée quelques jours après son arrivée dans l'île, il décrit les conditions difficiles de l'établissement des colons³.

- Le père Raymond Breton séjourna, quant à lui, près de vingt ans aux Antilles. Les *Relations de l'île de la Guadeloupe* qu'il écrivit pour rendre compte du travail de la mission constituent un témoignage précieux et, pour certaines années, unique sur les premiers temps de la colonie⁴. Les écrits du père Breton, destinés à la Congrégation romaine de la Propagande, sont d'ordre spirituel, mais ils fournissent de précieux renseignements sur les premiers établissements religieux et la vie de la colonie. Son *Dictionnaire caraïbe-françois*, rédigé en 1665-1666, comporte des indications intéressantes sur des lieux ou des événements.
- Le père Jean-Baptiste Dutertre, venu en renfort avec d'autres dominicains en 1640, passa sept années dans l'île, entrecoupées par une mission de quelques mois en France. Il fit un second voyage aux Antilles en 1656-1657. Dutertre a laissé un ouvrage imposant consacré pour une bonne part à l'histoire des Antilles entre 1625 et 1668⁵. En dehors des événements dont il fut le témoin et parfois l'acteur, il s'attacha à relater « tout ce qui s'est passé dans chacune des îles, tant en temps de paix que de guerre » avec toute la rigueur d'un véritable historien, joignant à son récit les « concessions, lettres patentes, lettres de cachets, commissions du Roi, délibérations de la Compagnie et quantité d'autres pièces que j'ai considérées comme le fondement solide, sur lequel je devais appuyer mon histoire ».
- Le père Mathias Dupuis, également dominicain, débarqua en 1644 dans l'île de la Guadeloupe où il passa cinq années. *La Relation de l'établissement d'une colonie française dans la Gardeloupe, et des mœurs des sauvages* qu'il rédigea peu après son retour présente de grande similitude avec les *Relations* de Breton⁶.
- Le dominicain Jean-Baptiste Labat relata dans le *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique* les péripéties de son séjour aux Antilles entre janvier 1694 et août 1705⁷. Son ouvrage foisonnant mêle récits et descriptions mettant en valeur, pour ne pas dire en scène, les multiples facettes de ce personnage haut en couleur. Durant les quatre passages qu'il fit en Guadeloupe de mars à juin 1696, de janvier à août 1700, d'octobre à novembre 1700 et enfin de mai 1701 à octobre 1703, Labat semble avoir arpenté l'île, à tout le moins la Guadeloupe proprement dite, en tous sens⁸. Bien que tardives par

3. Michel Camus, « Lettre du P. Pélican au P. Carré (18 août 1635) », dans *BSHG*, 1982, n°52.

4. Breton, *Relations de l'île de la Guadeloupe*, op. cit. On trouvera en introduction de cette édition une étude comparative approfondie des différentes versions qui composent les *Relations*.

5. Jean-Baptiste Dutertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les Français*, 1978, 4 vol.

6. Mathias Dupuis, *Relation de l'établissement d'une colonie française dans la Gardeloupe, et des mœurs des sauvages*, Caen, 1652.

7. Jean-Baptiste Labat, *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique...*, 1979.

8. L'absence totale de description des parties orientales et méridionales de la Grande-Terre où plusieurs bourgs commençaient à se développer (Sainte-Anne et Saint-François) laisse supposer qu'il ne s'aventura pas jusque là. Le fait qu'il n'ait pas mentionné des lieux qu'il n'eut pas l'occasion de visiter renforce par là même la fiabilité de ses descriptions.

rapport aux limites chronologiques de notre étude, les descriptions souvent détaillées des lieux et bâtiments rencontrés au cours de ses tournées sont doublement précieuses. D'abord parce qu'on en trouve rarement, et jamais aussi précises, chez les autres chroniqueurs plus préoccupés par l'aspect spirituel de leur mission et l'état moral de la colonie ; ensuite, parce que Labat séjourna en Guadeloupe à la fin du XVII^e siècle dans une période marquée par deux attaques anglaises qui affectèrent directement ou indirectement les établissements de l'île.

Il nous a paru intéressant de préciser les dates de séjour en Guadeloupe des différents auteurs car elles permettent de différencier les témoignages directs des récits de seconde main. Nous nous sommes efforcé de privilégier, quand nous avons pu les consulter, les manuscrits rédigés pendant leur séjour ou peu après par rapport aux ouvrages publiés souvent bien des années plus tard. L. Verrand a fort bien démontré la grande parenté qui relie la plupart des chroniques. Il paraît indubitable que des auteurs comme Dupuis, Dutertre et plus tard Labat, se sont grandement inspirés des *Relations* de Breton, ce qui confère à ces dernières un degré de fiabilité supérieur, au moins dans deux sujets traités : la description des Amérindiens qu'il connaissait mieux que quiconque et les faits ou observations se rapportant aux premières années.

De ce fait, lorsque des événements sont relatés par plusieurs auteurs, la parole a été donnée en priorité à ceux qui en avaient été les témoins directs. Il arrive parfois que des auteurs, Dutertre ou Dupuis par exemple, décrivant des faits qui se sont passés antérieurement à leur arrivée, fournissent plus de détails que ceux qui les ont observés. Il est possible que ces précisions, tellement importantes pour nous, ne soient que des fioritures destinées à ajouter une touche personnelle ou à faire plus vrai, mais on ne peut écarter l'hypothèse qu'elles leur aient été communiquées par le père Breton ou d'autres témoins qu'ils côtoyèrent pendant leur séjour aux îles.

Les archives

Les recherches ont été réalisées à partir des fonds conservés aux Archives départementales de la Guadeloupe. Deux séries nous ont fourni des renseignements précieux sur certains bâtiments et sur leur localisation : les recensements et l'état civil. Parmi les recensements conservés, le plus intéressant est celui de 1671. La liste des habitants, dressée pour chaque quartier, est suivie de nombreuses indications sur leurs propriétés (superficie, nom des propriétés contiguës ou des éléments du paysage qui leur servent de limite, description des constructions qui s'y trouvent). Les registres paroissiaux nous ont apporté une aide irremplaçable sur l'évolution des bâtiments religieux. Les précisions sur les lieux de baptême ou d'inhumation permettent de suivre l'activité des chapelles et des cimetières. Les mentions de « vieille église » ou « église neuve » renseignent sur des reconstructions d'édifices. En ce qui concerne les ouvrages militaires, la source la plus importante est constituée par le « Dépôt des fortification des colonies de Guadeloupe » (DFCG). Les mémoires,

commentaires de plans ou récapitulatifs de travaux fournissent de nombreuses informations sur l'état des édifices, les projets de construction ou de restauration, les travaux proposés ou réalisés.⁹

Les cartes et plans

Pour la période considérée la documentation iconographique est peu abondante et souvent peu précise. Une série de cartes de la Guadeloupe permet néanmoins de suivre l'évolution de l'implantation des colons. La première carte, établie en 1643, vraisemblablement d'après les informations fournies par les pères Breton ou Dutertre, mentionne les principaux établissements déjà réalisés – couvents, forts et logis de quelques personnages importants – et figure quelques repères topographiques – rivières ou anses – dont les noms, pour la plupart, n'ont pas changé. Le même fond de carte fut réutilisé à plusieurs reprises dans la deuxième moitié du XVII^e siècle en présentant des informations actualisées.

Divers plans de Basse-Terre et de Baillif retracent l'évolution de ces bourgs au cours de cette période.

LES OUVRAGES MILITAIRES

Fortes et fortins

Les modalités de la colonisation européenne dans le Nouveau Monde ont varié selon les pays colonisateurs et les époques, mais également en fonction des territoires conquis et des populations rencontrées. En dépit de cette diversité apparente, le processus de colonisation obéissait à des schémas préétablis¹⁰.

Les premiers voyages de découverte s'accompagnaient de prises de possession plus cérémonielles qu'effectives, marquées par des actes symboliques et juridiques comme l'érection d'une croix et d'étendards, la proclamation au nom du souverain, la rédaction d'acte notarié etc.¹¹ Ces rituels de prises de possession, utilisés par les Espagnols, les Portugais et les Français, pouvaient d'ailleurs être renouvelés en cas de contestation ou de doute¹².

La colonisation effective des nouveaux territoires devait se traduire de manière plus matérielle. Dans le cas de la colonisation espagnole, l'emprise

9. Recensements et DFC sont conservés en original au CAOM, à Aix-en-Provence. Les ADG disposent de copies (partielles) sous forme de microfilms, dont le catalogue peut être consulté en salle de lecture. [NDLR]

10. Anne Pérotin-Dumon a attiré mon attention sur la filiation des fortins érigés en Amérique avec ceux que les Européens implantaient pour contrôler des territoires peu sûrs ou protéger leurs comptoirs d'Asie ou d'Afrique. « Conférence of the Lesser Antilles », Hamilton College, 8-11 octobre 1992.

11. Francisco Morales Padron, « Descubrimiento y toma de posesion », dans *Anuario de estudios americanos*, t. XII, 1955.

12. En 1749, le capitaine Pierre Joseph Celoron fut chargé par le gouverneur général du Canada de reprendre possession de la vallée de l'Ohio, ce qu'il exécuta en faisant graver les armes royales dans l'écorce d'un arbre et en enterrant une lame de plomb attestant le renouvellement de possession. Épisode mentionné par F. Morales Padron, *loc. cit.*, p. 340-341.

temporelle et spirituelle sur les terres nouvellement conquises se manifesta principalement par deux actes à la foi concrets et investis d'une signification symbolique : la fondation de villes et de couvents¹³. Mais l'Espagne, incapable d'occuper réellement tous les territoires découverts, quoique confortée dans ses prétentions par le soutien papal et la suprématie exercée par les Habsbourg en Europe, dut parfois se contenter de prises de possession symboliques.

À partir du XVII^e siècle, la pression des autres nations européennes, exclues du partage initial, se fit plus pressante sur les marges de l'Empire. Elles contestèrent alors la validité de la souveraineté espagnole, arguant que seule une occupation effective démontrée par un établissement permanent fonde le droit de la possession. De fait, la colonisation en Amérique des autres puissances européennes sera marquée à chaque prise de possession d'un territoire par un acte très significatif : la construction d'un fort.

La France continuera d'utiliser, comme elle le faisait lors des premières découvertes, le cérémonial symbolique de la prise de possession. Elle joindra également à la construction du fort l'édification d'une chapelle, pendant religieux de l'entreprise coloniale.

En dehors des fonctions symboliques et politiques que nous venons d'évoquer, les premiers ouvrages militaires édifiés par les Européens dans le Nouveau Monde répondent à deux préoccupations liées à la sécurité des colonies nouvellement installées : les protéger contre les indigènes dans les territoires où se manifeste une résistance à l'occupation et les défendre contre les attaques des puissances rivales¹⁴.

En Guadeloupe, l'évolution des fortifications et du système de défense de l'île durant la période étudiée ne résulta pas tant de progrès dans l'architecture militaire (peu significatifs sur une aussi courte durée) que d'une adaptation plus ou moins réussie à des situations données. Trois phases peuvent être distinguées qui influèrent sur le type de fortification et le système de défense mis en place.

La première (1635-1650) correspond aux premiers temps de l'installation de la colonie française : marquées par une longue famine et par la guerre contre les Caraïbes, puis par des rivalités de pouvoir, les quinze premières années constituent une période difficile durant laquelle des colons, peu préparés, durent s'adapter à leur nouveau milieu dans un climat d'insécurité permanente et de guerre civile larvée. Le choix des premières implantations résultent de considérations défensives à court terme, comme en témoignent les constructions successives de fortins abandonnés quelques années après. Il est intéressant de noter qu'aucun

13. La fondation de villes figure dans les instructions données à Nicolás de Ovando, gouverneur de la *Española*, en 1501. Cette injonction sera réitérée dans les ordonnances royales qui accompagnent la conquête des nouveaux territoires avant d'être codifiée dans les ordonnances de Philippe II de 1573. Lors de l'occupation de l'île de Trinidad en 1592, le capitán Domingo de Vera procéda, au nom du gouverneur Antonio de Berrío, à un cérémonial de prise de possession qu'il fit suivre de la fondation de la ville de San José de Oruña, accompagnée du même rituel.

14. Dans l'Amérique hispanique, les seules villes fortifiées furent les ports, cibles privilégiées des autres puissances européennes, mais les Espagnols érigèrent des fortins aux marges de leur empire pour contenir les tribus insoumises. Ports fortifiés et fortins sont caractéristiques des territoires d'Amérique, du Chili au Canada, incluant, bien sûr, les îles de la Caraïbe.

des établissements de cette période ne donna lieu à un bourg de quelque importance.

La deuxième phase de la colonisation débute avec le rachat de l'île par des seigneurs propriétaires (1648-1664). Le choix définitif du site de Basse-Terre, l'édification de forts en pierre, puis l'éviction complète des Caraïbes de la Guadeloupe marquent la consolidation de la colonie.

La troisième étape correspond aux premières guerres coloniales. Les conflits qui opposent les puissances européennes s'étendent désormais à leurs possessions d'outre-mer qui doivent adapter leurs défenses.

Projets espagnols de construire un fort en Guadeloupe

Le souhait d'établir un fort en Guadeloupe fut exprimé à plusieurs reprises par les autorités espagnoles. Les projets de colonisation de l'île mentionnent la nécessité de bâtir un ou plusieurs forts pour se protéger des raids meurtriers conduits par les Caraïbes, hostiles à toute implantation durable sur leurs terres¹⁵. Devant leur résistance acharnée, ces projets successifs seront abandonnés et les Espagnols se contenteront d'utiliser les Petites Antilles comme escales de ravitaillement sur la route du continent américain.

L'idée de construire un fort en Guadeloupe sera cependant reprise dans une cédula royale datée de 1606¹⁶. Il s'agit alors moins de coloniser l'île que d'y assurer une aiguade en implantant au meilleur endroit une petite colonie et un fort, la Guadeloupe étant à cette époque l'île la plus utilisée comme escale par les flottes espagnoles¹⁷. Si la menace caraïbe s'estompe progressivement en ce début de XVII^e siècle, les Espagnols doivent alors faire face à la présence de plus en plus envahissante des Européens du nord-ouest.

Colonisation de la Guadeloupe

En 1635, L'Olive et son associé Du Plessis obtiennent de la Compagnie des îles d'Amérique une commission pour l'établissement d'une colonie à la Dominique, Guadeloupe ou Martinique. Par contrat, ils s'engagent notamment à y construire un fort la première année et un autre la seconde, ainsi que des magasins.

Après une courte halte en Martinique où ils procèdent aux cérémonies de prise de possession, les Français débarquent en Guadeloupe le 28 juin aux environs de la Pointe Allègre, dans le nord de l'île. Les deux capitaines, dont les relations se sont détériorées durant la traversée, partagent hommes et biens et s'installent à quelques distances l'un de l'autre. Chacun fait construire dans son quartier une chapelle. Dutertre, dans son histoire de la colonisation de la Guadeloupe, ajoute : « Quelques jours après, M. de L'Olive fit bâtir un petit fort, qu'il nomma le fort Saint Pierre, parce qu'il avait pris possession de l'île et arboré les armes de France la

15. Capitulation accordée à Serrano pour aller peupler la Guadeloupe, 9 juillet 1520. Archivo general de Indias, Indif. Gral. 415 L. fol 29-30.

16. Santo Domingo, 869, L. 5, Archivo general de Indias, IM 155, fol. 73.

17. Jean-Pierre Moreau, *Les Petites Antilles de Christophe Colomb à Richelieu*, 1992, p. 83.

veille de sa fête »¹⁸. Nous retrouvons ici le rôle symbolique tenu par l'édification d'un fort dans la prise de possession officielle de l'île légitimée par le fait que les Espagnols ne l'ont jamais occupée. La construction du fort est d'autant plus nécessaire que l'on se méfie des indigènes et que l'on redoute les réactions de l'Espagne. Le père Pélican écrit dans sa première lettre envoyée de Guadeloupe datée du mois de juillet : « On nous menace d'une descente des Espagnols vers la fin du mois de septembre et de quelques attaques des Sauvages »¹⁹.

Le fort Saint-Pierre de la Pointe Allègre

Sur ce tout premier fort de Guadeloupe, nous ne savons quasiment rien. Le père Pélican qui se trouvait au quartier de L'Olive relate simplement qu'« il a fait dresser un fort qui est bien clos et environné, proche d'une rivière douce »²⁰. Le fort est bâti en quelques jours puisqu'une croix y est dressée le 8 juillet. Il s'agit donc d'un fortin sommaire environné d'une palissade.

Comme nous le verrons, tous les fortins érigés en Guadeloupe au début de la colonisation ont disparu très rapidement sans laisser de vestiges visibles. Il est donc difficile de se faire une idée précise de leur apparence. Les descriptions d'autres fortins construits dans les Petites Antilles et quelques rares documents graphiques peuvent cependant nous y aider.

Inspiré des fortins établis par les Portugais dans leurs comptoirs d'Afrique, le modèle sera introduit au Nouveau Monde par Christophe Colomb. Avant de quitter l'île d'Hispaniola pour retourner en Europe, celui-ci décide de construire un fort et d'y laisser une quarantaine de ses compagnons jusqu'à son retour. En quelques jours, en utilisant les matériaux prélevés sur la carcasse de la *Santa Maria* qui venait de s'échouer sur des récifs, il fait édifier sur un tertre un fortin palissadé pourvu d'un cellier et d'une tour de garde. Une gravure accompagnant la lettre de Colomb dans l'édition de son journal à Bâle en 1493 nous a laissé une vision idéalisée du premier fort européen des Amériques. La construction en était certainement beaucoup plus sommaire.

La description du petit fort construit par les colons français, dès leur arrivée dans l'île de la Grenade (1652), nous donne une idée plus juste de l'apparence de ces fortins et de leur fonction. « Son premier soin fut de faire promptement monter une maison de charpente qu'il avait fait faire à la Martinique, et d'occuper tous ses gens à couper les bois pour l'environner d'une forte palissade à huit ou dix pieds de distance. Il y fit mettre deux pièces de canons, et quatre pierriers, si bien qu'en huit jours de travail, il la rendit assez forte, non seulement pour résister aux Sauvages, en cas qu'il leur prît fantaisie de le venir attaquer, mais encore aux nations étrangères qui voudraient entreprendre de le chasser. »²¹

18. Dutertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les Français*, op. cit., vol. 1, p. 97.

19. Michel Camus, « Lettre du P. Pélican au P. Carré », loc. cit., p. 13. L'Olive, ancien lieutenant général d'Esnambuc à Saint-Christophe, devait avoir en mémoire l'attaque espagnole qui avait chassé provisoirement les Français de l'île. Arrivés à la fin du mois de juin, ces derniers avaient en effet tout à craindre du passage de la flotte qui avait coutume de faire escale en Guadeloupe à la fin de l'été ou au début de l'automne. En fait, celle-ci se contentera de constater l'occupation de l'île sans s'y opposer.

20. *Ibid.*

21. Dutertre, op. cit., vol. 1, p. 408.

Des descriptions très similaires nous sont données de divers fortins érigés dans d'autres îles de la Caraïbe au moment de leur colonisation (Saint-Christophe, Martinique, Sainte-Lucie) mais aussi sur le continent américain (Floride, Canada, Guyane). Le père Dutertre, qui eut l'occasion d'en observer plusieurs, a relevé leurs caractéristiques communes : « Jusqu'à présent, ces forts ont été bâtis à la mode du pays, c'est à dire avec quelques palissades et des terrasses. Quelques-uns ont des fossés, les autres n'en ont point, mais tous les forts qui commandent les rades ont un canon »²².

Pour savoir à quoi pouvaient ressembler ces fortins, nous disposons également de quelques représentations. Ces illustrations se rapportent à d'autres régions du Nouveau Monde et les dates diffèrent parfois de quelques années, mais toutes se situent dans le même contexte, à savoir les premiers temps d'un établissement européen dans les Amériques.

La plus ancienne représentation que nous possédions est celle du fort de Brikioka, établi sur les côtes du Brésil vers 1550 et représenté sur une autre gravure de Théodore de Bry, illustrant le récit de Hans Staden. Le plan généralement adopté est le quadrilatère renforcé par des bastions aux angles servant de plate-forme d'artillerie. C'est le cas des premiers forts canadiens de Richelieu, Sainte-Thérèse (1665). Les recherches archéologiques menées sur le site du fort de Chambly, près de Montréal, ont permis de retrouver les vestiges de deux forts antérieurs à la construction visible aujourd'hui. Les deux ouvrages se présentent sous la forme d'un quadrilatère pourvu d'une enceinte palissadée et de bastions aux angles²³. Quoique présentant un plan légèrement différent, le fort Caroline bâti en Floride en 1564 par Laudonnière possède des caractéristiques communes avec les précédents. Les gravures réalisées par Théodore de Bry d'après divers dessins, dont ceux de Jacques Lemoyne de Morgues qui fut témoin de l'installation française, en restituent une image apparemment assez fidèle. Elle concorde, en tous cas, avec le récit laissé par le même Lemoyne :

«Après avoir exploré les nombreux fleuves de cette région, on fut d'avis qu'il valait mieux fonder un établissement sur le fleuve Mai que sur tout autre fleuve... On mesura une surface plane en forme de triangle et chacun se mit à l'œuvre ; les uns creusèrent le sol, les autres élevèrent des haies de branches, d'autres firent des retranchements... On y apporta tant de zèle que l'ouvrage fut terminé en peu de temps... Élevé en forme de triangle, le fort reçut ensuite le nom de Caroline. Le côté ouest, face à la terre ferme, était fermé par un petit fossé et par un retranchement formé de mottes de terre de neuf pieds de hauteur. L'autre côté, face au fleuve, fut entouré de planches et de claies. Sur la face sud s'élevait une sorte de rempart où l'on établit un grenier à provisions. Des branchages et du gravier avaient servi à cette construction, à l'exception de la partie supérieure du retranchement faite en mottes de terre de deux ou trois pieds de haut. Au milieu du fort s'étendait une vaste cour de dix-huit pieds de long, entièrement plate, au centre de laquelle il y avait un emplacement exposé au midi pour le rassemblement des soldats. Du côté du nord, on éleva une construction qui, trop haute, ne tarda pas à être jetée à terre par le vent. L'expérience nous apprit qu'il fallait élever des constructions plus basses

22. *Ibid.*, vol. 1, p. 31.

23. Pierre Beaudet et Céline Cloutier, *Les témoins archéologiques du fort Chambly*, Ottawa, 1989.

dans cette région exposée à de grands vents. Il y avait d'ailleurs un autre emplacement assez étendu, dont l'un des côtés était contigu au grenier dont nous avons parlé plus haut ; face au fleuve, la demeure de Laudonnière était de tous côtés entourée d'une galerie. La porte de devant de cette maison faisait face à la cour, celle de derrière au fleuve. Assez loin du fort, on éleva un four pour éviter les incendies, car les maisons recouvertes de branchages eussent facilement pris feu. »²⁴

L'aspect de ces fortins, construits en quelques jours, n'était sans doute pas aussi soigné et il faut tenir compte de l'utilisation de matériaux locaux que l'on perçoit dans le texte du récit. Les ouvrages militaires, de conception européenne, devaient être adaptés aux conditions imposées par le milieu.

Les dimensions de ces fortins sont très variables, certains permettant juste d'abriter provisoirement quelques hommes, d'autres pouvant contenir une garnison permanente ou des troupes en campagne, comme les deux premiers forts Saint-Louis au Canada. Ces premiers fortins abritaient généralement différentes constructions dont le nombre et l'importance pouvaient varier. Le bâtiment principal était celui du chef de l'expédition entouré, le cas échéant, des logements des soldats. On y trouvait aussi des greniers et magasins où étaient entreposés les vivres et les munitions, et parfois une chapelle.

Les critères qui président au choix du lieu d'implantation des forts sont communs à toutes les installations de nouvelles colonies dans les îles. Le fort est bâti sur une éminence dégagée, non loin de la mer, généralement sur une des pointes de l'île afin de surveiller les mouvements ennemis²⁵. On recherche également la présence d'une rivière à proximité. L'existence d'un bon port naturel ne semble pas avoir été un élément déterminant lors de l'installation en Guadeloupe, comme cela apparaîtra quelques années plus tard dans les recommandations de la Compagnie.

La localisation du fort Saint-Pierre est très difficile. Il figure sur une carte de la Guadeloupe réalisée par Boisseau et datée de 1643. Mais le relevé topographique est trop imprécis pour pouvoir le situer correctement. La persistance dans ce secteur de plusieurs toponymes évocateurs (Anse du Vieux Fort, Pointe du Vieux Fort, Rivière du Vieux Fort, Étang du Vieux Fort) sur les cartes topographiques actuelles permettent d'identifier le Vieux Fort comme étant le fort Saint-Pierre²⁶.

La dispersion des toponymes sur plus d'un kilomètre n'autorise cependant pas une localisation précise. L'implantation du fort au lieu-dit Clugny semble l'hypothèse la plus plausible, car on y retrouve tous les

24. Théodore De Bry, *Les Grands Voyages*, Francfort, 1592.

25. Ceci explique sans doute les choix, très critiqués, des premiers lieux d'installation de la colonie. Tout d'abord à la Pointe Allègre, au nord de l'île, pour faire face aux attaques attendues des Espagnols, puis à la Pointe de Vieux-Fort, au sud, pour se défendre contre les raids des Caraïbes venant de la Dominique.

26. Dès le début de l'année 1636, L'Olive, entraînant les colons dans une guerre contre les Caraïbes afin de les chasser de l'île et de s'emparer de leurs vivres, abandonna le site de la Pointe Allègre pour venir s'installer dans le sud de la Basse-Terre, à proximité des anciens villages amérindiens. Nous ne savons pas si le fort lui-même fut totalement abandonné dès cette date mais, très rapidement, les toponymes de l'endroit firent référence au Vieux Fort pour le distinguer du Fort Royal bâti par L'Olive à la pointe sud de l'île.

critères considérés comme favorables : une petite éminence longée par une rivière, située près d'une pointe, à quelque distance de la mer. La présence, près du fort, d'un étang situé en arrière de l'Anse du Vieux Fort et séparé par un cordon littoral fait penser au site choisi pour l'implantation du premier fort de l'île de la Grenade. Dutertre, dans un rapport sur l'île envoyé au comte de Cérillac, fait ressortir la possibilité d'utiliser l'étang comme port après avoir coupé la digue qui le sépare de la rade naturelle.²⁷

Le Petit Fort

Un autre fort appelé Petit Fort figure sur toutes les cartes du XVII^e siècle, au nord du Vieux Fort. Il s'agit vraisemblablement du fortin construit par Du Plessis, bien qu'aucune mention n'en soit faite dans les récits de l'époque. Nous savons seulement par le père Dutertre que « M. de L'Olive se plaça à droite avec son monde... M. du Plessis se mit à gauche, et établit son habitation et celles de ses gens environ à trois portées de mousquet de son compagnon, dont il est séparé par une petite rivière. »²⁸ (Le père Pélican, quant à lui, évaluait cette distance à une portée de mousquet).

La localisation précise de cet emplacement est, là encore, difficile. Des toponymes remontant au moins au XVIII^e siècle (Anse et Pointe du Petit Fort) le situeraient entre la Pointe Allègre et la Rivière de Nogent. La découverte, en avril 1975, par le père Barbotin d'ossements humains sur le bord de la plage de l'Anse de Nogent qui pourraient provenir du cimetière de la petite chapelle que le père Breton fit construire auprès de Du Plessis constituerait peut-être un indice. Nous y reviendrons plus loin.

Le Fort Royal de Vieux-Fort

Au début de l'année 1636, L'Olive décidait donc d'abandonner la Pointe Allègre et de transporter le reste de la colonie au sud de l'île, près des villages amérindiens qu'il voulait piller. « Pendant que ceux-là poursuivaient les sauvages, Monsieur de L'Olive fit tout décharger en cette première habitation, et comme la place était de défense et avantageuse pour un fort, on retourna quérir le reste du monde et le P. Raymond avec, extrêmement déplaisant de ce qui s'était passé. »²⁹

Ce fort prit le nom de Fort Royal. Nous en savons très peu de choses, si ce n'est qu'il abritait quelques canons et qu'il possédait une chapelle et des jardins à vivres. Il s'agissait, cette fois encore, d'un fortin palissadé en bois. Aucun élément ne nous permet de le localiser. Le Fort Royal est figuré sur les cartes les plus anciennes (1643, 1648, 1680...) aux environs de l'Anse Dupuy, non loin de la Pointe du Vieux Fort. Dans sa description du quartier qu'il visita en 1696, le père Labat ne fait aucune allusion au fortin édifié par L'Olive soixante ans plus tôt. Mais il mentionne, près de la pointe, une petite chapelle, desservie à cette époque par les carmes et qui sera brûlée par les Anglais en 1703. Si cette chapelle était celle de

27. Dutertre, *op. cit.*, vol. 1, p. 483.

28. *Ibid.*, vol. 1, p. 97.

29. Breton, *op. cit.*, p. 91.

l'ancien fort, cela laisserait à penser que ce dernier se trouvait bien en effet près de la pointe. Il n'en restait toutefois rien au moment de la visite de Labat qui ne signale que deux canons de fer et un corps de garde, qui seront également détruits par les Anglais en 1703. On trouve aujourd'hui à la pointe du Vieux Fort les vestiges de deux batteries situées l'une, à l'extrémité de la pointe, et l'autre, quelques centaines de mètres plus haut, mais ces ouvrages datent du XVIII^e siècle.³⁰

Aubert, nommé en 1640 à la place de L'Olive, n'y séjourna point mais se fit bâtir une belle maison de charpente à deux étages, près de la Rivière Sens, sur la rive gauche du Galion. À son arrivée en Guadeloupe, Houël, nommé gouverneur à la place d'Aubert, « descendit au Fort Royal le cinq septembre 1643. M. de L'Olive l'avait laissé en fort mauvais état : la maison n'était palissadée que de foin, et l'ouragan avait tellement ravagé les jardins qu'il n'y avait presque point de vivres. »³¹ Houël préféra s'installer à Sainte-Marie.

Le fort de Sainte-Marie

Après l'abandon du site de la Pointe Allègre, L'Olive conduisit la colonie dans la partie sud de l'île de la Guadeloupe. Mais tous ne s'installèrent pas au Fort Royal ; certains colons vinrent s'établir le long de la côte au vent, près des villages amérindiens dont ils chassèrent les habitants³². En proie aux attaques fréquentes des Caraïbes, repliés sur l'île de la Dominique, les habitants furent contraints de construire un fort pour se protéger, en un lieu appelé la Case du Borgne qui prit quelques années plus tard le nom de Sainte-Marie³³.

À son arrivée en Guadeloupe, en 1643, Houël choisit de s'installer à la Case du Borgne. Peut-être reprit-il l'habitation qu'avait possédée autrefois L'Olive et que Sabouilly avait occupée lors de sa venue en Guadeloupe pour mettre fin aux attaques des Caraïbes ?³⁴ Il est possible que ce soit sur ces terres, considérées comme propriété liée à la fonction de gouverneur, que fut construit le fort de Sainte-Marie. Quelques années après, Charles Houël fera ainsi bâtir le fort de Basse-Terre sur des terres qu'il y possédait en tant que gouverneur.

On peut penser que c'est également sur ses terres que Houël avait fait rebâtir la chapelle de Sainte-Marie qui figure sur la carte de 1648, entre la rivière de Sainte-Marie et la ravine Pont, à l'emplacement où se trouve aujourd'hui le bourg de Sainte-Marie³⁵. Ce même lieu apparaît sur la carte de Boisseau (1643) avec les mentions « Sainte-Marie » et « logis du Gouverneur ». Sur la carte de la Guadeloupe qu'il joint à son ouvrage, le père Dutertre y rajoute le fort qu'il place sur la rive gauche de la ravine

30. Le terme de Vieux Fort est employé dès la fin du XVII^e siècle pour désigner la pointe sud de la Guadeloupe et la paroisse de ce quartier. Ce nom évoque, bien sûr, le souvenir du fort construit par L'Olive et complètement abandonné après la construction du fort Saint-Charles de Basse-Terre, vers 1650.

31. Dutertre, *op. cit.*, vol. 1, p. 229.

32. Mathias Dupuis, *Relation de l'établissement d'une colonie française dans la Guadeloupe...*, *op. cit.*, p. 30-31.

33. Breton, *op. cit.*, p. 102.

34. *Ibid.*, p. 113.

35. *Ibid.*, p. 114.

du Carénage, près de la pointe du même nom. Bien qu'encore utilisé en 1659, il ne joue plus qu'un rôle secondaire après l'édification du fort de Basse-Terre, devenu le siège du gouvernement³⁶. Dans le rapport sur les fortifications de l'île présenté en 1667 par Blondel et Du Lion, l'utilité du fort de Sainte-Marie est sévèrement jugée : « il est si peu flanqué et si faiblement bâti qu'il ne peut passer que pour une très médiocre maison de campagne d'un particulier ».³⁷ Une carte réalisée un siècle plus tard par les ingénieurs du roi (1764) mentionne encore les restes d'un « ancien fort » sur la rive droite de la rivière de Sainte-Marie, juste à côté d'une batterie du XVIII^e siècle dont il subsiste quelques vestiges.

Contrairement aux autres fortins qui furent presque tout de suite abandonnés, celui de Sainte-Marie fut utilisé au moins jusqu'au milieu du XVII^e siècle. Cela est dû, sans doute, au fait que cet établissement fut, durant les vingt premières années, le foyer principal de la colonisation en côte au vent.³⁸

Des fortins édifiés au cours des premières années de la colonisation française, il ne reste aujourd'hui aucune trace visible. Le caractère sommaire de leur construction, la brièveté de leur occupation et l'imprécision de leur localisation rendent la découverte de vestiges peu probable. Nous n'en avons par ailleurs aucune description précise, mais les quelques mentions recueillies chez les chroniqueurs et les rapprochements possibles avec des fortins mieux documentés, érigés dans le même contexte de colonisation embryonnaire, nous permettent tout de même de nous représenter ce que devaient être ces ouvrages. Construits hâtivement et d'une conception simple, ils sont une réponse pratique à une situation d'insécurité que l'on retrouve dans toutes les régions nouvellement conquises et non pacifiées.

En Guadeloupe, la construction de fortins a obéi à des considérations à court terme, répondant à un souci de défense immédiate dans une économie de survie. Leur localisation dans des endroits peu favorables à une implantation durable en témoigne. Cela est confirmé par l'abandon rapide de ces fortins et le délaissement de leurs sites. Le fort Sainte-Marie retient particulièrement l'attention, en ce qu'il marque une transition entre les fortins de première génération et les forts de seconde génération. Érigé par Houël dès son arrivée, ce fort, peut-être en pierre, fut installé à proximité de la rade, dans un site nettement plus propice à un développement commercial. Sous le commandement d'Aubert puis de

36. En 1654, Houël, contraint de retourner en France, confie la garde du fort de Sainte-Marie à son neveu, Boisseret. Dutertre, *op. cit.*, vol. 1, p. 445.

37. Blondel et Du Lion, « Mémoire sur la défense de l'isle de la Guadeloupe et dépendances », 1667, CAOM, DFCG 26, n°5 (ADG, 1 Mi 244). Blondel, commissaire du roi pour les fortifications et architecte de renom, jugeait avec un mépris affiché les ouvrages militaires réalisés par les anciens seigneurs propriétaires, peu versés dans l'art des fortifications. Ceux-ci avaient été, assurément, beaucoup plus préoccupés par la défense de leurs intérêts contre des rivaux que par la défense de l'île contre des puissances étrangères. Se comportant comme des seigneurs féodaux, ils s'étaient fait bâtir des manoirs fortifiés pour afficher leur pouvoir et se protéger contre d'éventuels troubles.

38. Dans les années 1640, Sainte-Marie possédait tous les attributs d'un bourg puisqu'on y trouvait une chapelle, un fort, la maison du gouverneur, un port et des magasins de la Compagnie. Le choix de Basse-Terre et le déménagement d'Houël lui furent fatals.

Charles Houël, la tension avec les Caraïbes diminue et la situation de la colonie s'améliore. Dans ce nouveau contexte, une stratégie à plus long terme, correspondant aux objectifs de la Compagnie et aux intérêts des seigneurs propriétaires qui lui succéderont, peut être mise en œuvre. Des ouvrages militaires plus élaborés furent édifiés pour assurer la domination des nouveaux maîtres sur leurs îles et protéger les bourgs qui apparaissent.

Forts et seigneurs propriétaires

Avec la mise en liquidation de la Compagnie des îles d'Amérique et le rachat de l'île par des seigneurs propriétaires en 1649, la Guadeloupe commençait une nouvelle étape de son développement. Gouverneur depuis 1643, Houël avait largement contribué, comme les gouverneurs des autres îles, à la faillite de la Compagnie. Sachant tout le profit que l'on pouvait tirer des colonies, il persuada son beau-frère Boisseret de la racheter pour eux deux, promettant de partager avec lui non seulement les revenus, mais aussi les droits de gouverneur³⁹. Aussitôt le contrat de vente établi, Houël chercha par tous les moyens à se débarrasser de son associé afin de rester seul maître de la Guadeloupe. La brouille entre les deux hommes s'envenima et, malgré des tentatives de conciliation, faillit dégénérer en affrontement armé. En 1659, Houël fut contraint d'accepter un partage des biens. C'est vraisemblablement en raison de cette querelle entre les deux seigneurs propriétaires que chacune des familles édifie une forteresse, de part et d'autre de ce qui sera la ligne de partage des terres respectives.

Sur le plan militaire, la situation avait aussi évolué. Les Caraïbes, pratiquement chassés de la Guadeloupe, s'étaient retirés sur l'île de la Dominique⁴⁰. Après 1650 les dernières attaques sporadiques ne viseront que les dépendances nouvellement colonisées et faiblement défendues comme Marie-Galante en 1653. Le traité signé en 1660 au fort de Basse-Terre les évinçait définitivement de Guadeloupe. La menace caraïbe disparue, les seigneurs propriétaires cherchèrent davantage à se protéger des soulèvements locaux qui éclataient fréquemment et à défendre leurs possessions contre d'éventuels prétendants. Les premiers fortins en bois, suffisants pour se protéger des Caraïbes, durent être remplacés par des ouvrages plus solides pour résister aux attaques d'armes européennes.

Le fort Saint-Charles

La date de construction de la maison fortifiée de Charles Houël ne nous est pas connue. Mais il paraît probable qu'elle se situe après 1648, c'est à dire après la liquidation de la Compagnie des îles d'Amérique et le rachat de la Guadeloupe⁴¹. Au dire de Dutertre, son premier soin fut

39. Dutertre, *op. cit.*, vol. 1, p. 421.

40. Breton, *op. cit.*, p. 158.

41. Houël demeura à Sainte-Marie durant toute l'affaire de Thoisy (nommé en 1645 lieutenant général des îles en remplacement de Poincy, Thoisy se vit empêché de prendre possession de sa charge et fut contraint de retourner en France en 1647).

de bâtir une forteresse sur un escarpement rocheux dominant la rade de Basse-Terre. La construction du fort se situerait donc entre 1649, date du rachat de la Guadeloupe par Houël et son beau-frère, et 1654, date de publication de l'ouvrage de Dutertre qui en donne la première description.

La maison forte édiflée par Houël avait un double rôle, militaire et politique. Ouvrage militaire destiné à défendre la rade, c'était aussi la résidence officielle du gouverneur, lieu de réception des visiteurs de marque, lieu de signature des traités et lieu de réunion du Conseil souverain. Pour Houël, l'édification d'un château sur ses terres représente avant tout l'affirmation « féodale » de son pouvoir face à ceux qui contestent sa mainmise sur l'île.

Mal conçu et implanté sur un site inapproprié, l'ouvrage traînera tout au long de son histoire des déficiences auxquelles les ingénieurs militaires ne parviendront jamais à remédier, en dépit de travaux incessants. Avec le début des conflits européens qui s'étendent aussitôt aux Antilles, enjeu important du commerce colonial, la Guadeloupe doit se fortifier. Le fort devient l'élément principal d'un système défensif comportant une série de batteries échelonnées le long des côtes et de redoutes sur les voies de communications.

Les renseignements dont nous disposons sur la forteresse et ses aménagements successifs au cours du XVII^e siècle sont assez succincts. Le père Dutertre la présente comme une belle maison en pierre de taille – une des premières de l'île – bâtie sur un soubassement carré, bientôt renforcé de quatre saillants. Le donjon octogonal ainsi formé sera par la suite entouré d'un mur d'enceinte qui ménageait une terrasse où on installa quelque canons pour battre la rade :

« M. Houël, ravi de cette association, appliqua tous ses soins à faire construire une maison près de la principale rade de la Basse-Terre, très moderne, à quatre faces et à quatre étages. À chaque étage, il y a quatre chambres de plain-pied, les murs sont en très belle pierre de trois pieds d'épaisseur, elle est fortifiée d'une terrasse à huit pointes, dont quatre couvrent les quatre coins du logis et les quatre autres les quatre faces. Chacune de ces pointes fait une cour où l'on peut mettre des soldats pour la défendre ; on ne peut entrer dans cette maison que deux par deux, par une chaussée de pierre, au bout de laquelle il y a un portail carré, où on se trouve toujours pris entre deux portes sans qu'on y prenne garde. Au bas de cette maison, côté mer, il y a une batterie de six pièces de canon qui commandent la rade et qui peuvent la défendre de l'abord des vaisseaux. »⁴²

En 1667, l'ingénieur François Blondel, chargé d'établir un état des fortifications de la Guadeloupe, porte un jugement beaucoup plus sévère sur le fort qu'il estime mal conçu, mal construit, menaçant ruine et pour tout dire inutile :

« Le chef d'une de ces familles a fait sur le bord de la rivière du Galion un fort en forme d'étoile octogonée, sous lequel il s'est depuis formé un petit bourg sous le nom de Basse-Terre [...] Il n'étoit en premier lieu qu'une petite redoute et depuis a été appliqué sur chacune des faces un angle saillant qui compose l'octogone qui, outre les imperfections de sa figure et de sa petitesse, a encore

42. Dutertre, *op. cit.*, vol. 1, p. 422-423.

celle de n'être pas solide, les pointes appliquées ayant été si mal reprises avec le vieux mur du carré qu'elle s'en séparèrent en plusieurs endroits par de grandes crevasses et des ouvertures qui marquent une ruine fort prochaine si le fort estoit tant soit peu ébranlé au canon ; de sorte que ce poste ne peut avoir à présent d'usage plus utile que celui d'une honneste prison. Depuis quelques années, ils ont pratiqué une contrescarpe autour du fort, laquelle ne jugeant pas assez grande, ils en ont fait une grande, laquelle vaut encore moins que la première et ne se pourroit garder avec mil hommes. »⁴³

Appréciation entièrement partagée par les administrateurs des îles si l'on en croit ce commentaire qui accompagnait le rapport de Blondel :

« Le château que M. Houël a fait bâtir sur le bord de la rivière du Galion n'est proprement, comme il dit, qu'une prison car les huit angles qu'on a ajoutés à la première fabrique, qui n'est qu'une tour carrée, sont si petits, si mal entendus et, pour dire le vrai, si ridicules qu'ils ne font paraître ce bâtiment qu'une lourde masse de pierre entassée sans dessein et sans ordre, si bien qu'il ne faut faire nul cas de cet ouvrage pour la défense de l'île, que comme d'un épouvantail qui paraîtra quelque chose à ceux qui le regarderont de loin et qui n'en pourront discerner la figure. »⁴⁴

Jugés trop onéreux, les travaux préconisés par Blondel pour améliorer les défenses du fort ne seront pas réalisés.

Le père Labat qui visita le fort Saint-Charles lors de son passage en Guadeloupe en 1696, retrace brièvement l'histoire de la forteresse et les grandes étapes de son évolution :

« Ce fort ne consistait autrefois qu'en une maison quarrée de pierre, que Monsieur Houël, propriétaire de l'île, avait fait faire pour résister aux incursions des Sauvages avec lesquels il était en guerre. Il fit dans la suite élever des angles saillants devant chaque face, de sorte qu'elle devint comme une étoile à huit pointes, chacune de cinq toises et demi de longueur. On fit ensuite des murs, l'un parallèle à la rivière et l'autre au bourg ; on y ménagea un petit flanc dans lequel on fit la porte et l'escalier pour monter sur la terrasse qui donne entrée dans les appartements. C'étaient là toutes les fortifications qu'il y avait dans le temps de Monsieur Houël, mais depuis que l'île eut été vendue à la seconde Compagnie, c'est-à-dire à celle de 1664, et qu'elle eut été retirée par le roi en 1674, on a enveloppé la maison et la terrasse dont je viens de parler d'un parapet composé de terre et de fascines, au bas duquel il y avait un fossé, creusé dans le roc ou du moins dans un terrain qui est presque aussi dur. On a prolongé le parapet et le fossé en leur faisant faire quelques angles rentrants et saillants jusqu'à une hauteur éloignée du donjon d'environ deux cens pas qui le commandait absolument, et on a fait sur cette hauteur un cavalier ou batterie fermée de maçonnerie avec huit embrasures. La face qui regarde le bourg a neuf toises de longueur, celle qui regarde les montagnes cinq et demi, et celle qui est du côté du donjon seulement trois. Il est bon de savoir qu'on appelle « donjon » cette maison à huit pointes bâtie par Monsieur Houël. Il y avait huit pièces de canon sur ce cavalier, deux desquels étaient de bronze de dix-huit livres de balle ; les autres étaient de fer de différents calibres. Il y avait encore trois pièces sur la plate forme à côté du donjon : c'est là toute l'artillerie qui était dans le fort. À l'égard du logement, c'était peu de chose. Une salle de moyenne grandeur, deux chambres et un cabinet partageaient le premier étage, le second était divisé en quatre chambres ; le haut du bâtiment, c'est-à-dire le

43. Blondel et Du Lion, *op. cit.* CAOM, DFCG 26, n°5 (ADG, 1 Mi 244).

44. CAOM, DFCG 26, n°3 (ADG, 1 Mi 244).

galetas, servait de salle d'armes. Les cuisines et les offices étaient hors du donjon. On avait ménagé dans le massif, sous le premier étage, une citerne et deux magasins à poudre, dont l'un qui était vide servait de prison ; les baraques des soldats et des officiers étaient dans l'espace qu'il y avait depuis la plate-forme jusqu'au cavalier. »⁴⁵

Les descriptions laissées par ces témoins directs font apparaître trois phases d'aménagement sous le gouvernorat de Charles Houël. Dans un premier temps, Houël fait bâtir une maison carrée en pierre de taille qu'il renforce par quatre angles saillants sur chacune des faces. Si l'on se reporte à la description donnée par Dutertre, cet état ne peut être qu'antérieur à 1654, date de parution de son ouvrage. La maison forte est ensuite entourée de deux murs parallèles, l'un côté mer et l'autre côté bourg. Ces travaux, d'après Labat, auraient également été exécutés par Houël avant la cession de l'île à la nouvelle compagnie en 1664. Le gouverneur Du Lion, successeur d'Houël, demande alors à François Blondel, commissaire du roi, un rapport sur l'état des fortifications qui sera remis en janvier 1667.

Les deux aménagements successifs de la contrescarpe, mentionnés par Blondel, devaient concerner l'enceinte primitive du fort et non pas le parapet élevé plus tard autour de la forteresse, comme en témoigne le plan joint à son rapport et celui effectué par Payen en 1686 (fig. 1). Les travaux semblent n'avoir été engagés qu'au début des années 1670. Apparemment, il s'agissait essentiellement de réparations et de consolidations.

À la mort du gouverneur Du Lion, son successeur, Hinselin, poursuit à ses frais la remise en état des fortifications. Faute de moyens, les travaux avancent lentement malgré l'imminence d'un conflit avec l'Angleterre. C'est sans doute à cette époque que le vieux fort d'Houël est entouré d'un parapet et d'un fossé qui seront ensuite prolongés vers l'est par une courtine à deux saillants jusqu'au cavalier⁴⁶.

Ces ouvrages ont dû être réalisés par Hinselin entre 1689 et 1691, en prévision de l'attaque anglaise. En 1691, les Anglais débarquent en Guadeloupe et incendient le bourg de Basse-Terre, mais ils ne peuvent s'emparer du fort et se contentent de le bombarder. En 1693, Caylus, ingénieur du Roi, est chargé de tracer le plan de nouvelles fortifications et d'évaluer les travaux à exécuter. Rappelé peu après en Martinique, il ne pourra réaliser son projet. Un nouvel ingénieur, Desnos, présente à son tour un projet, mais il meurt et l'île reste pratiquement sans défense.

Une nouvelle guerre avec l'Angleterre paraissant inévitable, le gouverneur de la Guadeloupe, Auger, confie les travaux de fortification de l'île au père Labat qui s'emploie, entre 1702 et 1703, au renforcement des défenses du fort :

« Ce fut ainsi que je fis faire [...] les murs intérieurs et extérieurs des parapets du fort pour soutenir la terre et le mauvais fascinage dont ils étaient composés. Je fis faire une demi-lune pour couvrir la porte avec un pont-levis, une grande citerne découverte servant de fossé à un retranchement flanqué, qui

45. Labat, *Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique*, op. cit., vol. 1, p. 367-369.

46. Ce cavalier qui ne figure pas sur le plan de 1686 est mentionné lors de l'attaque anglaise de 1691 : « Les Anglais entrèrent dans le bourg, élevèrent leurs batteries et battirent le fort et le cavalier pendant trente-cinq jours [...] » Labat, op. cit., vol. 1, p. 380.

coupaient la longueur du fort en deux pour couvrir le donjon ; et s’y pouvait retirer et tenir ferme, si les ennemis se fussent emparés du cavalier. »⁴⁷

En 1703, les Anglais débarquent de nouveau à Basse-Terre et assiègent le fort. Les Français abandonnent la place mais font sauter le donjon en se retirant :

« Le vendredi 13 avril, on envoya le major porter au lieutenant de Roi le résultat du conseil de guerre et donner ordre au sieur Binois d’attacher les mèches aux mines pour faire sauter le donjon et la petite face du cavalier. Quand je dis les mines, il est bon d’expliquer ce que c’est, et pour cela, il faut se souvenir de ce que j’ai dit dans un autre endroit, en faisant la description du fort, qu’il y avait deux souterrains qui servaient de cachots pour renfermer les criminels ; c’était dans ces deux souterrains qu’on avait mis les poudres, de sorte que toute la préparation de ces mines consistait à répandre quelques barils de poudre et à y joindre une saucisse pour y mettre le feu. On prétendait les faire sauter tous deux en même temps ; on m’en parla, et je dis que la chose manquerait si on ne se servait pas de la même saucisse. La suite a justifié mon sentiment, puisqu’on a trouvé toute la poudre d’un des souterrains après la retraite des Anglais. »⁴⁸

Les fouilles archéologiques

Les travaux de restaurations engagés par les Monuments Historiques sur les anciennes prisons du fort Delgrès, situées à l’emplacement présumé du donjon du gouverneur Charles Houël, offraient aux archéologues une excellente opportunité de rechercher d’éventuels vestiges de ce fort primitif, témoin exceptionnel des premiers temps de la colonisation française en Guadeloupe.

Une campagne de sondages a donc été réalisée en juillet 1995 afin de retrouver des restes du fort édifié par Houël vers 1650, de juger de leur état de conservation et de l’intérêt d’une fouille de plus grande ampleur.

Les sondages archéologiques effectués autour de la prison par D. Bonnissent⁴⁹ ont permis de retrouver diverses structures correspondant vraisemblablement au donjon d’Houël, en particulier un des murs et un niveau de sol de la maison forte, ainsi que des vestiges du soubassement octogonal, décrit dans les archives (fig. 2).

Le sondage 1, situé à l’angle nord-est de la prison, a mis au jour une série de murs correspondant à plusieurs étapes de construction. Les vestiges les plus anciens sont ceux d’un mur (M1) formé de blocs de roches volcaniques grossièrement équarris qui servit de fondation à l’un des murs de la prison. Les restes d’un enduit rosé sur lequel subsistait l’empreinte de dalles ou de carreaux furent découverts contre le parement intérieur du mur M1. Ces traces de sol pourraient appartenir à la maison du gouverneur Houël. Les murs M2, M3 et M4, appartenant à la même structure, marquent une deuxième phase de construction. Cette structure reste pour l’instant difficile à interpréter. Peut-être s’agit-il de la première enceinte du fort visible sur le plan de 1667 ? Deux murs (M5 et M6), de facture différente des précédents, semblent correspondre aux casernes édifiées en 1766.

47. Labat, *op. cit.*, vol. 4, p. 195.

48. *Ibid.*, p. 282.

49. Dominique Bonnissent, *Fort Houël, Basse-Terre*, document final de synthèse, AFAN, 1995.

Le sondage 2, réalisé le long de la façade de la prison, a permis de retrouver la suite du mur M1, réutilisé pour la construction de l'édifice. La présence d'un important remblai contre ce mur dénote de gros travaux d'aménagement, peut-être liés à la démolition d'un des saillants de la maison forte.

Le sondage 3, implanté le long du côté sud-est de la prison, a mis en évidence un mur (M7) qui, par sa facture et son orientation, pourrait correspondre à une branche d'un des saillants du donjon d'Houël. Un mur postérieur (M8), plus étroit et peu fondé, est venu le recouper. Impossible à interpréter pour l'instant, il ne peut être rattaché à aucune structure visible sur les plans anciens. Lors d'un remaniement encore inexpliqué, la destruction partielle des murs a été comblée par plusieurs couches de remblai qui ont livré un abondant mobilier archéologique composé d'éléments de tabletterie, faïence, céramique, verre, objets métalliques et restes de faune.

Le sondage 4, situé à l'angle de la prison et du parapet du bastion de la mer, avait pour but de dégager un mur visible en surface et dont l'orientation en biais laissait à penser qu'il pouvait s'agir de vestiges d'une des étoiles du donjon octogonal. Le mur M9, construit en appui sur le terrain naturel, est constitué d'une maçonnerie de blocage encadré de deux parements en petit appareil assez régulier. Antérieur au mur de la prison et au parapet, ce mur semble bien appartenir à la structure en étoile, bien que son mode de construction diffère sensiblement des autres murs attribuables au donjon. Peut-être voyons-nous là l'irrégularité et l'imperfection de la construction du fort relevées par Blondel ?

Le mobilier archéologique recueilli, caractéristique d'une occupation militaire (balles de mousquet, boutons d'uniformes, pipes et bouteilles de verre), nous fournit quelques indications sur la vie quotidienne dans un fort des Antilles au XVII^e siècle (éléments de tabletterie, peigne, ciseau, restes de faune...) et sur le commerce (vaisselle, objets manufacturés d'importation).

Le fort Houël semble avoir été le premier ouvrage militaire de Guadeloupe édifié en pierre. Il relève plus de la maison fortifiée que de la forteresse⁵⁰. Son plan paraît assez inhabituel. On peut le comparer à un autre ouvrage militaire édifié presque à la même date et dans un contexte similaire, le fort Saint-Louis, bâti par Chambly en 1665 sur les rives de Richelieu au Québec. Bien qu'il s'agisse plutôt d'un fortin palissadé abritant divers bâtiments (magasin, logements et peut-être chapelle), son plan rappelle grandement celui adopté par Houël : un carré présentant un saillant sur trois côtés et une entrée protégée par une double porte.⁵¹ Le fait que le fort ait été érigé sous l'autorité du

50. En Martinique, Danièle Bégot a souligné la conception médiévale du fort Saint-Pierre, construit vers 1635, opposé au fort Royal, édifié dans le dernier tiers du XVII^e siècle suivant les principes de la fortification bastionnée, Danièle Bégot, *La Martinique de Moreau du Temple, 1770*, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1998, p. 8.

51. Les fouilles réalisées dans les années 1970 mirent au jour des vestiges des premiers forts érigés au XVII^e siècle. Toutefois, leur plan semble différer quelque peu de la description du fort primitif édifié par Chambly. Pierre Beaudet et Céline Cloutier, *Les témoins archéologiques du fort Chambly*, op. cit., p. 9 et 33.

lieutenant général pour l'Amérique, Tracy, tout juste débarqué au Canada après un court séjour en Guadeloupe, pourrait expliquer cette filiation.

Le fort de la Madeleine

Situé sur un morne surplombant le bourg de Baillif, le fort de la Madeleine fut édifié, vraisemblablement vers 1650, par la famille Boisseret, co-seigneur de l'île avec Charles Houël. Le conflit qui opposa les deux familles aussitôt après le rachat de la Guadeloupe fut réglé en 1659 par le partage de l'île en deux lots. Le fort de la Madeleine, pendant du fort de Basse-Terre, affirmait les prétentions seigneuriales des Boisseret sur le territoire qui leur avait été attribué au nord de la rivière du Baillif.

Malgré une position défensive favorable, bien meilleure, au dire des observateurs de l'époque, que celle du fort Saint-Charles, cet ouvrage militaire ne joua jamais un rôle important dans la défense de la Basse-Terre, sans doute en raison des imperfections de sa conception.⁵²

Labat en a donné une description assez détaillée :

« C'est un quarré long dont le côté qui regarde la terre vers le nord-est et celui qui regarde le nord-ouest étaient couverts par de petits bastions d'environ quatre toises de flanc sur neuf toises de face. L'angle du côté de la rivière du Baillif n'avait point de bastion, parce qu'il était sur un rocher escarpé qui régnait tout le long du côté opposé à la mer. On avait ménagé une place au-dessous de cet angle, où l'on avait fait une batterie à barbette de deux pièces de canon. Les fossés qui sont devant tous ces ouvrages ont cinq toises de large et trois de profondeur. À trois toises de la contrescarpe, il y a un petit mur d'environ six pieds de hauteur, coupé en angles saillants et rentrants, qui servait de parapet au chemin couvert. Le dedans de ce polygone, qui peut avoir cinquante toises du centre d'un bastion à l'autre, était occupé en partie par un grand corps de logis de maçonnerie qui n'a jamais eu que la moitié de sa longueur. Ce qu'il y a eu d'achevé n'a qu'environ douze toises de long sur huit de large. Un côté faisait face à la mer, l'autre aux montagnes et à la porte du fort. Entre le bâtiment et la falaise du bord de la mer, il y avait de très belles citernes, et le reste du terrain bien uni, marque qu'il y a eu en cet endroit une terrasse. On voit par des restes de murs qui sont en dedans des courtines, qu'il y avait des bâtiments ou appentis tout autour de la cour. Cette forteresse est commandée à la portée du fusil par une motte de terre d'environ deux cens cinquante pas de circonférence qu'il serait aisé de couper. »⁵³

Une petite batterie, installée légèrement en contrebas du fort, surplombait l'embouchure de la rivière du Baillif. Les dimensions trop réduites de l'ouvrage affaiblissaient fortement sa capacité défensive. En 1667, dans son rapport sur l'état des défenses de l'île, Blondel proposa d'importantes modifications pour l'améliorer, mais le projet, jugé trop

52. Blondel, *Avis sur l'isle de la Guadeloupe et l'estat present de ses fortifications*. CAOM, DFCG 26, n° 2 (ADG, 1 Mi 244). On peut s'étonner du peu de cas fait par les autorités de l'époque envers cet ouvrage qui occupait pourtant une position stratégique importante. Non seulement le fort servait à défendre la rade et le bourg de Baillif contre toute attaque ou débarquement ennemi, mais il contrôlait également le passage de la rivière du Baillif et pouvait ainsi arrêter des troupes débarquées dans une des anses situées plus au nord et se dirigeant vers la Basse-Terre, comme se sera le cas pour les troupes anglaises en 1691 et 1703.

53. Labat, *op. cit.*, vol. 1, p. 374-375.

coûteux, ne fut pas accepté. Le gouverneur Hinselin y fit réaliser plusieurs campagnes de travaux entre 1674 et 1676 puis en 1678-1679⁵⁴. Parmi les différents travaux effectués pour mettre le fort en état, il convient de signaler les citernes dont l'absence avait été déplorée par Blondel (ou Du Lion). Labat, lors de sa visite du château, en admirera la facture.

En 1690, devant l'imminence d'une attaque anglaise et faute de pouvoir obtenir des moyens suffisants pour remettre le fort en état, une assemblée des principaux officiers décida sa destruction par crainte de voir l'ennemi s'en servir. En 1691, le fort de la Madeleine, laissé sans défense, fut incendié par les Anglais qui brûlèrent le bourg de Baillif.⁵⁵ Il sera pourtant envisagé, quelques années plus tard, de relever le fort et d'y mettre une compagnie de soldats en garnison⁵⁶. La proposition restera sans effet et, lors de son passage en Guadeloupe à la fin du XVII^e siècle, le père Labat ne visitera que des ruines.

Le fort de la Madeleine présente un grand intérêt du fait de la brièveté de son utilisation qui dura moins d'un demi-siècle. Contrairement à la plupart des autres ouvrages militaires, comme le fort Delgrès ou le fort Louis, l'édifice n'a pas fait l'objet de modifications ultérieures importantes. Son étude devrait donc permettre de mieux connaître la réalité de ces fortifications.

En dépit de ses imperfections, le fort de la Madeleine est conçu selon un plan classique que l'on retrouve fréquemment dans les colonies d'Amérique du XVI^e au XVIII^e siècle. Par sa simplicité, un quadrilatère bastionné aux angles, ce type de construction répondait parfaitement aux exigences du contexte : rapidité d'exécution, économie des moyens, utilisation des matériaux et savoir-faire disponibles. Répondant aux mêmes besoins, on retrouve des forts similaires aussi bien dans les colonies espagnoles, portugaises, françaises que nord-européennes.⁵⁷ Souvent bâtis en bois dans un premier temps, nombre de ces ouvrages furent ensuite reconstruits en pierre en conservant parfois le même plan. C'est le cas des premiers forts canadiens de Richelieu et Sainte-Thérèse (1665). Les recherches archéologiques menées sur le site du fort de Chambly (nommé à l'origine fort Saint-Louis) près de Montréal ont permis de retrouver les vestiges de deux forts antérieurs à la construction visible aujourd'hui⁵⁸. Les deux ouvrages se présentent sous la forme d'un quadrilatère pourvu d'une enceinte palissadée et de bastions aux angles. En 1709, le fort fut rebâti sur le même plan mais en pierre. Aux Antilles, on retrouve le même type de fort sur l'île de la Tortue, construit par Vasseur en 1640⁵⁹.

54. Hinselin, lettres au secrétaire d'État de la Marine et des Colonies des 23 février et 20 décembre 1679, 26 mars 1682., CAOM, C^{7A} 1, pièces 40, 54, 76 (ADG, 1 Mi 15).

55. Hinselin, lettre du 12 août 1690, *ibid.*, pièce 197.

56. Caylus, 10 mai 1693. CAOM, DFCG 26, n° 22 (ADG, 1 Mi 244).

57. Nous avons déjà mentionné le fort de Brikioka édifié au Brésil par les Portugais, mais on peut également citer celui de San Marcos, construit par les espagnols en Floride à la fin du XVII^e siècle.

58. Pierre Beaudet et Céline Cloutier, *op. cit.*, p. 33-37.

59. Dutertre, *op. cit.*, vol. 2, p. 28.

Les guerres coloniales

Bien que les espagnols n'aient fait aucune tentative pour s'opposer à la colonisation de la Guadeloupe, les premiers colons craignaient une réaction de leur part. Les Espagnols essayèrent à plusieurs reprises de chasser Français et Anglais des îles du nord où ils s'étaient d'abord implantés et qui jouxtaient leurs possessions des Grandes Antilles, mais ils ne s'attaquèrent jamais à la Martinique ou à la Guadeloupe.

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, les conflits qui déchiraient l'Europe se prolongèrent jusque dans les colonies d'Amérique. Au lendemain de la guerre qui opposait la France et la Hollande à l'Angleterre et qui vit une flotte anglaise anéantie par un ouragan au large des Saintes, le roi envoya un ingénieur pour renforcer les défenses l'île. Son jugement sur l'état des fortifications est des plus sévères : elles sont mal conçues, mal construites, mal placées et inutiles. Pour autant, rien ou presque n'est fait pour remédier à cet état de fait ; les propositions de Blondel sont jugées trop onéreuses et on se contente de conforter l'existant par des travaux qui traînent en longueur faute de moyens et de volonté. En 1691, les Anglais attaquent une Guadeloupe laissée pratiquement sans défense et qui ne doit son salut qu'aux fièvres qui déciment l'armée ennemie et la forcent à rembarquer.⁶⁰

Batteries

La vulnérabilité des îles tient d'abord à la longueur des côtes à défendre pour s'opposer à un débarquement ennemi, comme le soulignait l'intendant Robert en 1700⁶¹. Cette préoccupation, présente dès le début de la colonisation, apparaît dans l'acte de donation de terres aux dominicains, le gouverneur se réservant le droit de les utiliser pour y faire des fortifications⁶². Les limites de l'espace en bordure de mer réservé au service du roi, dénommé « cinquante pas du Roi », sont fixées par un arrêt du Conseil souverain de la Martinique en 1670⁶³. En 1757, un arrêt du Conseil d'État en précise la fonction : « Cet espace de terrain dans le circuit des îles a toujours été réservé, tant par les seigneurs qui ont commencé à les posséder et à les établir, que par les compagnies qui ont succédé à ces seigneurs dans cette jouissance, et par le Roi, depuis qu'il a réuni les îles à son domaine par un édit du mois de décembre 1674. L'objet de cette réserve était d'avoir de quoi établir, dans le contour des îles, les bourgs, paroisses, forts, retranchements, batteries et autres ouvrages publics et nécessaires, tant pour leur décoration que pour leur défense. »⁶⁴

60. Le scénario se répètera quasiment à l'identique lors de l'attaque de 1703 qui verra les troupes anglaises s'emparer du fort Saint-Charles avant de céder une nouvelle fois devant les épidémies.

61. « Dans les îles, il faut s'attacher à défendre le débarquement dans les endroits qui sont de quelque importance et à batailler en rase campagne en défendant le terrain pied à pied jusqu'à faire rembarquer l'ennemi », propos de l'intendant Robert, cités dans *La Martinique de Moreau du Temple, 1770, op. cit.*, p. 10.

62. Breton, *op. cit.*, p. 109.

63. Arrêt cité par J. Ballet, *La Guadeloupe*, Basse-Terre, Société d'histoire de la Guadeloupe, 1975, vol. 5, p. 373.

64. *Ibid.*, p. 375.

Le système de défense de l'île était alors basé sur le fort protégeant le bourg de Basse-Terre, principal centre politique et économique. Plusieurs batteries défendaient la rade et les principaux points de passage. Dans son avis sur les fortifications de la Guadeloupe, Blondel mentionne cinq batteries pour défendre la rade, « mais toutes sont si mal tournées que pas une ne défend ladite rade, de sorte que les vaisseaux ennemis y peuvent y en enlever des nôtres sans être incommodés du canon des dites batteries. »⁶⁵ Sa vue du fort, bourg et rade de la Basse-Terre à la Guadeloupe ne fait apparaître pourtant qu'une seule batterie, située entre la place d'armes et la mer.

L'inventaire des canons, armes et munitions de l'île dressé par Hinselin en 1680⁶⁶ fait aussi état de cinq batteries le long de la rade :

- la « batterie de la Basse-Terre, devant la porte des R.P. Carmes » : cette fortification qui comportait neuf canons de fer de 8 livres correspond à celle qui était figurée sur la vue de Blondel. Elle apparaît également sur le plan de Payen de 1686 (fig. 1) sous le nom de « batterie des Carmes (E) ». Labat confirme la présence d'une batterie à cet endroit à la fin du XVII^e siècle : « Leur couvent [Carmes] est situé un peu au dessous de la place d'armes, derrière une batterie qui porte leur nom. »⁶⁷ Elle était en maçonnerie avec les angles d'embrasures en pierres de taille ; des plates-formes en bois supportaient l'artillerie composée d'une dizaine de canons de fer⁶⁸. La batterie disparaît au début du XVIII^e siècle, mais son nom est transféré à une nouvelle batterie bordant la place d'armes appelée aussi place des Carmes ;
- la « batterie de la porte de fer » : la porte de fer, qui constituait l'entrée officielle de la ville du côté de la mer, fut édifée par le gouverneur Du Lion en 1672⁶⁹. Fermée par une grille, la porte était défendue par deux canons de fer de 12 livres. Quelques années plus tard, Labat la décrit ainsi : « Un peu avant d'arriver à la batterie qui est devant le couvent des Carmes, la falaise baisse beaucoup, c'est pourquoi on y a fait de gros murs de bonne maçonnerie, avec un angle qui ferme en partie la place d'armes de ce côté-là. On a pratiqué quelques embrasures dans ce mur, avec une ouverture pour aller à la mer, qui est fermée par un grillage de fer »⁷⁰ ;
- la « batterie devant le corps de garde » : comportant 3 canons de fer de 12 livres, la batterie devait être située à l'angle sud-ouest de la place d'armes. Elle doit correspondre à la batterie de deux pièces figurée en G sur le plan de Payen ;

65. Blondel, *Avis sur l'isle de la Guadeloupe...* CAOM, DFCG 26, n° 2 (ADG, 1 Mi 244).

66. Hinselin, « Etat des canons et munitions qui sont presentement en cette isle, fait par l'ordre de Monsieur le comte de Blénac, gouverneur et lieutenant général pour le roy des isles françaises de l'amérique, 6 janvier 1680. CAOM, C^{7A} 1, pièce 62 (ADG 1Mi 15).

67. Labat, *op. cit.*, vol. 1, p. 370.

68. *Ibid.*, vol. 2, p. 71.

69. « Procès verbal de la pose de la première pierre de la porte des fortifications de l'isle à la Basse-Terre nommée la porte du port. Acte par Mr. Du Lyon gouverneur [...] Du 13 septembre 1672 ». CAOM, F³ 221, f°469. La porte fermée par une grille figure sur la vue cavalière de Plumier en 1688.

70. Labat, *ibid.*

- la « batterie sous le réduit du château de la Basse-Terre » : l'esplanade qui s'étendait devant le fort et qui pouvait servir de refuge pour la population était défendue par neuf pièces de petit calibre dont deux de fonte. Cette fortification apparaît sur le plan de Payen. Elle prendra le nom de batterie Caroline au XVIII^e siècle ;
- une autre batterie est figurée sur le plan de Payen de 1686 (lettre C), à l'ouest du fort, au bord de la falaise. Il semblerait qu'à cette date, il ne s'agisse encore que d'un projet⁷¹ ;
- la batterie de « la rivière aux Herbes » : cette batterie de quatre pièces de fer défendait le passage à gué de la rivière à l'entrée de la bourgade primitive. Le développement du bourg au nord de la rivière la rendit inutile et, au XVIII^e siècle, elle fut déplacée à l'embouchure pour protéger la rade.

Labat mentionne une autre batterie, édifée, sans doute au moment de l'attaque anglaise de 1691, au nord de la ravine à Billau, pour défendre l'entrée du bourg Saint-François. Elle fut déplacée de l'autre côté de la ravine en 1696 : « Il y avait une batterie à la gauche de cette ravine qu'on appelait la batterie Carcavi, que l'on jugea à propos de transporter de l'autre côté de cette ravine, et de la renfermer dans l'enceinte du bourg. »⁷² Lors de la tournée d'inspection qu'il effectue en 1696 en compagnie du père Labat, Auger fait état d'une « batterie de Saint-François de quatre canons qui défendait la rade de Basse-Terre du côté de sous le vent ». Emportée par un torrent, elle n'était pas encore rétablie⁷³. Il pourrait s'agir en fait de la batterie de Carcavi, décrite ci-dessus.

Le bourg de Basse-Terre ne fut jamais entouré d'un rempart, et seul le front de mer fut fortifié par un mur « de pierres sèches, de fascines et de terre soutenues par des piquets » qui allait du fort à la ravine à Billau⁷⁴.

Hinselin mentionne également une batterie de trois pièces de fonte, établie sur le Houëlmont, morne élevé qui domine le fort au sud de la rivière du Galion. Peut-être s'agit-il des fortifications édifées autrefois par Houël comme l'évoque Labat : « il y a une montagne ronde, fort haute, et qui paraît de loin comme isolée, nommée Houëlmont, où feu Monsieur Houël avait fait quelques retranchements garnis de canon, avec des fours et des citernes pour servir de réduit dans un besoin. »⁷⁵ Aux dires de Dutertre, ces travaux de fortifications avaient été réalisés par Houël pour se protéger au cas où l'on chercherait à le chasser de l'île, ajoutant que la position ne présentait aucun intérêt et qu'elle avait été abandonnée peu après, ce qui faisait dire à Poincy « qu'il n'avait fait mettre toutes ces belles pièces de canon sur cette roche, que pour empêcher les ramiers de passer et de venir jusqu'à l'île de Saint-Christophe. »⁷⁶

71. Labat ne mentionne qu'une seule batterie à barbette de trois pièces sur la hauteur du fort, au bord de la falaise, (*op. cit.*, vol. 1, p. 372), alors que l'intendant Robert, lors de son inspection, en mentionne deux : « il y a encore deux batteries sur le bord de la mer pour le même effet ». François Roger Robert, « Mémoire de l'état présent des isles françoises de l'Amérique (...) », CAOM, DFCG, n° 12.

72. Labat, *op. cit.*, vol. 2, p. 74.

73. Auger, « État du gouvernement de la Guadeloupe et de ses dépendances, vues et visités par Monsieur Auger (...) », 17 juillet 1696. CAOM, C^{7A} 1, pièce 99 (ADG, 1 Mi 16).

74. Labat, *op. cit.*, vol. 1, p. 372.

75. *Ibid.*, vol. 2, p. 64.

76. Dutertre, *op. cit.*, vol. 2, p. 39.

Les travaux réalisés par le gouverneur Du Lion en 1672 en prévision d'une éventuelle attaque hollandaise portèrent essentiellement sur les forts de Basse-Terre et de la Madeleine. Le fort de la Madeleine constituait, jusqu'à l'attaque anglaise de 1691, le dernier ouvrage de défense au nord de la côte sous le vent. Le débarquement anglais de 1691 à l'Anse à la Barque montra la nécessité d'étendre le système de défense de Basse-Terre et d'édifier des batteries le long de la côte, de part et d'autre du bourg, pour empêcher l'ennemi de débarquer. Quelques travaux furent, semble-t-il, exécutés à l'issue du conflit, mais c'est surtout l'imminence d'une nouvelle attaque (guerre de Succession d'Espagne, 1702) qui incita les autorités à renforcer les défenses de l'île.⁷⁷

À la sortie du bourg de Saint-François, quelques retranchements de pierres sèches étaient établis le long du chemin, vraisemblablement aux emplacements qu'occupèrent, au XVIII^e siècle, les batteries du Morne des Irois et du Morne Rouge.

Au-delà de la rivière des Pères, on relève :

- la batterie Saint-Dominique : mentionnée dans le mémoire rédigé par Auger sur l'état du gouvernement de la Guadeloupe⁷⁸, elle fut sans doute construite après la descente anglaise de 1691. Il s'agissait d'une batterie à barbette armée de quatre canons, destinée à empêcher un débarquement ennemi et à défendre l'entrée du bourg de Baillif. Endommagée ou détruite, puis rétablie à plusieurs reprises, la batterie Saint-Dominique fut reconstruite une nouvelle fois vers 1765. Le parapet en demi-polygone en est conservé devant le collège de Baillif ;
- la tour du père Labat (fig. 3) : cette batterie, trop éloignée de la rivière des Pères, n'était pas en mesure d'empêcher l'ennemi de virer de bord pour s'approcher de la rade de Basse-Terre. C'est pourquoi Labat entrepris la construction d'une tour sur le bord de mer, à l'entrée du couvent des dominicains :

« Je lui donnai sept toises de diamètre dans ses fondements, pour venir à six toises hors de terre, et trois pieds d'empattement tout autour. Le mur devait avoir une toise et demi d'épaisseur jusqu'à la hauteur de deux toises, et ensuite une toise seulement. Et comme le dessein était d'y mettre douze ou quinze hommes bien résolus pour brider les ennemis de ce côté-là en cas d'une descente ou d'une attaque, le fond de la tour devait être partagé en trois parties, une pour faire une citerne; une pour un magasin de vivres et la troisième pour un magasin à poudre. Cet étage, qui devait être voûté, aurait eu huit à neuf pieds de hauteur. Celui de dessus en aurait eu dix et aurait été éclairé de huit ouvertures de quatre pieds de large en dedans, s'étrécissant à six pouces en dehors, pour avoir l'air et le jour nécessaire et pour tirer avec des espingards

77. Lors de son installation comme gouverneur de la Guadeloupe, Auger effectua, en compagnie du père Labat qu'il avait rencontré sur le bateau et avec qui il s'était lié d'amitié, une tournée de l'île. Ils arrêterent ensemble les améliorations à apporter pour la défense mais, faute de moyens, ces travaux ne furent entrepris qu'à la reprise des hostilités. Selon le père Labat, qui dit avoir acquis ses connaissances de l'art des fortifications avec Vauban, Auger l'aurait fait venir en Guadeloupe en 1702 pour lui confier cette tâche.

78. Auger, « État du gouvernement de la Guadeloupe et de ses dépendances... », *op. cit.*

ou espoirs de fonte sur ceux qui s'approcheraient de la tour. Si le temps l'avait permis, on aurait fait un autre étage voûté, avec quatre embrasures, quoique le dessein ne fût que d'y mettre deux pièces de canon de douze livres de balle, et deux de dix-huit sur la plate-forme (...) Mais les choses pressant extrêmement, je ne pus élever ma maçonnerie qu'à la hauteur de dix à douze pieds, et je fus obligé de faire remplir le vide avec des pierres et du sable pour soutenir la plate-forme, sur laquelle je fis monter une pièce de douze, n'ayant pas le tems d'en faire monter une seconde. »⁷⁹

Bien qu'elle n'ait jamais été achevée, la tour dite du père Labat participa à la défense de Basse-Terre en 1703. Inscrite en 1979 à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, elle se dresse encore entre la route et le littoral, près de l'aérodrome de Baillif.

Le système de défense de Basse-Terre s'étendait également au sud jusqu'à la pointe de Vieux-Fort, puis, en côte au vent, jusqu'au bourg de Trois-Rivières.

L'Anse de la rivière de Sens, sur la rive droite du Galion, constituait un lieu de débarquement possible pour des troupes ennemies, qui pouvaient ensuite franchir la rivière par le gué situé peu avant son embouchure. Dès 1665, Du Lion envisageait de faire établir une batterie « sur le bord de la mer proche de la rivière nommée des Galions, qui défendra l'anse ... et ou les nôtres seraient plus en sûreté, si nous avions guerre, à cause qu'on peut y entrer sans faire des bordées et se mettre sous le canon du château, pour raison de la pointe du Vieux-Fort L'Olive qui couvre ladite anse, dans laquelle la défense serait plus commode qu'elle n'est à la rade ordinaire... »⁸⁰ Il y avait près de la batterie projetée « un grand corps de logis de pierre dans lequel je ferai mettre un corps de garde pour la défendre en temps de besoin ». Nous ne savons pas si la batterie fut réalisée et son emplacement reste assez vague, mais il pourrait s'agir de la batterie Saint-Charles, décrite par l'ingénieur Houël dans le mémoire de 1730 comme une batterie ancienne qu'il convient de renforcer.⁸¹

La côte, entre l'Anse de la rivière de Sens et la pointe du Vieux-Fort, étant jugée inabordable car trop escarpée, n'était pas défendue. La pointe du Vieux-Fort était située en un point stratégique car les navires venant des Saintes et souhaitant entrer dans la rade de Basse-Terre devaient longer la côte au plus près. Lors de sa tournée, Labat signale à cet endroit la présence de deux canons qui avaient pour rôle de forcer les navires à virer plus au large, les obligeant ainsi à effectuer plus de bordées sous le feu du fort et à avertir Basse-Terre de l'arrivée d'une flotte.

La défense de la Grande Anse de Trois-Rivières, propice à un débarquement, revêtait la plus haute importance, car l'ennemi qui s'en rendait maître pouvait couper les communications entre la Basse-Terre et la Capesterre. Une batterie y était établie avant 1696, date à laquelle elle fut déplacée sur le morne séparant la Grande Anse de la Petite Anse.⁸²

79. Labat, *op. cit.*, vol. 4, p. 229.

80. Du Lion, 22 novembre 1665. CAOM, DFCG 26, n°1 (ADG, 1 Mi 244).

81. Vincent, Houël, « Mémoire des fortifications et batteries placées le long des côtes et dans les anses, les ports, les rades des isles de la Guadeloupe, de la Grande Terre et des Saintes... », 1^{er} avril 1730. CAOM, DFCG 26, n° 80 (ADG, 1 Mi 244).

82. Labat, *op. cit.*, vol. 2, p. 62.

Le reste de l'île était laissé à peu près sans protection, hormis quelques retranchements édifiés le long des anses (Anse à la Barque en côte sous le vent), au passage des rivières (Duplessis) et aux abords de certains bourgs (Trois-Rivières, Sainte-Anne) pour contrarier une descente. Ces maigres défenses étaient parfois épaulées d'une ou deux pièces d'artillerie. D'autres canons, chargés essentiellement de donner l'alarme, étaient répartis le long de la côte. Le nombre de pièces d'artillerie établies pour la défense de l'île était dérisoire : 39 y compris ceux du fort Saint-Charles entre la rivière du Galion et celle de Baillif, 6 entre Baillif et Sainte Rose, 6 entre Sainte-Rose et Trois-Rivières et 19, y compris ceux du fort Louis, pour toute la Grande-Terre.⁸³

Peu nombreuses au début de la colonisation et installées pour la plupart dans la partie sud de la Basse-Terre et autour de la rade du bourg principal, les batteries se multiplièrent après 1700, conformément à la nouvelle doctrine militaire de défense des côtes. Les premières batteries semblent avoir été en majorité des ouvrages assez simples, constitués d'une plate-forme supportant quelques canons abrités derrière un parapet en terre ou maçonné. Seules deux batteries, situées à Basse-Terre, étaient protégées par des murs à embrasures (il s'agissait en fait d'un embryon de mur d'enceinte dans lequel on avait pratiqué des embrasures). Dans son intéressante analyse des ouvrages militaires de Martinique présentée en introduction à la carte de Moreau du Temple, Danièle Bégot a fait ressortir la grande diversité des batteries, tant dans leur forme que dans le choix des matériaux, et souligné leur caractéristique dominante qui est la mobilité. L'auteur écrit très justement que « à la différence des forts, qui impliquent l'occupation permanente d'un site défini une fois pour toute, les batteries sont des éléments qui s'édifient rapidement, se déplacent, s'abandonnent au gré des besoins et des nécessités. »⁸⁴ Le caractère mobile et parfois éphémère des batteries ne facilite pas leur identification sur le terrain et dans les archives. En quelques années, elles peuvent être remaniées ou changer d'appellation, se déplacer, parfois en gardant le même nom, ou bien disparaître. Les descriptions, même quand elles portent sur une période assez courte, sont souvent discordantes, mais peut-être ne reflètent-elles qu'une réalité très changeante ?

En Guadeloupe, l'absence de défense sérieuse fut chronique durant toute la période coloniale. Dénoncé par tous les gouverneurs, cet état de fait avait plusieurs causes. La construction et l'entretien des batteries était à la charge des habitants, toujours réticents à mettre la main à la poche et à prêter leurs esclaves pour les corvées et qui préféraient défendre leurs habitations plutôt que d'aller prendre leur tour de garde loin de chez eux. Les travaux de construction et d'entretien des forts, à la charge de la Couronne, étaient réalisés au moyen des mêmes corvées d'esclaves, et donc en butte à la même mauvaise volonté, surtout de la part des plus gros habitants et des ordres religieux qui cherchaient à s'en dispenser par tous les moyens. La Couronne, peu disposée à se mettre en frais pour ses colonies, faisait la sourde oreille aux réclamations des gouverneurs et ne s'inquiétait de la situation dans ces territoires lointains qu'après les

83. Auger, « État du gouvernement de la Guadeloupe et de ses dépendances..., *op. cit.*

84. Danièle Bégot, *op. cit.*, p. 13.

avoir vu tomber aux mains de l'ennemi. Des ingénieurs du roi furent ainsi dépêchés dans les îles à l'issue de chaque conflit pour dresser l'état des défenses et proposer des améliorations (Blondel en 1667, Payen en 1682, Caylus en 1693). La plupart du temps, les projets proposés par les ingénieurs se voyaient rejetés ou grandement réduits par le roi qui les jugeait trop coûteux, et les gouverneurs se contentaient généralement de rafistoler les fortifications à la veille d'un nouveau conflit.

Ces ouvrages étaient bâtis selon des modèles établis pour l'Europe, ce qui n'était pas sans poser des problèmes en milieu tropical. À plusieurs reprises, les ingénieurs militaires attirèrent l'attention sur la vulnérabilité des ouvrages en terre qui se désagrégeaient rapidement sous les fortes pluies, fréquentes aux îles, et sur la difficulté de maintenir en bon état canons, ferrures et affûts rongés par l'humidité et le sel. À ces coûts d'entretien qui incombaient à une population récalcitrante, s'ajoutait une pénurie chronique de personnels qualifiés, surtout au début de la colonisation. Absence d'ingénieurs militaires, manque de maîtres canonniers, pénurie d'artisans qualifiés reviennent constamment sous la plume des administrateurs qui doivent en outre réclamer sans cesse des produits manufacturés (clous de charpentier, armes et canons).

LES ÉDIFICES RELIGIEUX

La religion fit partie intégrante de la colonisation européenne du Nouveau Monde. Dans l'acte de création de la Compagnie des îles d'Amérique, signé en février 1635, il était stipulé que « dans chaque habitation, lesdits associés feront entretenir deux ou trois ecclésiastiques pour administrer la parole de Dieu, les sacrements aux catholiques, et pour instruire les sauvages ; ils leur feront construire des lieux propres à la célébration du service divin et leur fourniront des ornements, des livres et autres choses nécessaires pour cela. »⁸⁵ À leur tour, L'Olive et Du Plessis, obtenant une concession pour l'établissement d'une colonie à la Dominique, la Martinique ou la Guadeloupe, s'engagèrent par contrat à y faire passer quatre religieux ou prêtres, nommés par la Compagnie, auxquels ils fourniraient la nourriture, le logement et les ornements.⁸⁶

Le cardinal de Richelieu choisit pour ce faire l'ordre de Saint-Dominique, qui désigna les pères Pierre Pélican, supérieur de la mission, Raymond Breton, Nicolas Breschet de Saint-Dominique et Pierre Griffon de La Croix. Le projet reçut l'approbation du Saint-Siège qui, par bref apostolique, confia aux frères prêcheurs « le soin des colonies établies au nom et sous la protection de Sa Majesté très chrétienne et les établit pasteurs, tant des Français habitant la Guadeloupe que des sauvages qui se convertiraient. »⁸⁷

Chapelles et cimetières de la Pointe Allègre

À leur arrivée en Guadeloupe, procédant aux cérémonies religieuses habituelles accompagnant la prise de possession de la nouvelle colonie,

85. Dutertre, *op. cit.*, vol. 1, p. 67.

86. *Ibid.*, p. 89.

87. *Ibid.*, p. 95.

les missionnaires « plantèrent la croix, et bâtirent une petite chapelle de roseaux soutenus par quelques fourches ; après y avoir dressé un autel, ils célébrèrent la sainte messe. »⁸⁸

Dans leurs relations de l'installation de la nouvelle colonie, les pères Pélican et Breton racontent que les deux chefs d'expéditions s'étant établis à quelques distances l'un de l'autre, les missionnaires se séparèrent également : « Le père supérieur avec le P. la Croix étaient chez M. de L'Olive, où ils avoient fait faire une chapelle en l'honneur de Notre-Dame-du-Rosaire. Le père Nicolas de Saint-Dominique et le P. Raymond étaient chez Monsieur Du Plessis où ils firent une église en l'honneur de Saint-Hyacinthe. »⁸⁹ Ces deux chapelles, édifiées à la hâte « en planches et roseaux »⁹⁰, devaient être des plus rudimentaires. Le père Dutertre, arrivé quelques années plus tard, précise que le père Raymond bénit « une chapelle avec un cimetière. »⁹¹

Le père Barbotin relate la découverte, en avril 1975, d'ossements humains sur le bord de la plage de l'Anse de Nogent, éparpillés sur les restes de la dune⁹². L'identification du cimetière qui se trouvait là est impossible, car il a aujourd'hui entièrement disparu. Le père Barbotin constatait déjà en 1975 que la dune qui renfermait les sépultures était pratiquement détruite du fait de l'érosion des côtes et des pillages de sable⁹³ (il évalue le recul du bord de mer à près de quarante mètres en moins d'une décennie).

Les premières constatations et quelques sondages effectués par le père Barbotin peu après la découverte semblent écarter une origine amérindienne. Parmi les hypothèses plausibles, deux semblent pouvoir être privilégiées : ces sépultures pourraient appartenir à un cimetière d'esclaves dépendant d'une habitation voisine (des recherches récentes tendent à renforcer l'hypothèse que les dunes côtières étaient effectivement utilisées pour enterrer les esclaves de l'habitation la plus proche). Mais ces squelettes pourraient aussi provenir du cimetière de la petite chapelle que Du Plessis fit bâtir dès son arrivée en Guadeloupe. L'installation à cet endroit fut de courte durée, mais la terrible famine qui ravagea presque aussitôt la colonie entraîna une importante mortalité. Le socle rocheux affleurant partout, on peut penser que les tombes de ceux qui mouraient en grand nombre, puisque le père Breton dit qu'il les enterrait quatre par quatre, furent creusées dans la dune. Quelques visites effectuées sur le terrain en 1995 et 1996 n'ont pas permis de recueillir le moindre indice permettant de localiser le fort. Des recherches plus approfondies sont envisagées pour circonscrire les endroits les plus favorables à une implantation, qui pourraient faire ensuite l'objet de prospections systématiques et de sondages archéologiques. Les chapelles comme les fortins furent abandonnées au bout de six mois lorsque les colons déplacèrent leur installation au sud de l'île.

88. *Ibid.*, p. 97.

89. Breton, *op. cit.*, p. 88.

90. *Ibid.*, p. 140.

91. Dutertre, *op. cit.*, vol. 1, p. 97.

92. Maurice Barbotin, « Découverte de crânes, fémurs et autres os », dans *BSHG*, 1978, n°38.

93. Pratiqués en Guadeloupe depuis plusieurs décennies, les prélèvements illégaux de sable, utilisé pour la construction, sont un véritable fléau qui entraîne la destruction de nombreux sites archéologiques. En 1999, C. Stouvenot signala la découverte de quelques ossements sur la même plage, à environ 200 m de ceux trouvés en 1975 (*Inventaire des sites archéologiques, SIVOM Nord Basse-Terre, AFAN*, 1999).

Côte sous le vent

La chapelle de Vieux-Fort

Poursuivant les Caraïbes pour les chasser de leurs villages et s'emparer de leurs vivres, L'Olive installa une partie de la colonie à la pointe sud de la Basse-Terre. Il y fit bâtir un fort et une petite chapelle⁹⁴. Une case, située près du fort, servait de logement pour les religieux et de centre de la mission. À la fin de cette même année 1636, la mission des dominicains fut transférée à Baillif sur la propriété qui leur avait été octroyée par la Compagnie des îles d'Amérique⁹⁵. Qu'advint-il de la chapelle après le transfert de la mission et l'abandon du fort quelques années plus tard ? Parmi les trois chapelles dépendant du vicariat de la côte sous le vent, Breton cite une chapelle Saint-Charles « qui se trouve dans l'habitation du Gouverneur près du fort royal de Saint-Louis ».⁹⁶ Mais s'agit-il bien du gouverneur de L'Olive, comme le suggère la mention du fort royal de Saint-Louis, nom donné au fort de la pointe sud ? L'état de la mission relaté par le dominicain se réfère à l'année 1653 ; or, à cette date, le gouverneur Houël ne réside pas au vieux Fort Royal, abandonné depuis longtemps, mais au nouveau fort qu'il vient de faire construire sur la rive droite du Galion et qui possède sa propre chapelle. Les noms ne sont pas d'un grand secours, car ce dernier fort s'appellera également Fort Royal durant les premières années avant d'être dénommé fort Saint-Charles en l'honneur de Charles Houël. La chapelle Saint-Charles pourrait donc faire référence à Charles Houël si l'on ne se souvenait que L'Olive se prénommait aussi Charles. Quoiqu'il en soit, on retrouve dans les registres d'état civil de Basse-Terre plusieurs mentions d'une chapelle et de son cimetière dans le quartier de Vieux-Fort : en 1690, un enterrement a lieu « dans le cimetière du Vieux-Fort de L'Olive » ; un mariage est célébré l'année suivante « en la chapelle du Vieux-Fort de L'Olive » ; en 1692, l'acte d'inhumation spécifie « dans le cimetière de la chapelle du Vieux-Fort de L'Olive ». D'autres enterrements ont lieu en 1694 dans la chapelle et dans le cimetière.⁹⁷

Labat signale que « il y a au pied [de la pointe du Vieux Fort] une petite chapelle qu'on dit avoir titre de paroisse, dont les carmes sont en possession et tirent les revenus. »⁹⁸ Cette chapelle est de toute évidence celle qui est mentionnée dans les registres, mais peut-on être sûr qu'il s'agisse de la chapelle édifée du temps de L'Olive ? Sa localisation à l'extrémité de la Pointe du Vieux-Fort, près d'une batterie qui prendra par la suite le nom de Vieux-Fort L'Olive, ne prouve pas son ancienneté, dans la mesure où rien ne démontre que l'ancien fort se soit trouvé à cet emplacement. Cependant, l'existence même d'une chapelle et surtout d'un cimetière dans un quartier pratiquement inhabité argue plutôt pour la perdurance d'une situation ancienne⁹⁹. Pour autant rien

94. Breton, *op. cit.*, p. 92.

95. *Ibid.*, p. 142.

96. *Ibid.*, p. 155-156.

97. ADG, registres paroissiaux de Basse-Terre, paroisse du Mont-Carmel, 5 MI 5.

98. Labat, *op. cit.*, vol. 2, p.68.

99. Le statut de paroisse aurait pleinement justifié le maintien d'une chapelle et d'un cimetière, mais il est manifeste que Vieux-Fort ne l'avait pas ou plus à la fin du XVII^e siècle, sinon comment expliquer que les carmes, qui officiaient à Basse-Terre et à Vieux-Fort, aient inscrit les actes concernant Vieux-Fort sur les registres de la paroisse de Basse-Terre ?

n'interdit de penser que la modeste chapelle des débuts ait pu subir des réfections.

Cette chapelle sera brûlée par les Anglais lors d'une descente en 1703.

L'église et le cimetière de Vieux-Habitants

Dans le courant de l'année 1636, quelques habitants, sous la conduite d'un officier de l'île dénommé La Ramée, se séparent du reste de la colonie établie à la pointe sud de la Basse-Terre pour aller s'installer un peu plus au nord, en côte sous le vent. Ils bâtissent une chapelle qu'ils dédient à Saint-Joseph.¹⁰⁰ Dépendant de la mission dominicaine de Baillif, la chapelle sera desservie par le père Breton puis par le père Dutertre.¹⁰¹

La chapelle était située au même emplacement que l'église actuelle. Lors de sa tournée en mars 1688, le gouverneur Hinselin signale que « l'église a été bâtie de charpente par les habitants du quartier. Elle est longue de cinquante pieds et large de vingt-deux, mais trop petite... »¹⁰² Il y a nécessité de l'agrandir « en l'allongeant et en l'élargissant, en y incluant une sacristie dans le long ». Le presbytère est sur le même fonds qui appartient à l'église. Nous ignorons si les travaux ont été réalisés. Précisant qu'elle fut épargnée lors de l'attaque anglaise de 1691, Labat la décrit ainsi : « Elle était vieille et toute de bois, mais propre, bien entretenue et bien ornée. »¹⁰³ Elle fut reconstruite après avoir été incendiée par les Anglais en 1703. Le cimetière était attenant.

Couvents, églises et cimetières de Baillif

En 1636, les dominicains obtinrent de la Compagnie des îles une concession située en côte sous le vent entre la rivière du Baillif et la rivière des Pères, de la mer à la montagne. Le contrat de donation du 26 janvier 1637 octroya aux religieux de l'ordre des Frères prêcheurs, une place située à la *bande ouest* (côte sous le vent) limitée d'un côté par « une grande rivière, appelée la Rivière de la Pointe des Galions, de l'autre par une autre petite rivière appelée la Petite rivière ». Le père Breton, qui assista à la signature du contrat, précise dans son *Dictionnaire caraïbe-français* que la Rivière de la Pointe des Galions fut dénommée ainsi du fait du mouillage de la flotte d'Espagne à cet endroit en 1636. Elle prit ensuite « le nom des pères de Saint-Dominique qui étaient les uniques en ce temps là, envoyés avec la colonie, et qui avaient assis leur demeure auprès de cette rivière... ». La rivière de la Pointe des Galions ne peut être confondue avec la Rivière des Galions qui s'appelait à cette époque Rivière des Galets, d'après Breton qui indique que le nom de Rivière des Galions lui fut donné par Houël. La « petite rivière », toujours d'après Breton, « a été nommée du depuis du Baillif »¹⁰⁴. Cette belle concession arrachée dans les temps héroïques du début de la colonie sera

100. Breton, *op. cit.*, p. 97-98.

101. *Ibid.*, p. 144.

102. CAOM, coll. Moreau de Saint-Méry, F³ : procès-verbal de l'église des Vieux-Habitants, f° 243-244.

103. Labat, *op. cit.*, vol. 2, p. 77.

104. Breton, *op. cit.*, p. 94.

longtemps contestée, car convoitée, par la suite. Houël, adversaire acharné des dominicains, s'efforcera constamment de limiter leurs possessions et leurs prérogatives.

Le père Breton s'installa aussitôt dans la dite place, fit défricher le terrain et « on bâtit là une chapelle où le peuple qui s'était habitué dans la Basse-Terre allait entendre la messe les dimanches »¹⁰⁵. La mission fut placée sous l'invocation de Notre-Dame-du-Rosaire à laquelle les dominicains vouaient une dévotion particulière¹⁰⁶. La case et la chapelle de la Basse-Terre furent détruites par un incendie en 1638, alors que Breton se trouvait au fort (Vieux Fort)¹⁰⁷. Nous ne savons pas où était situé le couvent édifié par le père Breton. Cependant quelques années après, le bourg de Saint-Louis et l'église paroissiale se développèrent le long de la rivière des Pères (dénommée également rivière Saint-Louis). Il est donc probable que le couvent, qui fut à l'origine du bourg, ait été construit à cet endroit, la chapelle servant d'église paroissiale. C'est d'ailleurs dans ce secteur, près de leur sucrerie du Petit-Marigot, que les pères dominicains réinstalleront leur couvent au XVIII^e siècle.

Selon le père Labat, l'église paroissiale fut « établie dans le bourg du Baillif, où il n'y avait auparavant qu'une chapelle », après que le bourg de Saint-Louis ait été dévasté par une crue de la rivière due au passage d'un ouragan. Le couvent fut lui aussi transféré à Baillif « sur une hauteur derrière l'église paroissiale »¹⁰⁸. La date exacte de ces événements est difficile à déterminer avec certitude. Cependant le père Raymond Carbonnière, qui fit construire le nouveau couvent, est signalé comme curé de la paroisse de Baillif en 1668. Il participe, le 15 août de cette année, à une cérémonie commémorant la victoire sur les Anglais en août 1666, célébrée dans l'église du couvent des dominicains, dédiée à Notre-Dame-du-Rosaire, et située au « quartier du bas de la montagne de Saint-Louis ». Le couvent se trouvait donc encore près de la rivière des Pères. Nous savons par ailleurs qu'un violent ouragan ravagea la Guadeloupe en 1669¹⁰⁹. Le transfert aurait pu avoir lieu après cet ouragan. Le couvent apparaît sur le plan de Payen dressé en 1682, mais il semble inachevé à cette date.

Description du père Labat à l'occasion de sa visite en 1696

Lors de la tournée qu'il effectua en Guadeloupe en 1696, le père Labat visita les restes du couvent de Baillif, incendié par les Anglais en 1691. Il nous en a laissé cette description :

105. *Ibid.*, p. 97. Le terme « la Basse-Terre » employé par Breton désigne toujours la côte sous le vent de même que celui de « la Capesterre » désigne toujours la côte au vent.

106. Le terme de « mission » employé par Breton pour désigner les couvents de son ordre rappelle la mission évangélisatrice qui avait été confiée aux frères prêcheurs, rattachant ces établissements à la tradition des postes avancés missionnaires du Canada et des régions encore insoumises de l'empire espagnol. Cette action, qui fut de courte durée en raison de la disparition rapide des Caraïbes, apparaît au travers des mentions de conversion de « sauvages ».

107. Breton, *op. cit.*, p. 106.

108. Labat, *op. cit.*, vol. 1, p. 365-366.

109. Du Lion, lettres au secrétaire d'État de la Marine et des Colonies des 7 novembre et 1^{er} décembre 1669. CAOM, C^{7A} 1, pièces 68, 81 (ADG, 1 Mi 13).

«... la situation pour la vue ne pouvait être plus belle ; mais pour le reste, elle était très incommode, parce que le terrain étant trop étroit, il avait fallu faire de très gros murs pour soutenir les terrasses qu'on avait été obligé de faire pour l'augmenter. Ce bâtiment avait douze toises de long sur sept de large. Il était flanqué de quatre pavillons détachés chacun de six toises de long sur cinq de large. L'un servait de chapelle domestique, l'autre de cuisine et de dépense, le troisième était séparé en deux, et faisait deux chambres pour les malades, le quatrième servait de réfectoire et d'office. Il y avait des caves et celliers sous tous ces pavillons. Il est certain que ces bâtiments avaient un grand air quand on les regardait de loin, mais ils n'avaient aucune commodité quand on était dedans. Ils furent brûlés en 1691 par les Anglais. Je trouvai qu'on avait raccommodé la chapelle domestique pour servir de paroisse. »¹¹⁰

Vestiges du couvent retrouvés en 1994

Quelques vestiges du couvent édifié par le père Carbonnière ont subsisté jusqu'à nos jours. Il s'agit du mur de soutènement de la plate-forme aménagée pour la construction du couvent. Le côté nord, dissimulé à certains endroits par des ajouts modernes, est conservé sur près de trois mètres d'élévation. À son extrémité est s'élève un four à pain voûté de forme cylindrique, reste probable de la cuisine installée dans un des pavillons mentionnés par Labat (fig. 4). L'angle sud-est du mur de soutènement, également conservé sur une hauteur de trois mètres, est visible de l'autre côté de la route. Enfin, le mur qui délimitait la terrasse à l'ouest existe encore sur une vingtaine de mètres de longueur.

Détruit en 1691, le couvent fut à nouveau déplacé pour revenir près de la sucrerie de la Rivière des Pères.¹¹¹ Le couvent apparaît à cet endroit sur le cadastre levé par les ingénieurs du roi en 1764. Situés à l'emplacement où s'élève aujourd'hui un centre commercial, le couvent et la sucrerie ont presque entièrement disparu hormis quelques pans de murs, l'allée bordée d'arbres qui y conduisait et la tour érigée en bord de mer à l'angle de la propriété, appelée tour du père Labat.

L'église

L'église paroissiale du bourg de Saint-Louis fut donc transférée, semble-t-il après l'ouragan de 1669, sur la rive gauche de la rivière du Baillif au pied d'un morne où le père Carbonnière fit reconstruire le couvent. L'église est figurée sur le plan de Payen de 1682, à l'emplacement actuel de la bibliothèque. Elle se présente sous la forme d'un édifice rectangulaire à chevet plat, pourvu d'un appendice carré (chapelle ou sacristie) sur le côté nord. Brûlée par les Anglais en 1691, elle ne fut pas rétablie à cet emplacement puisqu'en 1696, c'est la chapelle du couvent située sur le morne qui en tient lieu. Reconstituée à plusieurs reprises, la chapelle, devenue église paroissiale sous le vocable de Saint-Dominique, n'a plus changé d'emplacement.

110. Labat, *op. cit.*, vol. 1, p. 366.

111. « Depuis que les Anglais eurent ruiné notre couvent dans l'irruption qu'ils firent à la Guadeloupe en 1691, nous avions bâti une maison de bois au milieu de la savane, environ à cent pas de la sucrerie. C'était un très petit bâtiment : j'étais aussi bien logé au Macouba, à une chambre près, que tous nos pères l'étaient dans ce petit bâtiment ». Labat, *op. cit.*, vol. 1, p. 365.

Le cimetière

L'ancien cimetière, qui pourrait dater de cette époque, se trouvait sur les pentes du morne, au pied du mur de soutènement du côté ouest, à peu de distance de la porte d'entrée de l'église du morne. Seul un calvaire marque encore l'emplacement du vieux cimetière, transféré à son emplacement actuel vers 1850.

La chapelle Saint-Louis

Une chapelle dédiée à Saint-Louis apparaît dans l'état de la mission dressé par Breton en 1654¹¹². Elle fait partie des huit édifices de culte administrés à cette date par les dominicains. Cette chapelle, qui dépendait du couvent de Baillif, est vraisemblablement celle du quartier de l'îlet à Goyave, qui prendra ensuite le nom de paroisse de Bouillante.

Côte au vent

La chapelle de Saint-Sauveur

En 1636, une partie des colons se dirigèrent vers les villages amérindiens établis le long de la côte entre les rivières du Grand Carbet et du Petit Carbet où ils se fixèrent après en avoir chassé les habitants.¹¹³ Quelques années plus tard, en 1642, le projet de construction d'une chapelle dans ce secteur est mentionné par Breton, mais ce projet souleva le mécontentement de ceux qui devaient y travailler et le chroniqueur ne précise pas s'il fut finalement réalisé¹¹⁴. Le recensement de 1671 évoque, toujours dans le même secteur, « une place contenant 60 pas en carré autrefois achetée par les habitants pour y faire bâtir une chapelle. »¹¹⁵

Il existe aujourd'hui une chapelle et un cimetière au lieu-dit Saint-Sauveur, à l'endroit où est figuré sur une carte de la Guadeloupe, datée de 1643, le logis de M. Mauger, juge, celui-là même qui fut à l'origine du projet contesté de 1642. La chapelle actuelle, dédiée à Saint-Jean-Baptiste, daterait du milieu du XIX^e siècle, mais nous ne savons pas s'il s'agissait d'une construction *ex nihilo* ou si elle a remplacé un édifice antérieur. La carte des ingénieurs du roi mentionne bien le bourg de l'Anse Saint-Sauveur, mais aucune chapelle n'est représentée à la pointe Dongo.

La chapelle de Grande Anse (Trois-Rivières)

Le vocable de Saint-Jean-Baptiste désignait une des trois chapelles de la côte au vent desservies par les dominicains du couvent de Marigot (Capesterre-Belle-Eau) au tout début de la colonie. Il semble avoir

112. Breton, *op. cit.*, p. 156.

113. « Les autres se fixèrent dans la partie haute (qu'on appelle Capesterre) et occupèrent la place des indigènes éloignés de nous par une journée de marche ». Breton, *op. cit.*, p.166. Voir aussi Mathias Dupuis, *op. cit.*, p. 31 et Dutertre, *op. cit.*, vol. 1, p. 106.

114. Breton, *op. cit.*, p. 119.

115. « Dénombrement des terres de l'isle Guadeloupe, Grande-Terre et Saintes », 1671, ADG, 1 Mi 12.

concerné celle de Grande Anse de Trois-Rivières¹¹⁶. Un baptême est célébré en 1642 « à la grande anse », mais aucune chapelle n'est mentionnée. Un autre acte de baptême daté de 1644 précise « à la grande anse en la chapelle de Saint Jean ». En 1645, la « paroisse » est confiée à deux capucins arrivés avec Toisy. La Grande Anse apparaît pour la dernière fois dans un acte de baptême de 1653. Aucun bourg ne se développa à cet endroit et la chapelle disparut définitivement.¹¹⁷

La chapelle de Sainte-Marie

En 1640, le nouveau major des îles, Sabouilly, désigné par le lieutenant général Poincy en remplacement du gouverneur L'Olive, s'installa à Sainte-Marie où il se fit bâtir une chapelle, desservie par le père Jean de Saint-Paul ou Jean du Jens, accompagné du frère Jacques Le Gendre dit des Martyres. D'abord dédiée à tous les saints, la chapelle fut rebâtie par Houël à son arrivée en Guadeloupe en 1643, et prit le vocable de Sainte-Marie. Il semblerait que, dans les années qui suivirent, elle ait été reconstruite à plusieurs reprises et en des lieux différents¹¹⁸. La chapelle de Sainte-Marie est encore utilisée en 1669 puisqu'un baptême y est célébré à cette date. La chapelle et le fort seront abandonnés par la suite, mais le cimetière est toujours en usage en 1688.¹¹⁹

Le couvent de Marigot (Capesterre-Belle-Eau)

L'arrivée en 1640 de plusieurs religieux permit aux dominicains de renforcer leur implantation sur l'île. Un premier couvent dédié à Saint-Hyacinthe fut bâti près de la Grande Rivière sur un terrain cédé par M. de Volery, commis de la Compagnie des îles¹²⁰. La chapelle fut d'abord desservie par le père du Jens puis, à partir de 1641, par le frère Dominique Picart jusqu'à sa mort en 1647¹²¹. En 1646, église et couvent furent transférés un peu plus au sud, sur le bord de la Petite Rivière qui prit par la suite le nom de Rivière des Pères.¹²²

L'église et le cimetière

L'église et le cimetière, situés à proximité de la rivière, ont vraisemblablement conservé leur emplacement d'origine. Avec le développement du bourg, la chapelle du couvent devient église paroissiale. L'église est reconstruite vers 1677 si l'on en croit un acte d'inhumation mentionnant « notre nouvelle église »¹²³. Les dominicains, qui ont fait construire l'église, le cimetière et le presbytère à leur frais, en réclament alors le remboursement.¹²⁴

116. Breton, *op. cit.*, p. 102-103 et 155-156.

117. Registres paroissiaux de Capesterre-Belle-Eau, ADG, 5 Mi 7.

118. Breton, *op. cit.*, p. 102-103 et 114.

119. Enterrement du 10 juin 1688, registres paroissiaux de Capesterre, ADG, 5 Mi 7.

120. Breton, *op. cit.*, p. 102 et 114.

121. *Ibid.*, p. 144.

122. *Ibid.*, p. 102 et p. 114.

123. Acte d'inhumation de 1677, registres paroissiaux de Capesterre, ADG, 5 Mi 7.

124. « Extrait du procès verbal fait par Mr Hinselin des réparations à faire aux églises de la Guadeloupe, 9 mai 1688 », CAOM, C^{7A} 1, pièce 160 (ADG, 1 Mi 15).

Lors de sa visite en 1688, Hinselin note que « cette église est bâtie de maçonnerie, longue de septante pieds et large de vingt-huit. Il y a deux chapelles qui en font la croisée, que des particuliers ont entreprises¹²⁵. L'église, le cimetière et le presbytère s'accompagnent fort bien dans l'espace d'environ cent cinquante pas... ». Mais il faut « achever de couvrir la dite église d'ardoise dont il n'y en a qu'un tiers de couvert, ce qui ruine la charpente. »¹²⁶ Quelques années plus tard, Labat décrit l'église en ces termes : « elle est de maçonnerie. Elle a environ cent vingt pieds de longueur, sur trente de large, avec deux chapelles qui en font la croisée ; celle de la droite appartient à M. Houël. Le tout est couvert d'ardoises. Le père Romanet, curé, avait fait bâtir depuis peu une espèce de tour carrée pour servir de clocher, qui aurait fait un bon effet, si elle avait été mieux proportionnée. »¹²⁷

Les deux descriptions correspondent parfaitement, mais l'édifice semble avoir été rallongé entre temps. Le couvent a, semble-t-il, entièrement disparu. La mission de la Capesterre déclina rapidement au profit de celle de Baillif, sans doute en raison du rôle amoindri joué par les dominicains dès les années 1650, puis du transfert de la sucrerie vers 1680. À la fin du siècle, il ne reste plus qu'un seul religieux desservant la paroisse, logé dans une partie de l'ancien couvent ainsi que le rapporte le père Labat : « La maison du curé qui était autrefois le couvent que nous avions à la Cabesterre, est séparée de l'église par une allée de poiriers de trente-cinq à quarante toises de longueur. Il est à croire que dans le temps que nous y avions plusieurs religieux, la maison était plus considérable qu'elle n'est à présent, puisqu'elle ne contient qu'une salle avec deux chambres et un galetas au dessus. La cuisine, la dépense et autres petits logements nécessaires sont séparés du bâtiment. Tout cela est de maçonnerie, bas, mal entendu, mal percé, sans goût et sans commodité. »¹²⁸ Le couvent se trouvait donc à quelque soixante-dix mètres en arrière de l'église, prolongé par un jardin « assez grand et mal entretenu » dans lequel était l'ancienne sucrerie dont on voyait encore les bâtiments. Le terrain s'étendait le long de la rivière sur « trois cens pas ou environ de large, sur mille pas de hauteur, avec une autre place dans les hauteurs. »

La chapelle du Grand-Carbet

Poursuivant les Caraïbes jusque dans leurs villages de la région de Capesterre, les premiers colons commencèrent aussitôt à défricher les lieux malgré les attaques incessantes des « sauvages » retirés dans les îles voisines. Ils semblent avoir bâti, près du village du Grand-Carbet, une chapelle qui faillit être incendiée lors d'un de ces raids, en octobre 1636¹²⁹. Nous n'en trouvons pas d'autres mentions par la suite et aucune chapelle ne sera édiflée postérieurement dans le secteur.

125. Les registres paroissiaux nous apprennent qu'il s'agit d'un certain Chevallié (acte d'inhumation du fils de M. Dupré « dans la chapelle de M. Chevallié », 28 mars 1699) et de Houël de Varennes, fils de Charles Houël.

126. Procès-verbal de l'église de la Capesterre, coll Moreau de Saint Mery, f° 255-256.
127. Labat, *op. cit.*, vol. 2, p. 56.

128. *Ibid.*

129. « Au mois d'octobre, les sauvages firent une descente au Grand Carbet le jour de saint Simon et saint Jude et surprirent nos gens. Ils en blessèrent 3 ou 4 dont deux moururent. On en tua un des leurs qui portait un tison pour brûler la chapelle. » Breton, *op. cit.*, p. 93 ; Dupuis, *op. cit.*, p. 33-34 ; et Dutertre, *op. cit.*, vol. 1, p. 108-109, donnent sur ces événements quelques détails supplémentaires, recueillis vraisemblablement de la bouche de Breton.

Il serait tentant de rapprocher la chapelle mentionnée par Breton du bâtiment d'époque colonial découvert récemment au cours d'une intervention d'évaluation archéologique réalisée fin 2001-début 2002 sur le tracé de la déviation de Capesterre-Belle-Eau. Ce bâtiment, orienté est-ouest, se caractérise par la présence de trous de poteaux formant un rectangle de 17 m de long sur 5,20 m de large, séparé en deux par un autre alignement de poteaux plus importants. L'édifice semble avoir possédé une ou deux ouvertures sur le côté sud. Parmi le très rare matériel colonial se trouve un tesson de Bélarmino pouvant dater de la seconde moitié du XVII^e siècle¹³⁰. Pour autant, aucun élément ne permet de préciser la fonction de ce bâtiment et nulle trace d'inhumation n'a été retrouvée dans ou autour de l'édifice.

La chapelle Sainte-Marie-Madeleine

Une chapelle dédiée à Sainte-Marie-Madeleine est mentionnée par Breton dans un état de la mission dressé en 1654¹³¹. Desservie par les religieux du couvent de Marigot, elle se trouvait donc en côte au vent, mais rien ne permet de préciser sa localisation. Sa place dans l'énumération des chapelles la situerait entre Capesterre et Grande-Anse de Trois-Rivières. Il pourrait s'agir soit de la chapelle du Grand-Carbet soit de celle de Saint-Sauveur, qui furent abandonnées peu après, tout comme le vocable de Sainte-Marie-Madeleine.

Basse-Terre

Le bourg de Basse-Terre « fondé » par Charles Houël fut, à ses débuts, le théâtre d'âpres rivalités entre différents ordres religieux soucieux de s'implanter en Guadeloupe, rivalités parfois attisées par le pouvoir politique local. Les dominicains, choisis par le cardinal de Richelieu pour accompagner l'expédition de L'Olive et Du Plessis, furent les premiers religieux à s'installer dans l'île. Les capucins, chassés de l'île de Saint-Christophe, débarquèrent en Guadeloupe dès 1637 pour en repartir au bout de quelques mois. Restés seuls, les dominicains établirent deux couvents, l'un à Marigot d'où ils desservaient trois chapelles situées en côte au vent et l'autre à Baillif dont dépendaient également trois chapelles. La « paroisse » de Baillif s'étendait alors jusqu'à Vieux-Fort, incluant la rade de Basse-Terre et l'emplacement du futur bourg.

Église, couvent et cimetière des carmes

L'église

En 1651 Houël, en mauvais termes avec les dominicains, fit venir d'autres ordres religieux en Guadeloupe à qui il donna propriétés, esclaves et

130. Christine Etrich, *Déviation de la RN1, Capesterre-Belle-Eau, Guadeloupe*, rapport d'évaluation, AFAN, 2002.

131. Breton, *op. cit.*, p. 156.

privilèges. Il céda aux carmes la chapelle du fort (acte de donation du 5 mars) que les dominicains considéraient comme leur étant destinée¹³². Soutenus par le gouverneur, les carmes érigèrent « en paroisse la chapelle en question alors qu'elle est précisément située au milieu même de notre propre paroisse et en fixa la limite à notre couvent. »¹³³ En dépit de l'approbation du roi et de la bulle papale qui confirmait l'autorité donnée à l'ordre des frères prêcheurs sur la mission établie en Guadeloupe, les dominicains se virent évincés définitivement du bourg principal de l'île. Les carmes n'obtiendront confirmation de leurs fonctions curiales qu'en 1681 par le roi, et par bulle papale en 1710.¹³⁴

La chapelle du fort, érigée en église paroissiale, fut dédiée à Notre-Dame du Mont-Carmel. Située au nord-est de la place d'armes, elle était d'après Dutertre « en pierre, mais elle est si petite que presque tout le monde est obligé d'entendre la messe de dehors. »¹³⁵ La vue cavalière dessinée par Blondel montre une église d'apparence bien différente (fig. 5). On y voit un édifice orienté est-ouest, fait semble-t-il en planches mais de belle dimension. Les trois *oculi* et la double toiture suggéreraient même la présence de trois nefs. Un clocher est élevé au-dessus du chœur. S'agit-il bien de la chapelle décrite par Dutertre ?

L'église fut détruite par un ouragan – sans doute celui qui ravagea la Guadeloupe le 30 août 1669 – et les carmes, n'ayant pas les moyens de la rebâtir, édifièrent une petite chapelle à côté¹³⁶. Cette situation semble avoir persisté très longtemps comme l'atteste une lettre du frère Prosper du 2 août 1680 : « on a entrepris à la Guadeloupe une église qui doit revenir à plus de cinq cent mille livres de sucre, mais quand sera t-elle achevée ? C'est pourquoi nous nous opposons à la poursuite du bâtiment jusqu'à un autre temps. »¹³⁷ On était alors en pleine « affaire Boniface » ; ce procureur de la mission des carmes de Saint-Christophe, accusé de mauvaise gestion et de malversations, fit l'objet d'une longue enquête juridique. On lui reprochait, entre autre, d'avoir fortement endetté son ordre par des dépenses inconsidérées comme celle engendrée par la construction d'une nouvelle église, ayant « renversé l'ancienne église sans consulter qui que ce soit ». ¹³⁸ Les dettes accumulées par l'ordre pourraient expliquer les attermoissements pour l'achèvement de la nouvelle église. La mention d'une église « neuve » apparaît dans un acte d'inhumation de 1686. Un autre acte de 1687 stipulant que l'inhumation a eu lieu « dans la vieille église » montre que les deux édifices ont cohabité un certain temps, ce que confirment les mentions « enterré dans le cimetière commun » et « entre les deux églises vers le bas » figurant sur des actes d'inhumation de 1691 et 1692.¹³⁹

132. « M. Houël leur donna la chapelle qu'il avait demandé au peuple de construire pour nous et le cimetière avec : cimetière que nous avons béni et qu'il bénit une deuxième fois » Breton, *op. cit.*, p. 188.

133. Breton, *op. cit.*, p. 188.

134. Labat, *op. cit.*, vol. 1, p. 370.

135. Dutertre, *op. cit.*, vol. 2, p. 456.

136. « État du couvent des carmes de la Guadeloupe et l'inventaire de tout ce qu'ils possèdent présentement... 1^{er} mai 1671 », correspondance des Carmes, ADG, 1 Mi 51. Le plan levé par Payen en 1686 et la vue cavalière de Plumier figurent un modeste bâtiment d'une seule nef à chevet plat qui paraît correspondre à la chapelle primitive, mais aucune autre chapelle provisoire n'est signalée.

137. Correspondance des Carmes, ADG, 1 Mi, 51.

138. *Ibid.*

139. Basse-Terre, registres paroissiaux de la paroisse du Mont-Carmel, ADG, 1 Mi 5.

Cette coexistence des deux édifices religieux durant une quarantaine d'années (les inhumations dans l'ancienne église continuent jusqu'en 1708) suscite doutes et interrogations. Non pas par le fait qu'il y ait eu en même temps deux édifices : ce cas de figure était habituel car il permettait d'assurer la continuité du culte en célébrant les offices et les sacrements dans l'ancien édifice avant que le nouveau bâtiment soit apte à assurer cette tâche (des travaux importants pouvaient se poursuivre pendant fort longtemps pour achever le porche, le clocher ou même les bas-côtés). Mais dans le cas qui nous occupe, il est surprenant que l'église neuve, suffisamment avancée pour que l'on y enterre dès 1686, ne figure dans aucun des documents graphiques de l'époque, qui ne font apparaître que l'ancienne chapelle qui devait conserver le statut d'église paroissiale. Les registres paroissiaux confirment cette prééminence de l'ancienne église puisque, entre 1686 et 1698, treize personnes y sont enterrées (avec un pic difficile à interpréter de quatre inhumations entre novembre 1696 et septembre 1697) contre six dans la nouvelle église.

D'après l'intendant Robert qui rédigea un mémoire sur l'état de la Guadeloupe en octobre 1700, « l'église paroissiale desservie par les pères carmes a été ruinée par les Anglais. On a établi à la place une grande chapelle fermée de planches dont on se sert en attendant que l'on puisse rebâtir une autre église. »¹⁴⁰ L'édifice aurait donc été détruit au cours de l'attaque anglaise de 1691. Si l'on reprend la description de Labat : « leur église était à un coin de la place d'armes. C'était un bâtiment de bois de quarante-cinq à cinquante pieds de long sur vingt-quatre pieds de large, qui n'était ni pavé, ni lambrissé, et par conséquent fort malpropre. Il a subsisté à cet état jusqu'en 1703, que les Anglais prirent la peine de le brûler, peut-être afin d'obliger ces pères et leurs paroissiens d'en bâtir un autre plus convenable à la grandeur du Dieu qu'on y devait adorer », le bâtiment incendié par les Anglais en 1700 semble correspondre à la chapelle provisoire édifiée après la première destruction de 1691¹⁴¹. Sa localisation « à un coin de la place d'armes » s'appliquerait plutôt à la nouvelle église en construction, qui aurait donc entre temps récupéré le statut paroissial. La mention « inhumé vis à vis la porte de l'ancienne église » ou « à côté de l'ancienne chapelle » qui apparaît à plusieurs reprises entre 1707 et 1709 laisse à penser qu'il subsistait encore quelques vestiges de l'ancienne église à cette date.

À partir de 1708, la nouvelle église est désormais la seule utilisée. Nous pouvons la situer assez précisément grâce à un plan de Basse-Terre réalisé vers 1768. L'édifice est parallèle au long côté sud de la place d'armes, entre la porte de fer et la batterie des Carmes. Elle apparaît sur le plan comme un bâtiment à une nef avec un chevet plat et deux chapelles latérales en hémicycle. Nous savons par les registres paroissiaux qu'une porte ouvrait sur la place¹⁴². Cette église fut également détruite par les Anglais lors de la prise de Basse-Terre en 1759.

140. Étienne Taillemite « Une description de la Guadeloupe en 1700 », dans *BSHG*, 1967, n°7, p. 13.

141. Labat, *op. cit.*, vol. 1, p. 370-371.

142. « Inhumation dans l'église vis-à-vis la porte qui donne sur la place », 15 novembre 1709, Basse-Terre, registres paroissiaux de la paroisse du Mont-Carmel, ADG, 1 Mi 5.

Le couvent

Houël s'engagea à donner également aux carmes « un espace de terre suffisant pour y estre basty un couvent à nos frais, pour la résidence de quatre religieux, avec jardin et verger... »¹⁴³ Située légèrement au nord-est de la place d'armes, derrière leur église, la propriété des carmes s'étagait le long de la ravine Espérance, depuis la grande rue du fort jusqu'à l'actuelle rue Dugommier. Les bâtiments conventuels se trouvaient à l'emplacement occupé aujourd'hui par le lycée Gerville-Réache. La vue de Blondel nous montre une petite chapelle précédée d'une avant-cour fermée par une palissade (fig. 6). Un édifice, servant sans doute de logements, est accolé au côté sud. Un inventaire dressé en 1671 décrit ainsi le couvent :

« Le corps du logis où demeurent les révérends est d'environ soixante pieds de long sous vingt pieds de large et de haut vingt-cinq. Il y a trois étages ; dans le 1^{er} est un magasin, une chambre et une cuisine où on est de plein pied. Au 2^e, il y a une jolie chambre où on reçoit le monde, et au deux côtés sont les chambres des révérends au nombre de trois. Au 3^e étage est un beau grenier où d'un côté on pourrait faire une fort jolie chambre, de l'autre est un pigeon-nier bien garni de pigeons. Les combles du logis sont beaux, bons et forts. Le couvent est enclos de murailles élevées de neufs à dix pieds de haut avec un fort joli dôme au milieu où on reçoit et parle aux fermiers sans entrer dans la maison. »¹⁴⁴

Brûlé par les Anglais en 1691, le couvent ne comporte en 1696 que « trois ou quatre petites chambre de bois avec une cuisine et une dépense ». ¹⁴⁵ Il est à nouveau incendié par les Anglais en 1703.

Le couvent et l'ensemble de la propriété des Carmes sont adjugés au domaine public après la Révolution. En 1819, l'administration y fait construire un nouvel hôpital militaire en remplacement du premier hôpital brûlé en 1794, dont le portail en hémicycle est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Le cimetière des carmes

Bien qu'il ne figure sur aucun des plans du XVII^e siècle que nous avons pu consulter, il est possible de situer le cimetière paroissial et de déterminer approximativement son extension grâce aux actes d'inhumation. Deux enterrements célébrés le même jour « entre les deux églises » et « dans le cimetière commun » montrent qu'il s'étendait devant l'église fermant le petit côté de la place¹⁴⁶. La présence d'un espace funéraire particulier pour les enfants situé « vis-à-vis la porte de l'ancienne église » est attestée par de nombreux actes, ce que confirment les mentions « cimetière des petits enfants » et « dans le lieu où l'on a coutume d'inhumer les

143. Acte de fondation du couvent des carmes, 5 mars 1651. Correspondance des carmes, ADG, 1 Mi 51.

144. « État du couvent des carmes de la Guadeloupe et l'inventaire de tout ce qu'ils possèdent présentement... », 1^{er} mai 1671. Correspondance des carmes, ADG, 1 Mi 51.

145. Labat, *op. cit.*, vol. 1, p. 370.

146. Actes d'inhumation du 1^{er} mars 1692, Basse-Terre, registres paroissiaux de la paroisse du Mont-Carmel, ADG, 1 Mi 5.

petits enfants ».¹⁴⁷ Le cimetière occupait toute la largeur de la place jusqu'à la porte de fer¹⁴⁸. Durant la deuxième moitié du XVII^e siècle, des magasins du roi furent édifiés à l'emplacement du cimetière après son transfert à l'extérieur de la ville en 1769.

Église et couvent et cimetière des jésuites

L'église

En même temps que les carmes, Houël favorisa l'installation des jésuites à Basse-Terre en leur octroyant également de nombreuses concessions. Leur propriété du bourg s'étendait depuis leur église jusqu'à l'actuelle avenue Gaston-Michineau¹⁴⁹. Les jésuites, qui n'assuraient pas de charges paroissiales, s'établirent en « paroisse des nègres ». Leur église, édifiée à partir de 1655, était dédiée à Saint-Louis et se trouvait à peu de distance à l'est de la place d'armes. Le père Breton mentionne deux chapelles « dont l'une était contiguë à celle du carme... »¹⁵⁰ La deuxième chapelle était sans doute celle de leur couvent établi à quelque distance sur la hauteur. Les deux chapelles sont visibles sur la vue de Blondel. Fait étrange, les plans du bourg levés en 1682 et 1686 par Payen font figurer deux églises côte à côte (dans la légende, une lettre commune aux deux édifices est suivie du terme église au singulier, cf. fig. 1). La vue cavalière de Plumier fait aussi apparaître deux églises avec une légende précisant cette fois « les 2 églises des jésuites ». Moins de dix ans après, le père Labat ne décrit pourtant qu'une seule église. En écartant la possibilité d'une confusion que la fiabilité générale de ces plans n'accrédite pas, il y a là une contradiction difficile à résoudre. Une étude minutieuse des plans successifs et du cadastre permet cependant de formuler une hypothèse. Le plus petit bâtiment, situé au nord, se trouve au bout d'une voie qui monte perpendiculairement depuis l'angle sud-est de la place en longeant la maison de la Compagnie. Celui qui apparaît comme étant l'édifice principal, reconnaissable à son transept, se trouve légèrement plus au sud de cet axe. Cet édifice, relié à la place par une allée bordée d'arbres tracée en biais par rapport au parcellaire orthogonal d'origine, figure sur tous les plans postérieurs au XVII^e siècle et correspond à l'église actuelle. Il est possible que la chapelle, visible sur le dessin de Blondel, corresponde à l'église des jésuites mentionnée par Breton. Les plans de Payen et de Plumier feraient apparaître la chapelle primitive, encore utilisée, et l'église en construction. C'est cette église, pas encore achevée mais déjà consacrée, que visita quelques années plus tard le père Labat, la chapelle, désaffectée, ayant disparu.¹⁵¹

147. Actes d'inhumation du 12 juillet 1704 et du 12 août 1708, *ibid.*

148. Acte d'inhumation du 26 septembre 1697, *ibid.*

149. Après l'expulsion des jésuites en 1764, la partie basse de leur propriété sera attribuée à l'artillerie (quartier de l'Arsenal) et la partie haute accueillera l'hôpital militaire (préfecture).

150. Breton, *op. cit.*, p. 190.

151. Labat, *op. cit.*, vol. 1, p. 369. Faute de preuve trouvée dans les archives, il est difficile d'avancer une date précise. Toutefois, celle-ci doit se situer entre 1688 (dessin du bourg de Basse-Terre où sont encore figurées les deux églises) et 1696 (visite de Labat qui ne mentionne qu'une seule église). La disparition de la première église pourrait être reliée à l'incendie de Basse-Terre par les Anglais en 1691 ou avoir eu lieu après la consécration de la nouvelle église à la même époque.

« Celle des jésuites est de maçonnerie, le dedans est orné de pilastres de pierre de taille, avec une corniche d'un assez mauvais dessein. Le grand autel est de menuiserie, beau, bien exécuté, d'un bon goût, bien doré, aussi bien que la chaire du prédicateur. Elle est lambrissée en voûte à plein cintre de bois d'acajou fort propre. Il y a deux chapelles qui font la croisée avec la sacristie au dessous du clocher. En général, cette église est très propre ; elle a eu le bonheur d'échapper deux fois à la fureur des Anglais. Le portail, du moins ce qu'il y en a de fait, est de pierre de taille avec les armes de Messieurs Houël sur la porte, soit que ces Messieurs aient contribué à sa fabrique, soit que les jésuites aient voulu les engager par cette distinction à l'achever à leurs dépens. »

L'église des jésuites était alors sans conteste la plus belle de l'île. Malheureusement, de l'édifice du XVII^e siècle, il ne subsiste que la partie centrale de la façade¹⁵².

Le couvent

Le couvent semble avoir été implanté, à l'origine, sur le haut de leur propriété à l'emplacement de l'actuelle préfecture. C'est à cet endroit qu'il est figuré sur tous les plans du XVII^e siècle (Blondel, 1667 ; Payen, 1682 ; Plumier, 1688). Cette localisation, confirmée par Labat, est contestée par certains historiens qui mettent en avant le fait indéniable qu'au moment de leur expulsion en 1764, les jésuites avaient leur maison conventuelle à peu de distance en arrière de l'église¹⁵³. Les services de l'artillerie qui se virent adjuger la partie basse de la propriété des jésuites réutilisèrent une partie des locaux laissés par les religieux, l'enclos des jésuites prenant alors le nom d'arsenal. Il paraît cependant hasardeux de rejeter en bloc tous les témoignages concordants du XVII^e siècle. L'explication de cette apparente contradiction pourrait se trouver dans un déplacement du couvent entre la fin du XVII^e siècle et le milieu du siècle suivant. La maison des jésuites aurait été détruite par les Anglais en 1703¹⁵⁴. Les religieux ont peut-être préféré reconstruire le couvent plus près de leur église. Cette hypothèse reste néanmoins à vérifier car nous n'avons pu trouver aucune mention d'un tel changement.

Sur le plan de Payen et le dessin de Plumier, le couvent des jésuites se présente sous la forme d'un bâtiment allongé avec un avant-corps central et deux ailes en retour. Un enclos est accolé à la façade arrière. Deux autres édifices sont figurés à proximité du bâtiment principal : une petite tourelle située en avant, qui pourrait être le colombier signalé par Labat, et un édifice situé sur la gauche¹⁵⁵. Plans et description semblent assez

152. Épargnée lors des attaques anglaises de 1691 et 1703, l'église devenue église paroissiale Notre-Dame du Mont-Carmel après son rachat par les carmes en 1772, fut passablement malmenée durant la tourmente révolutionnaire. Relevée par le père Vianney et rendue au culte en 1811, elle fit l'objet d'importants travaux d'agrandissement durant le XX^e siècle qui en modifièrent profondément l'aspect.

153. « La maison des jésuites était alors sur une hauteur à plus de trois cens pas de leur église. C'était à la vérité une incommodité très grande pour eux, mais elle leur fournissait une vue des plus belles qui n'avait pour bornes que l'horizon de la mer, un air frais, et plusieurs jardins fort jolis ». Labat, *op. cit.*, vol. 1, p. 369-370.

154. *Ibid.*, vol. 4, p. 300.

155. « Leurs bâtiments étaient très peu de chose, ils ne consistaient qu'en deux ou trois chambres de bois, un petit pavillon carré de maçonnerie où ils recevaient leurs visites, une petite chapelle domestique, et un autre bâtiment qui contenait la cuisine, la dépense et le

bien concorder bien qu'il soit difficile d'identifier chacun des bâtiments décrits par Labat. La maison des jésuites n'est pas sans ressemblance avec celle qui fut édifée par leurs confrères de Martinique (habitation Perrinelle à Saint-Pierre) ou avec l'habitation Dain ou habitation du Mont-Carmel, propriété des carmes dans la deuxième moitié du XVII^e siècle.¹⁵⁶

Le cimetière des jésuites

Il se trouvait au sud de l'église, entre la rue Jean Flower et la rue Rémy Nainsouta, sur un terrain donné en 1657 par Pierre Lemoyne¹⁵⁷. Il fut vraisemblablement désaffecté lorsque le cimetière paroissial fut déplacé en périphérie de la ville par décision royale de 1769.

Église, cimetière et couvent des capucins

L'église

Les capucins s'installèrent à Basse-Terre en 1673 grâce à une donation du gouverneur Du Lion¹⁵⁸. Derniers arrivés, ils s'établirent au-delà de la rivière aux Herbes, au débouché d'un passage à gué, sur la route qui conduit du bourg du Carmel à Baillif. Soutenus par les habitants qui se plaignaient de ne pouvoir assister à l'office à l'église paroissiale du Mont-Carmel lorsque la rivière était en crue, les religieux demandèrent la création d'une nouvelle paroisse qui ne sera pourtant officialisée qu'en 1713. L'église des capucins apparaît sur les plans de Payen et le dessin de Plumier comme un petit édifice rectangulaire, perpendiculaire au bord de mer, et relié à la rue principale par une allée bordée de fromagers. Une donation de terre faite par deux habitants en 1702 pour y bâtir une nouvelle église rappelle que la première chapelle n'était qu'une petite maison de bois servant aussi de logement¹⁵⁹. Dans sa description Labat parle pourtant d'une église de maçonnerie, petite et assez propre¹⁶⁰.

Épargnée en 1691 lors de l'attaque anglaise, l'église est brûlée en 1703. Vers 1730, un nouvel édifice en pierre est construit, ainsi qu'une maison conventuelle quelques années plus tard¹⁶¹. Ce sont vraisemblablement ces bâtiments que l'on voit sur le plan de Bury de 1749. En 1794, l'église sert de maison de ville sous l'administration de Victor Hugues.

Au milieu du XIX^e siècle, l'ancienne église des capucins devient cathédrale et subit d'importantes modifications.

réfectoire. Ils avaient derrière ce bâtiment une cour carrée fermée de murailles, avec des apprentis qui servaient à mettre leurs moutons, leurs chevaux de selle, et autres choses de leur ménagerie, avec un grand colombier en pied dont le dessous servait de prison pour leurs nègres ». *Ibid.*, vol. 1, p. 369-370.

156. Voir l'étude de Serge Veuve, *Habitation Perrinelle, ancienne maison des jésuites*, rapport de fouille archéologique, AFAN, 1996.

157. « L'église de St Louis avec son cimetière contenant 50 pas de large sur 75 de hauteur », « Dénombrement des terres de l'isle Guadeloupe, Grande-Terre et Saintes », 1671, ADG, 1 Mi 12.

158. Ratification des contrats de donation de propriétés aux Capucins, 1720, CAOM, collection Moreau de Saint-Méry, F³ 221, f^o505-514 (ADG, 1 Mi 178).

159. CAOM, E 33 : donataire Louis Blanchet dit la Fortune, cité par Anne Pérotin-Dumon, *La ville aux îles...*, op. cit., p. 131.

160. Labat, *op. cit.*, vol. 1, p. 371.

161. A. Pérotin-Dumon, *ibid.*

Le cimetière

Le cimetière paroissial s'étendait au nord de l'église, sous la place du Christ et le parking adjacent. Trois sondages archéologiques furent réalisés en 2000 dans le petit enclos délimitant la place du Christ¹⁶². Les squelettes en place furent découverts sous un remblai de 80 cm environ. Tous sauf un sont enterrés en décubitus dorsal et orientés est-ouest, tête tournée vers l'est, respectant le rite catholique. Ils sont pour la plupart inhumés en cercueil. La présence, dans certains cas, d'épingles laisse penser qu'ils étaient parfois enveloppés dans un linceul.

Le couvent

Les capucins établirent leur couvent sur un morne situé en arrière de l'église. C'était, au dire du père Labat, « le plus joli bâtiment et le plus agréablement situé qui fût dans toutes nos îles. »

« Il fallait monter trois terrasses avant d'arriver au rez-de-chaussée du couvent. Ces terrasses avaient vingt-cinq toises de long sur six toises de large ; on montait de l'une à l'autre par de larges degrés. Il y avait sur la troisième un bassin de pierre de taille avec un jet d'eau devant la porte du couvent. Le bâtiment avait environ dix-huit toises de longueur. L'étage à rez-de-chaussée était de maçonnerie : il contenait une salle à manger, la cuisine, les offices, des magasins et deux chambres où l'on pouvait coucher. Aux deux bouts étaient des rampes de pierre de taille qui conduisaient sur le perron, qui donnait entrée dans l'étage de dessus. Cet étage était de plein pied avec la quatrième terrasse qui formait un jardin au derrière de la maison ; et comme elle occupait tout le reste de la hauteur de la colline, elle avait une très belle vue, soit du côté de la terre, soit du côté du bourg et de la mer. Les deux bouts de cet étage et le côté qui regardait la montagne étaient de maçonnerie assez bien percée. Les jambages des portes et des fenêtres étaient de pierre de taille, mais la face qui regardait la mer n'était que de bois. Le dedans consistait en une galerie de toute la longueur du bâtiment d'environ quinze pieds de large. Il y avait un salon carré dans le milieu, et trois petites chambres de chaque côté qui n'étaient séparées les unes des autres et de la galerie que par des cloisons de menuiseries fort propres. Aux deux bouts de cette dernière terrasse, il y avait deux petits bâtiments, dont l'un servait de chapelle domestique, et l'autre d'infirmier. Le jardin de cette terrasse avait aussi un jet d'eau. »¹⁶³

Le couvent fut incendié par les Anglais en 1703.

Le couvent des frères de la Charité

En 1685, les frères de la Charité se voient confier l'administration de l'hôpital de Basse-Terre. Leur couvent semble avoir eu des débuts très modestes. Incendié par les Anglais en 1691, il ne comprenait à la fin du siècle que quelques chambres, une cuisine et des magasins autour d'une

162. Thomas Romon, *Rapport d'évaluation archéologique du cimetière des capucins de la place du Christ à Basse-Terre*, AFAN, 2000 et Laurence Verrand, *La cathédrale de Basse-Terre, Notre-Dame de la Guadeloupe. Étude d'archives au CAOM*, AFAN, 2000.

163. Labat, *op. cit.*, vol. 1, p. 371.

cour fermée par un mur et un jardin¹⁶⁴. Leur chapelle était intégrée au bâtiment de l'hôpital.

Après la période révolutionnaire, l'ensemble de la propriété des frères de la Charité (hôpital et couvent) fut adjugé à l'État qui installa à cet emplacement le palais de Justice et les prisons. Une partie des bâtiments anciens a, semble-t-il, été réutilisée dans les bâtiments de l'actuelle prison.

Le cimetière de l'hôpital des frères de la Charité

En préalable aux travaux d'agrandissement du palais de Justice de Basse-Terre, des sondages archéologiques furent réalisés en 1999 sur l'une des parcelles concernées par le projet, pour retrouver les vestiges de l'hôpital de la Charité fondé au XVII^e siècle à cet emplacement¹⁶⁵. La découverte de nombreux squelettes confirma la présence du cimetière de l'hôpital (fig. 7). Il occupait toute la terrasse qui se trouvait légèrement en contrebas de l'hôpital, soit près de 400 m². Un escalier adossé au mur de soutènement de la terrasse permettait d'y accéder depuis la rue. Une importante campagne de fouille réalisée en 2001 a mis au jour près de 120 individus et une quarantaine d'ensembles¹⁶⁶. Les squelettes, posés dans leur grande majorité en décubitus dorsal, étaient inhumés généralement en tombe rupestre, parfois en cercueil et rarement en pleine terre. La fouille a fait apparaître plusieurs phases d'utilisation caractérisées par des changements d'axe d'alignement des sépultures. Ce fait, associé à la présence de nombreuses réductions et d'ossuaires, dénote un souci de gestion de l'espace funéraire dû au manque de place disponible. Des observations intéressantes ont pu être faites sur l'état sanitaire et les pathologies de la population inhumée, bien identifiée grâce à l'étude menée en archives par L. Verrand.¹⁶⁷

La chapelle Saint-Patrice

Une chapelle dédiée à Saint-Patrice est mentionnée dans le recensement de 1671¹⁶⁸. Elle était située sur la montagne de Beausoleil (aujourd'hui commune de Saint-Claude), juste en dessous de l'habitation des pères carmes dont il reste la très belle maison principale, inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Églises de deuxième génération

La mise en culture de nouvelles terres et l'établissement d'habitations dans des quartiers jusqu'alors peu peuplés s'accompagnèrent rapidement de la création de paroisses et de l'édification de nouvelles églises.

164. *Ibid.*

165. Xavier Rousseau, *Rapport de diagnostic sur le cimetière de l'hôpital de la Charité (palais de Justice de Basse-Terre)*, Service régional de l'Archéologie, 1999.

166. Didier Paya, *Le cimetière de l'hôpital de la Charité (palais de Justice de Basse-Terre)*, document final de synthèse, Basse-Terre, AFAN, 2001.

167. Laurence Verrand, *Étude du cimetière Saint-Jean-Baptiste de la Charité, Basse-Terre, Guadeloupe, volet de recherche*, CAOM, AFAN, 1999.

168. «Dénombrement des terres de l'isle Guadeloupe, Grande-Terre et Saintes», 1671, ADG, 1 Mi 12.

L'église de Trois-Rivières

Le recensement de 1671 mentionne une église bâtie sur les terres de « l'habitation ouest » et un presbytère où vit le curé.¹⁶⁹ La paroisse de Notre-Dame des Trois-Rivières est administrée par les jésuites de 1684 à 1699 avant d'être prise en charge par les carmes. L'église possédait une sacristie et une chapelle dédiée à Saint-François-Xavier. Les registres paroissiaux font apparaître la présence dans le cimetière d'un espace réservé aux enfants.¹⁷⁰

La première église paroissiale semble avoir été remplacée, une dizaine d'années plus tard, par une autre, comme le laisse entendre le compte-rendu de la visite effectuée Hinselin : « Cette église et sa sacristie qui ont été bâties il y a environ cinq ans... Elle est bonne et a son cimetière qui la joint, le presbytère est éloigné d'environ sept cents pas mais commode, sur un petit fond d'environ deux cent pas sur cent appartenant à la dite église. »¹⁷¹ L'éloignement du presbytère pourrait être dû au fait qu'il s'agit de l'ancien presbytère signalé en 1671 et sans doute proche de la première église. Lors de son passage en 1696, Labat décrit l'église comme « moitié de bois et moitié de maçonnerie... très propre et très ornée ». ¹⁷²

L'église de l'îlet à Goyaves (Bouillante)

Le quartier de l'îlet à Goyaves possède, en 1688, une église paroissiale en maçonnerie, longue de trente-six pieds sur vingt-trois pieds de large mais « elle est mal entendue et mal couverte et n'est pas carrelée... Il n'y a ni sacristie, ni presbytère. »¹⁷³

L'église de Pointe-Noire

Bien que les registres paroissiaux soient conservés à partir de 1673, aucune église n'est mentionnée lors de la tournée d'Hinselin.

L'église du Grand Cul-de-Sac

À l'origine, le quartier du Grand Cul-de-Sac s'étendait sur tout le nord de la Basse-Terre, englobant les actuelles communes de Pointe-Noire, Deshaies, Sainte-Rose et du Lamentin. Les habitants du quartier dépendaient donc de la paroisse très éloignée de l'îlet à Goyaves. Comme le constatait Hinselin, « jusqu'à présent, on ne peut pas dire qu'il y ait eu d'église, mais la messe y est dite dans une vieille case de roseaux point fermée et dans le sable, à quinze pas du bord de mer situé à la Grande Anse. Ainsi il faut construire une église, un presbytère et y joindre un cimetière. »¹⁷⁴ Les offices sont assurés par le curé de l'îlet à Goyaves.

169. *Ibid.*

170. Trois-Rivières, registres paroissiaux, ADG, 5 Mi 32.

171. Procès-verbal de l'état de l'église des Trois-Rivières, CAOM, coll Moreau de Saint-Méry, f° 253-254.

172. Labat, *op. cit.*, vol. 2, p. 62.

173. Procès-verbal de l'état et besoins de l'église de l'îlet à Goyave, CAOM, coll Moreau de Saint Méry, f° 237-238.

174. *Ibid.*, f° 239-240.

L'église de Petit-Bourg

En 1688, l'église de Notre-Dame du Bon-Port n'est encore « qu'à demi bâtie par le legs d'un habitant mort, mais les paroissiens se mettent en état de l'achever. Ils ont fait un presbytère... Le cimetière joint la dite église et le presbytère. »¹⁷⁵ Il n'y a pas de sacristie.

L'église de Goyave

La paroisse de la rivière Sainte-Anne (rivière à Goyave) possède, en 1688, une église en maçonnerie. « Elle a un cimetière proche et un presbytère qui se bâtit actuellement, le vieux ne pouvant plus servir. »¹⁷⁶ Il manque une sacristie et une cuisine.

L'église de Gosier

Le gouverneur Hinselin signale que « Il n'y a jamais eu en ce quartier là d'église » mais des habitants du quartier ont consenti à donner une place pour bâtir « une église et un presbytère proches le bord de la mer, sur un petit morne entre les terres de mademoiselle Boyuin et les mineurs de François Renard... Mais on ne pourra la faire que de bois rond » en raison de la faiblesse de la contribution des habitants.¹⁷⁷ Cette église sera édifiée rapidement puisque le premier acte d'état civil commence en cette même année 1688¹⁷⁸.

L'église de Sainte-Anne

Dans cette paroisse, Hinselin note que « cette église est bâtie de charpente par les habitants, elle a son cimetière, une sacristie commencée et un presbytère à cent pas de là. »¹⁷⁹ Il serait nécessaire d'achever la sacristie et d'allonger l'église de vingt pieds.

L'église de Saint-François

Au quartier Saint-François, « il faut bâtir l'église et le presbytère en ce quartier où il n'y en a pas encore eu, mais seulement un vieil ajoupa où on célébrait la messe. »¹⁸⁰ Les habitants étant pressés, « on célébrera la messe dans une petite case de dix-huit pieds de long sur douze de large en attendant que l'autre église soit bâtie ».

Comme ce fut le cas pour les bâtiments militaires, l'implantation et l'évolution des édifices religieux de Guadeloupe au XVII^e siècle sont

175. *Ibid.*, f° 249-250.

176. *Ibid.*, f° 251-252.

177. *Ibid.*, f° 241-242.

178. Un baptême est célébré le 25 septembre par le père capucin « exerçant les fonctions curiales » ; la première mention de l'église du Gosier apparaît dans l'acte suivant daté du 24 avril 1689. L'édifice est placé sous le vocable de Saint-Louis et le cimetière sous celui de Saint-Roch. Gosier, registres paroissiaux, ADG, 1 Mi 11.

179. Procès-verbal..., CAOM, coll. Moreau de Saint-Méry, f° 245-246.

180. *Ibid.*, f° 247-248.

étroitement liées au processus de colonisation. L'édification d'églises et de couvents répondait à des engagements pris par les colonisateurs. Leur implantation constituait une appropriation à la fois symbolique et concrète du territoire tout en participant à sa structuration spirituelle et temporelle¹⁸¹. Bien que ces bâtiments obéissent à des conceptions et des règles de construction européennes, une adaptation à la situation et au milieu s'avéra nécessaire. L'implantation et l'évolution des édifices religieux se firent donc en relation étroite avec la progression de la colonisation et les difficultés qu'elle rencontrait. Durant la phase pionnière, les premières chapelles édifiées par les frères prêcheurs furent des constructions précaires en branchage ou en planches, couvertes de feuilles ou de canne¹⁸². La famine, les maladies et les attaques incessantes des indiens sévissaient alors dans la colonie qui luttait pour sa survie, abandonnant à eux-mêmes les premiers missionnaires. Deux d'entre eux, malades, durent très vite retourner en France, suivis deux ans plus tard d'un troisième, ne laissant sur place qu'un seul religieux, le père Breton. L'arrivée en 1640 de six nouveaux religieux et la paix instaurée avec les Caraïbes par Aubert donnèrent un nouveau souffle à la mission. À la fin des années 1640, il y avait « cinq églises en l'île, savoir est celle de Notre-Dame du Rosaire à la Basse-Terre et où est notre couvent, de Saint-Joseph au quartier des Vieux-Habitants, celle de Saint-Jean-Baptiste à la Grande Anse, celle de Saint-Hyacinthe à la Grande Rivière où est notre résidence de la Cabesterre et celle de Tous les Saints au quartier de Mr. de Saboulies, et depuis qu'elle a été refaite, de Sainte-Marie. »¹⁸³ À l'exception peut-être des églises conventuelles et de la chapelle de Sainte-Marie, rebâtie par Houël, ces bâtiments semblent être encore à cette date très rudimentaires.

La fondation du bourg de Basse-Terre et l'installation des carmes et des jésuites marquèrent un tournant dans la présence religieuse sur l'île. Seul ordre présent jusqu'à cette date, si l'on néglige le bref passage des capucins, les dominicains durent désormais composer avec les nouveaux arrivants, carmes et jésuites, attirés par Houël. Les deux principales églises du bourg semblent avoir été construites, au moins en partie, en maçonnerie avec une couverture en charpente. Cette évolution des modes de construction qui accompagna le processus général de la colonisation en Guadeloupe ne se fit pas au même rythme sur l'ensemble de l'île. Les premières chapelles érigées dans les quartiers nouvellement peuplés sont, encore à la fin du XVII^e siècle, parfois très rudimentaires, comme le montre la visite effectuée par Hinselin en 1688, qui parle de vieille case de roseaux, de vieil ajoupa et de case et presbytère de bois ronds pour décrire les églises des paroisses du Grand-Cul-de-Sac, de Saint-François et des Saintes.¹⁸⁴ Les termes employés pourraient indiquer l'utilisation de techniques amérindiennes ou à tout le moins une similarité d'aspect.

181. À l'exception de quelques créations tardives, les territoires communaux correspondent aux anciennes paroisses qui, en Guadeloupe proprement dite, furent fixées avant la fin du XVII^e siècle.

182. « C'est pitié que pas une de ces chapelles ne se ressent point de la grandeur du Dieu qu'on y adore, ressemblant plutôt à des chaumières qu'à des églises ». Breton, *op. cit.*, p. 115.

183. *Ibid.*, p. 102-103.

184. « Extrait du procès verbal fait par Mr Hinselin des réparations à faire aux églises de la Guadeloupe, 9 mai 1688 ». CAOM, C^{7A} 1, pièce 160.

Dans les premiers temps de la mission, le même bâtiment servait souvent à la fois de lieu de culte et de logement pour le prêtre, particularité que l'on rencontre encore à la fin du siècle avec la première chapelle des capucins, « petite maison de bois servant aussi de logement ». Le plan de ces premières chapelles se résumait à un simple rectangle, abritant vraisemblablement un seul vaisseau terminé par un chœur à chevet plat. Une sacristie était parfois accolée sur le côté ou en arrière du chœur. Ce plan sera utilisé longtemps pour la plupart des églises de Guadeloupe, comme on peut l'observer sur les plans des bourgs figurant sur le levé de la Grande-Terre effectué par Amaudric de Sainte-Maure en 1732 (fig. 8). À cette date, les églises paroissiales comportent un chevet en hémicycle. L'église des jésuites à Basse-Terre fut la première à adopter, au milieu du XVII^e siècle, un plan plus élaboré avec la présence de deux chapelles latérales formant transept, disposition que l'on retrouve dans l'église conventuelle de Marigot décrite par Labat à la fin du siècle. Elle se distinguait également par un chevet en hémicycle et une chapelle ou sacristie axiale.

Le mobilier et les ornements étaient rares et de mauvaise qualité. Les quelques ustensiles et vêtements liturgiques apportés par les premiers missionnaires furent presque tous détruits dans l'incendie du couvent de Baillif en 1638¹⁸⁵. À la fin du siècle, la situation semble s'être un peu améliorée, au moins pour les églises de Basse-Terre. Celle des jésuites était plus richement dotée puisqu'elle était lambrissée en bois d'acajou et possédait un maître autel et une chaire en menuiserie de belle facture. La plupart des autres églises et chapelles manquaient à peu près de tout, ornements, linge et luminaire.

La pauvreté des églises de Guadeloupe et de leurs ornements a été soulignée à maintes reprises au cours du XVII^e siècle. Cette situation, particulièrement criante au début de la colonisation, n'a pas manqué de susciter des comparaisons très défavorables par rapport à ce que l'on pouvait observer dans l'Amérique espagnole où le nombre, la qualité architecturale et très souvent la richesse des édifices religieux provoquent l'admiration. Pourquoi une telle différence ? Question d'échelle géographique sans doute : on ne trouve pas des chefs-d'œuvre architecturaux dans toutes les paroisses d'Amérique latine, et aussi d'échelle humaine : le peuplement de la Guadeloupe était relativement faible si on ne prend en compte que les sujets libres, payant des impôts. Question de richesse alors ? Cela est certainement vrai, s'agissant du Mexique, du Pérou et même des Grandes Antilles, mais ne l'est pas pour d'autres régions marginales, plus pauvres et moins peuplées. La richesse des ordres religieux ne peut être retenue car jésuites et carmes, qui bénéficièrent dès leur arrivée des largesses d'Houël, figuraient parmi les plus riches propriétaires de l'île à la fin du XVIII^e siècle.¹⁸⁶

185. Breton, *op. cit.*, p. 100. Voir aussi Dutertre, *op. cit.*, vol. 1, p. 115.

186. Si l'on s'en tient aux descriptions du père Labat, on note une contradiction entre la fortune des ordres et la qualité de leurs édifices : les capucins, derniers arrivés, sans autres revenus que l'aumône de leur ouailles, possédaient un très beau couvent, tandis que les jésuites et les carmes, pourtant généreusement dotés par Houël et propriétaires de plusieurs sucreries, n'avaient édifié que de modestes maisons conventuelles. Doit-on incriminer la subjectivité de Labat, souvent critique vis-à-vis de ses confrères, ou doit-on voir dans cette contradiction des comportements différents pour chaque ordre ?

L'engagement important des différents ordres pour l'évangélisation du Nouveau Monde et la ferveur religieuse des populations tant espagnoles qu'indigènes ont, sans aucun doute, largement contribué à la multiplication et à la magnificence des édifices religieux dans l'Amérique espagnole. Les ordres missionnaires se sont beaucoup moins investis en Guadeloupe, entre autre parce que la disparition rapide et quasi totale des indigènes de l'île ne justifiait plus l'envoi de missions d'évangélisation. L'explication de cette différence entre les architectures religieuses des colonies françaises et hispaniques tient sans doute à des facteurs financiers et techniques. Les couronnes d'Espagne et du Portugal, investies par la bulle papale *Universalis Ecclesiae* de 1508 de la mission d'évangéliser les nouveaux territoires, devaient subvenir à la construction et à l'entretien des églises. L'engagement financier de l'État est sans doute une des explications principales de la qualité architecturale des édifices religieux, à laquelle il convient d'ajouter l'habileté technique et artistique des artisans, le plus souvent indigènes, qui les ont bâtis.

Les similitudes sont en fait beaucoup plus grandes avec le Canada français, où l'évolution des édifices religieux se fit de manière tout à fait comparable¹⁸⁷. Les chapelles érigées par les premiers missionnaires étaient des plus rudimentaires, utilisant des matériaux locaux et parfois des techniques de construction indigènes. Par la suite et durant tout le XVII^e siècle, on bâtit des édifices en bois suivant des techniques européennes. La première église en pierre fut construite à Québec en 1647 par les jésuites (l'église Notre-Dame-de-la-Paix deviendra la première église paroissiale de la Nouvelle-France en 1664). L'analyse de Luc Noppen à propos de Notre-Dame-de-la-Paix s'applique parfaitement à l'église des jésuites de Basse-Terre : « On retrouve à Notre-Dame-de-la-Paix une série d'éléments caractéristiques de l'architecture française de l'époque et, en particulier, de celle des jésuites. Ce sont : la présence des chapelles latérales, le clocher à la croisée et la disposition générale de la façade qui aurait pu être ornée, dans un deuxième temps, d'un portail en pierre de taille. »¹⁸⁸ La Nouvelle-France connaît un nouveau développement après son rattachement au domaine royal, en 1664. La population doubla en quelques années grâce à l'arrivée d'immigrants parmi lesquels se trouvaient bon nombre d'artisans qui mirent en œuvre le programme architectural impulsé par le premier évêque du diocèse nouvellement créé.

A *contrario* en Guadeloupe, l'absence de diocèse et la pénurie chronique de main d'œuvre qualifiée expliquent en grande partie la pauvreté de l'architecture religieuse. Force est de constater que les bâtisseurs d'églises se contentèrent d'une transposition simplifiée d'une architecture de type européen, sans développement d'un style local. Une analyse plus fine est rendue difficile du fait de la disparition de tous les édifices religieux de cette époque et de la rareté de la documentation. Certaines pistes de recherche restent cependant à explorer comme les archives des congrégations.

Les cimetières de Guadeloupe se caractérisent par leur nombre et leur diversité : cimetières rattachés à une église ou à une chapelle,

187. Voir sur ce sujet l'ouvrage de Luc Noppen, *Les églises du Québec (1660-1850)*, Québec, Éditeur officiel du Québec / FIDES, 1977.

188. *Ibid.*, p. 6.

cimetières particuliers dépendant d'un couvent ou d'un hôpital et cimetières privés liés à une habitation. Les esclaves des habitations étaient généralement enterrés en lisière de propriété.¹⁸⁹ Chaque église paroissiale ou chapelle de quartier possédait son cimetière où se faisaient enterrer les habitants libres du quartier, sans distinction de couleur (mais parfois dans des enclos séparés). Certains étaient inhumés à l'intérieur de l'église ou de la chapelle, pratique que les autorités tenteront, sans grand succès, d'interdire à partir du milieu du XVIII^e siècle. Dans les bourgs, les esclaves étaient enterrés dans des cimetières particuliers.

Les travaux archéologiques menés en Guadeloupe sur des ensembles funéraires ont concernés des sépultures des XVIII^e-XIX^e siècles à l'exception du cimetière de l'hôpital de la Charité à Basse-Terre dont l'activité est avérée dès le XVII^e siècle, sans pour autant qu'il soit possible d'établir une distinction chronologique. Pour les périodes plus anciennes, les données sont donc rares. Les difficultés rencontrées par la colonie dans les premières années – guerre avec les Caraïbes, famine – ne permirent pas une stricte observance des rites funéraires traditionnels, comme en témoigne le père Breton qui réclamait en 1640 une ordonnance obligeant les habitants à enterrer les morts dans un cimetière¹⁹⁰. La situation s'améliora avec l'établissement des églises et des cimetières paroissiaux, mais les particularismes de la société coloniale dus à la présence de groupes à statuts différents, libres et esclaves, et à la coexistence de communautés distinctes, catholiques et protestantes puis hindoues, induisirent des pratiques funéraires spécifiques.

En dépit de certains obstacles – difficulté pour connaître la nature des cimetières non rattachés à un édifice de culte, pour identifier le statut de la population inhumée ou dater les sépultures – l'étude des cimetières constitue une des pistes de recherche les plus prometteuses. Cela est particulièrement vrai pour le XVII^e siècle puisque les cimetières, du fait de la bonne conservation des ossements, figurent parmi les rares témoins de cette époque.

LES BOURGS

Premiers Bourgs

« C'est ne pas savoir employer les termes ou ignorer la définition du mot ville qu'Aristote donne à *politique*, que de dire, comme MM. Biet et Rochefort, qu'il y en a eu dans nos îles françaises. Car il n'y a ni ville ni bourg, mais seulement quelques rangées de magasins, bâtis en pierres et en planches, où les marchands étrangers vendent ce qu'ils apportent et où quelques artisans s'installent pour la commodité du public, comme les tailleurs, les menuisiers et autres semblables. De plus, il n'y a aucune des portes ni des murailles qui donnent la forme d'une ville ou d'un bourg.¹⁹¹

189. Le Code noir stipulait que les esclaves baptisés devaient être portés au cimetière le plus proche pour y être inhumés en terre consacrée (article 14). Ces dispositions ne furent, apparemment, jamais appliquées. Louis Sala-Molins, *Le Code noir ou le calvaire de Canaan*, PUF, 1988.

190. Breton, *op. cit.*, p. 110.

191. Dutertre, *op. cit.*, t. 2, p. 456-457.

La volonté de fonder des établissements dans les territoires nouvellement découverts fut commune à tous les pays colonisateurs du Nouveau Monde, mais comme d'autres aspects de la colonisation, la naissance et le développement des villes semblent s'être faits selon des modalités qui différaient en fonction des pays colonisateurs, des pays conquis et des époques.

La découverte et l'exploitation du Nouveau Monde furent le fait, dans un premier temps, d'une entreprise à caractère privée. Les premiers établissements créés par Colomb dans les Grandes Antilles furent des comptoirs marchands, à l'image de ceux qu'il avait fréquentés sur les côtes d'Afrique¹⁹². Après la reprise en main de la colonisation, la couronne espagnole s'efforça avec beaucoup de difficultés de favoriser la mise en valeur agricole. Parallèlement à la répartition des terres, une série de villes, considérées comme le moteur de la colonisation, furent fondées dans l'île d'Hispaniola par le gouverneur Ovando. Au début de la colonisation espagnole, la ville avait, pour Richard M. Morse, deux fonctions principales : une fonction politique, peupler le territoire et une fonction économique, le cultiver¹⁹³. Cette politique de fondation fut poursuivie systématiquement sur le continent américain. Soucieuse de contrôler la colonisation, l'Espagne chercha très tôt à réglementer la création des villes. Les premières recommandations faites à Ovando furent suivies d'instructions plus précises données à Pedrarias Dávila qui les appliqua en partie lors de la fondation de la ville de Panamá en 1519. L'ensemble des normes relatives à l'établissement de nouveaux centres urbains fut codifié dans les *Ordonnances* de Philippe II en 1573. Elles s'intéressaient aussi bien à l'emplacement des villes qu'à leur tracé, à la répartition des bâtiments publics, à la division parcellaire, etc.

Ce schéma, appliqué à un grand nombre de villes dans le Nouveau Monde, a suscité maintes discussions sur ses origines. Certains y ont vu une filiation avec la cité antique, comparant la ville latino-américaine à la colonie romaine. D'autres y ont décelé l'influence philosophique et architecturale de la Renaissance (reprenant souvent des modèles antiques) ; d'autres enfin l'ont rapproché de la création des villes nouvelles de la fin du Moyen Âge et de la *Reconquista*. Le plan en damier (déjà employé dans l'Amérique précolombienne) fut appliqué dès 1502 à la ville de Santo Domingo, mais nombre de villes ne l'adoptèrent que plusieurs décennies après leur fondation.¹⁹⁴

La localisation de l'implantation devait être choisie selon des critères naturels, économiques ou commerciaux définis par les instructions royales, mais ce furent bien souvent des considérations stratégiques ou politiques, sans connaissance réelle du terrain, qui déterminèrent la fondation, d'où les changements d'emplacement fréquents pendant les premières années (beaucoup de villes connurent deux ou trois transplan-tations).

Pour des raisons politiques et/ou religieuses, certaines villes furent bâties sur des cités indigènes dont elles respectèrent souvent le tracé existant, comme ce fut le cas à Tenochtitlán et Cuzco, capitales des

192. Richard Konetzke, « América Latina. II - La epoca colonial », *Historia universal siglo veintuno*, México, 1995, vol. 22, p. 34.

193. Richard M. Morse (éd.), *Las ciudades latinoamericanas*, Mexico, 1973, vol. 1, p. 9.

194. Anne Pérotin-Dumon, *op. cit.*, p. 70-71.

deux grands empires précolombiens, mais aussi dans plusieurs centres régionaux (Tlaxcala, Cholula ou Quito). D'autres furent édifiées sur ou à proximité d'établissements indigènes dans des zones densément peuplées pour en assurer le contrôle (Lima, Bogotá). Le plan en damier dut parfois se plier aux impératifs de la topographie, en particulier pour les ports et les villes minières (Taxco, Guanajuato). Dans les régions aux cultures moins élaborées ou moins peuplées, la localisation des implantations se fit selon des critères naturels ou économiques (Buenos Aires, Santiago de Chile ou Cartagena).

Les bourgs fortifiés, d'apparence anarchique, installés par les Portugais le long des côtes du Brésil, ressemblaient fort peu aux villes espagnoles à la trame régulière¹⁹⁵. On aurait pourtant tort d'y voir une différence de conception théorique. Leur conformation résultait d'avantage des circonstances qui présidèrent à leur fondation. Au XVI^e siècle, le Portugal, qui considérait le Brésil comme marginal dans sa stratégie commerciale, se contenta d'y installer des comptoirs pour expédier vers l'Europe les produits récoltés sur place (bois puis sucre) sans chercher à contrôler l'ensemble du territoire. Les premiers établissements furent donc essentiellement des ports protégés par des forts pour se défendre contre les indigènes et surtout contre les rivaux français et hollandais. Les critères retenus pour le choix des sites d'implantation furent avant tout économiques et stratégiques, négligeant souvent les atouts nécessaires au développement urbain. Ces établissements, fondés par des capitaines, appartenaient presque tous à la catégorie des bourgs (*vilas*) dont le statut différait sensiblement des villes (*ciudades*) fondées par la Couronne. Bien que peu nombreuses jusqu'à la fin du XVI^e siècle, les villes royales étaient édifiées par des ingénieurs et architectes européens qui les dotaient d'une trame urbaine régulière et d'une architecture publique monumentale. Au siècle suivant, le Brésil, enrichi par le sucre, reçut une attention plus grande de la part du Portugal qui s'efforça d'organiser sa colonie, multipliant les centres urbains.

La colonisation du Nouveau Monde par les autres puissances européennes se fit selon des modalités semblables à ce qui vient d'être décrit. Les premiers établissements prirent la forme de comptoirs commerciaux protégés par des forts. Au Brésil, les tentatives d'implantations françaises à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle furent rapidement anéanties par les Portugais. Les Hollandais parvinrent à fonder des centres urbains plus prospères (Maurisstadt et Recife), mais ils durent eux aussi laisser la place aux Portugais. En Amérique du Nord, les Français s'implantèrent de façon plus durable au Canada, privilégiant là encore une stratégie commerciale basée sur l'établissement de comptoirs de traite le long des axes de circulation, tandis que les Anglais faisaient de même sur le littoral de la Nouvelle Angleterre. Un certain nombre de ces établissements donnèrent peu à peu naissance à des bourgades, mais dans les deux cas, il faudra attendre le début du XVIII^e siècle pour voir se mettre en place une véritable politique d'urbanisme. Dans les Petites Antilles, l'implantation des villes et leur organisation se firent selon un schéma similaire.

195. Émilie d'Orgeix et Laurent Vidal, *Les villes françaises du Nouveau Monde. Des premiers fondateurs aux ingénieurs du roi (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Somogy, 1999. Cet ouvrage offre un panorama intéressant de l'urbanisation dans le Nouveau Monde.

Voyons maintenant comment furent créés les premiers bourgs en Guadeloupe, selon quels critères et comment ils se développèrent. Tout récemment, l'étude magistrale d'Anne Pérotin-Dumon sur Basse-Terre et Pointe-à-Pitre est venue apporter un éclairage nouveau sur la place de la ville dans une île des Petite Antilles. En complément de cette analyse historique, économique et sociale, nous nous sommes efforcés de retrouver les éléments physiques des premiers bourgs de Guadeloupe.

Vieux-Habitants

En 1636, des habitants libres (Labat précise qu'il s'agissait d'anciens engagés ayant achevé leurs trois ans de service) s'établirent en côte sous le vent à proximité de la Grande Rivière où ils bâtirent une chapelle dédiée à Saint-Joseph. La petite bourgade qui se créa sur la rive gauche semble s'être développée rapidement dans les années qui suivirent grâce à l'arrivée d'autres colons qui défrichèrent et plantèrent du tabac et des cultures vivrières (défrichement excessif qui favorisa, selon le père Labat, les crues dévastatrices de la rivière)¹⁹⁶. Le dynamisme des débuts s'essouffla pourtant dès le troisième quart du XVII^e siècle. Le déclin du tabac remplacé par la canne à sucre, peu à son aise dans cette région sèche, la difficulté des communications et l'éloignement par rapport aux centres économiques, contribuèrent à la marginalisation de ce quartier. Les habitants se répartirent dans les hauteurs, sur des petites habitations, au détriment du bourg. Pour son malheur, la région de Vieux-Habitants fut également, en 1691 et 1703, le théâtre des opérations de débarquement des Anglais qui pillèrent et incendièrent le bourg.

Sainte-Marie

Abandonnant la Pointe Allègre au début de l'année 1636, les colons pourchassèrent les Caraïbes jusque dans leurs villages situés le long de la côte au vent où ils s'établirent après en avoir chassé les habitants. Sabouly, envoyé par Poincy pour remplacer L'Olive incapable de gouverner et pour mettre fin aux attaques des Caraïbes, s'installa sur une propriété appartenant au gouverneur dans un quartier de la Capesterre « appelé Case du Borgne à cause d'un sauvage borgne qui y avait demeuré, depuis appelé le fort de Sainte-Marie. »¹⁹⁷ Il y fit bâtir une chapelle qui avait rang d'église paroissiale. À son arrivée en Guadeloupe, le nouveau gouverneur Charles Houël délaissa le Fort Royal de la Pointe du Vieux-Fort tombé en ruine pour aller s'installer à la Case du Borgne. Il changea le nom du quartier qui prit celui de Sainte-Marie et fit rebâtir la chapelle. Il fit également construire ou reconstruire le petit fort élevé sur le bord de la rivière. Bénéficiant d'une rade relativement abritée, protégé par un fort, le bourg de Sainte-Marie fut, l'espace de quelques années, le principal établissement de l'île. C'est d'ailleurs le seul bourg figuré sur la carte de 1643. La Compagnie y avait un magasin¹⁹⁸. La décision d'Houël d'implanter le bourg principal sur la rive droite du Galion

196. Labat, *op. cit.*, vol. 1, p. 377.

197. Breton, *op. cit.*, p. 102, 113.

198. *Ibid.*, p. 121.

et le développement du Marigot près du couvent des dominicains entraînèrent l'effacement de Sainte-Marie. Dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, le Marigot devient le bourg principal de la Capesterre.

Marigot

D'abord établis près de la Grande Rivière de Capesterre, les dominicains transférèrent, en 1646, leur couvent plus au sud sur le bord d'une autre rivière appelée depuis rivière des Pères. Un bourg qui prit le nom de Marigot se forma à quelques distances de la chapelle du couvent qui servait alors d'église paroissiale. La première description en est faite par Labat à la fin du siècle : « Nous passâmes par le bourg du Marigot. Il ne consistait alors qu'en vingt-cinq ou trente maisons ou magasins où l'on met les sucres et les autres marchandises en attendant que les barques les viennent prendre. Il y avait trois ou quatre marchands, quelques ouvriers, et des cabarets, qui dans ces pays-là sont la partie essentielle des bourgs. »¹⁹⁹

Baillif

Les bourgs de Saint Louis

En 1636, les colons descendus dans le sud de la Basse-Terre avec de L'Olive s'établirent tout d'abord autour du Vieux Fort et à la pointe Saint-Joseph pour former le bourg des Vieux-Habitants. L'installation des dominicains près de la rivière Saint-Louis qui prit le nom de rivière des Pères et l'implantation d'une sucrerie favorisa l'apparition d'un nouveau bourg à proximité. Dévasté à plusieurs reprises par des débordements de la rivière, il fut transféré, peut-être en 1669, un peu plus au nord, à son emplacement actuel. Une partie des habitants, aux dires du père Labat, serait allée s'installer dans le bourg de Basse-Terre. À noter que le bourg situé au pied du couvent conserva le nom de Saint-Louis. Mais ses malheurs ne s'arrêtèrent pas là, comme nous le conte Labat : « Le bourg qui est des deux côtés de la rivière du Baillif a été aussi ruiné plus d'une fois. Il a été brûlé par les Anglais en 1691 et lorsqu'il était presque entièrement rétabli, il fut emporté tout entier par un débordement furieux de la rivière (...) Il commençait à se rétablir lorsqu'il a été brûlé de nouveau par les Anglais en 1703. »²⁰⁰

Le bourg de Baillif

Quelques habitants vinrent s'installer également de part et d'autre de la rivière du Baillif, sous la protection du fort de la Magdeleine. Tel qu'il apparaît sur la vue dessinée par Blondel en 1667, le bourg de Baillif s'étendait entre le morne et la rivière qui passait à cette époque plus au sud qu'aujourd'hui. Des bâtiments alignés, sans doute en planches, encadraient une place centrale. Un édifice plus imposant occupait le côté nord : il pourrait s'agir soit d'une chapelle (Labat mentionne l'existence d'une

199. Labat, *op. cit.*, vol. 2, p. 54.

200. *Ibid.*, vol. 1, p. 365-366.

chapelle antérieure à la nouvelle église paroissiale édifée sur la rive gauche), soit des magasins de la compagnie incendiés par les Anglais en 1691 et 1703²⁰¹. Le recensement de 1671 distingue les deux bourgs, celui de Baillif possédant alors autant de magasins que celui de Saint-Louis.²⁰² Ils subissent tous deux les mêmes coups du sort, mais le bourg de Baillif semble avoir été plus touché par le débordement de la rivière, car il n'est plus mentionné dans les recensements suivants. Aux alentours de 1720, ce qui reste du bourg installé sur la rive gauche prit définitivement le nom de bourg de Baillif.

Observations archéologiques

À la suite d'une crue de la rivière due au passage du cyclone Marilyn en 1995, le Service régional de l'archéologie effectua une intervention archéologique d'urgence²⁰³. Des rectifications de coupes le long de la rive droite mirent au jour des vestiges d'époque coloniale – caniveau, murs, sols et fosse dépotoir – de l'ancien bourg (fig. 9). La rivière qui passe aujourd'hui plus au nord a dû détruire une grande partie du site, et seule une étroite bande d'une vingtaine de mètres subsiste au pied du morne.

Un rendez-vous manqué avec l'Histoire

Le secteur où s'installèrent les dominicains, bientôt rejoints par des colons, présentait de nombreux avantages (une bonne rade, de l'eau douce, un site bien défendable et un arrière-pays propice aux cultures) propres à favoriser l'établissement d'un bourg prospère. Les responsables administratifs et militaires de l'époque sont d'ailleurs unanimes à considérer que les qualités du site de Baillif sont bien supérieures à celles de Basse-Terre, tant du point de vue défensif que commercial : « Le mouillage au fort de la Magdeleine est de beaucoup le meilleur parce que le sable du fond est plus vaseux, la sûreté plus grande pour les vaisseaux, lesquels n'y peuvent être si tôt surpris que dans celle du Galion. Outre ce, l'anse ou plage de la dite rivière Bailly n'étant que de sable, les abords y sont infiniment plus aisés et plus assurés que la Basse-Terre (...) La situation du dit fort de la Magdeleine est beaucoup plus avantageuse que celle du fort Charles de la Basse-Terre. »²⁰⁴

La décision d'Houël d'implanter le bourg principal de la colonie sur la rive droite de la rivière du Galion, les catastrophes successives qui s'abattirent sur les bourgs de Saint-Louis et Baillif, puis l'abandon du fort sonnèrent le glas d'un avenir qui s'annonçait sous les meilleurs auspices.

Basse-Terre

Le successeur de L'Olive, Aubert, se fit construire en 1640 une belle demeure à l'embouchure de la rivière Sens sur la rive gauche de la rivière

201. Houël, « Plan du fort de la Magdeleine... 1730 », CAOM, DFCG 26 (ADG, 1 Mi 244).

202. « Dénombrement des terres de l'isle Guadeloupe, Grande-Terre et Saintes », 1671, ADG, 1 Mi 12.

203. Éric Gassies, *Embouchure de la rivière de Baillif, rapport de sauvetage urgent*, AFAN, 1996.

204. Blondel, *Avis sur l'isle de la Guadeloupe et l'état présent de ses fortifications*. CAOM, DFCG 26, n° 2 (ADG, 1 Mi 244).

du Galion. Quelques maisons et magasins dont celui de la Compagnie des îles semblent s'y être établis aussi, sans pour autant que l'on puisse parler de bourgade. À son arrivée, Houël délaissa le Fort Royal de Vieux-Fort pour s'établir à Sainte-Marie où il séjourna pendant quelques années, faisant reconstruire le petit fort et la chapelle.²⁰⁵ C'est vraisemblablement vers 1650 qu'il choisit de transférer le siège du gouvernement en côte sous le vent. Son installation près de la rade de Basse-Terre est directement liée à la volonté d'y fonder une bourgade marchande, indispensable à l'essor de la colonie. Il y a tout lieu de penser qu'Houël n'entreprit le développement d'un port commercial, demandé à plusieurs reprises par la Compagnie des îles, qu'une fois devenu propriétaire de la Guadeloupe, en 1649.

Le site de Basse-Terre

Le choix du site peut s'expliquer par des considérations géographiques et économiques (cf. fig. 1). La navigation et les mouillages sont plus aisés et plus sûrs le long de la côte sous le vent²⁰⁶. Le littoral, dépourvu de marécages, bénéficie d'un climat salubre, tandis que l'arrière-pays, plus arrosé et tempéré, se prête bien à l'agriculture. L'endroit semble facile à défendre. La pertinence de ce choix sera très vite remise en question car, dès la fin du XVII^e siècle, on s'interrogea sur l'opportunité de déplacer le pôle économique de l'île vers le Petit Cul-de-Sac. Il serait pourtant abusif de reprocher à Houël son choix en raison d'arguments qui ne s'avèreront importants que plus tard. On peut donc estimer le choix du site de Basse-Terre comme le meilleur possible à cette date. En fait dans la même région un autre site, celui de Baillif, considéré par tous les observateurs de l'époque comme meilleur que Basse-Terre, aurait pu être retenu, mais le choix de Charles Houël se porta sur Basse-Terre, sans doute parce que le secteur de Baillif avait été concédé aux dominicains en 1636.

Peu après le rachat de la Guadeloupe en 1648, Houël se fâcha avec son associé, Boisseret, qui refusait de lui céder sa part. Les deux copropriétaires de l'île édifièrent chacun un fort, l'un près de la rivière du Baillif qui délimitait la concession des dominicains et qui sera retenu comme ligne de partage entre les deux propriétaires en 1659, l'autre sur la rive droite de la rivière du Galion.

La naissance du bourg

C'est donc vers cette même date de 1650 qu'Houël se fit bâtir une maison fortifiée à l'emplacement de l'actuel fort Delgrès et qu'il favorisa

205. L'arrivée en 1643 du nouveau gouverneur Charles Houël marque un tournant dans l'histoire de la colonie. Houël, qui fut l'un des associés de la Compagnie des îles, avait perçu lors d'une visite en Guadeloupe en 1642 les possibilités d'enrichissement offertes par la culture de la canne à sucre. Il se fit nommer gouverneur un an plus tard, puis se débarrassa de son prédécesseur en le faisant condamner à mort. Il contribua à la mise en faillite de la Compagnie qui dut céder les îles.

206. C'est dans ces parages – entre Basse-Terre et Vieux-Habitants – que venait relâcher la flotte d'Espagne.

le développement d'une petite bourgade marchande. Il réalisait ainsi pour son propre compte les instructions données par la Compagnie : création d'un bourg commerçant protégé par un fort et octroi d'avantages aux artisans qui viendront s'y installer.²⁰⁷ La description qu'en fait le père Dutertre est plutôt dépréciative (cf *supra*). L'absence de murailles, symbole traditionnel de la cité, contribue à la vision négative du dominicain qui établit une comparaison très défavorable avec les villes européennes et les villes espagnoles des Grandes Antilles.

Le bourg de Basse-Terre est donc avant tout un comptoir marchand qui ne rassemble que les personnes concernées directement ou indirectement par les activités commerciales (commerçants, négociants, artisans, cabaretiers...). Et encore, beaucoup ne résident-ils « en ville » que temporairement : « Chacun demeure sur son habitation, excepté quelques officiers qui, ayant souvent affaire au fort, retiennent comme une espèce de petite salle pour s'y retirer quand ils y viennent, mais ils n'y font pas de ménage et ils mangent chez les premiers magasiniers où ils se trouvent. »²⁰⁸ La concession gratuite de terres et le rêve ancré chez tous les colons de s'établir comme propriétaire avaient des effets centrifuges qui désespéraient les autorités. Mais cette difficulté de développer un bourg ne fut en rien propre à Basse-Terre : en 1600, des municipalités du nord du Mexique durent élaborer des règlements pour obliger les propriétaires terriens à avoir une maison en ville ou au moins à y résider un certain temps. En Nouvelle Angleterre comme au Brésil, les gouverneurs se plaignent de ce que les habitants désertent les bourgs récemment fondés pour mettre en valeur leurs propriétés rurales.²⁰⁹

L'essor (1655-1680)

Entraîné par l'essor de la canne à sucre implantée tout d'abord dans l'arrière-pays de Basse-Terre et dans la région de Capesterre, le bourg se développa assez rapidement durant les trois décennies qui suivirent. Basse-Terre présente alors une physionomie et un schéma d'organisation caractéristiques des bourgs marchands non espagnols de l'Amérique, schéma que l'on retrouve au Québec, à Jamestown en Virginie ou encore à Port-Royal en Jamaïque.

On y trouve, entourant une place d'armes servant de champ de manœuvres pour les milices et de lieu de manifestations officielles, des magasins, des bâtiments officiels (maison de la Compagnie, Poids royal) et l'église paroissiale. Deux ordres religieux y sont installés par Houël : les carmes, qui prennent en charge la paroisse en 1651 à la place des dominicains et les jésuites, qui s'occupent de l'évangélisation des esclaves (voir *supra*). La rade est protégée par une batterie dite des Carmes et par le fort Saint-Charles ou fort Houël. Le bourg à cette époque se limite

207. Contrat de la Compagnie avec les sieurs de L'Olive et du Plessis : « Ils y feront un fort la première année et un autre la seconde, ainsi que des magasins ». Dutertre, *op. cit.*, vol. 1, p. 89 ; voir également les instructions à Aubert et à Houël citées par A. Pérotin-Dumon, *op. cit.*, p. 723-724.

208. Dutertre, *op. cit.*, vol. 2 ? p. 455.

209. François Chevalier, cité par Richard M. Morse, *Las ciudades latinoamericanas*, *op. cit.*, vol. 1, p. 107 ; voir aussi p. 118.

au quartier du Carmel qui s'étend du fort jusqu'à la ravine Espérance. La fonction administrative, très réduite au début, ne se développera qu'après le rattachement au domaine royal en 1674. Le recensement de 1671 dénombre 380 habitants au bourg.

La stagnation

La fin du XVII^e siècle est marquée par une stagnation due à l'instauration de mesures protectionnistes (système de l'Exclusif, interdiction du raffinage), à la persécution des protestants (révocation de l'édit de Nantes en 1685), aux guerres (guerre de Hollande, puis guerre de la ligue d'Augsbourg, destruction de Basse-Terre en 1691), aux catastrophes naturelles (incendie de 1681).

Deux autres ordres religieux s'installent à la fin du siècle : les franciscains ou capucins, qui se placent de l'autre côté de la rivière aux Herbes vers 1672 et formeront le noyau du bourg Saint-François, et qui obtiennent en 1673 l'autorisation de desservir la nouvelle paroisse qui ne sera pourtant officialisée qu'en 1713 ; et les frères de Saint-Jean de Dieu ou frères de la Charité, qui se voient confier en 1685 l'hôpital de la ville créé par de Tracy en 1664. Les quatre ordres implantés à Basse-Terre joueront un rôle important dans l'urbanisme de la ville par la superficie de leurs propriétés qui la figeront jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. En 1696, Labat la décrit ainsi :

« Le bourg que les Anglais avaient brûlé en 1691 était presque entièrement rétabli. Il commence au dessous de la hauteur sur laquelle le fort est situé ; c'est une longue rue qui va depuis cet endroit jusqu'à une ravine appelée la ravine Billau. Elle est coupée inégalement environ aux deux tiers de sa longueur par la rivière aux Herbes. La partie la plus grande et la plus considérable est entre cette rivière et le fort, et retient le nom de bourg de la Basse-Terre. Celle qui est depuis la rivière aux Herbes jusqu'à la ravine Billau se nomme le bourg Saint-François, parce que les capucins y ont une église et un couvent. Il y a dans ces deux quartiers cinq ou six petites rues de traverse avec quatre églises... Il pouvait y avoir dans ces deux bourgs deux cens soixante maisons, la plupart de bois, et fort propres. »²¹⁰

Avec la naissance du bourg Saint-François à la fin du XVII^e siècle, Basse-Terre a pris la physionomie qu'elle conservera jusqu'au XX^e siècle.

La création de la ville obéissait à des critères militaires, économiques et politiques définis en Europe, mais elle dut tenir compte de contraintes géographiques fortes qui ont conditionné son développement. En ce milieu du XVII^e siècle, la colonie, à peine sortie de quinze années d'installation difficile marquée par la famine et les conflits internes, n'avait pas les moyens de modeler l'espace naturel comme elle le fera un siècle plus tard pour établir la ville de Pointe-à-Pitre. Le site où s'implanta le bourg est constitué de mornes entrecoupés de ravines (ravine de l'Espérance et ravine des Jésuites). La rivière du Galion, profondément encaissée, en marquait la limite sud. À l'origine, le bourg s'arrêtait à la ravine Espérance. Organisé autour de la place d'armes, il était traversé par la Grand-Rue, parallèle à la mer, qui le reliait aux autres foyers de peuplement à

210. Labat, *op. cit.*, vol. 1, p. 369 et 372.

Capesterre et à Baillif. L'extension du bourg se fit vers le nord le long de cet axe de communication. L'installation, à la fin des années 1660, de l'hôpital Saint-Louis en bordure de l'agglomération étendit la trame urbaine au-delà de la ravine. Une décennie plus tard, la rivière aux Herbes fut à son tour franchie avec l'implantation des capucins qui constitua un nouveau pôle d'urbanisation. Deux routes perpendiculaires à la mer reliaient Basse-Terre aux habitations de l'arrière-pays.

La trame urbaine du bourg primitif est encore parfaitement visible dans le cadastre actuel²¹¹. Le cœur du bourg était organisé selon un schéma orthogonal. La place d'armes ou place des Carmes qui en occupait le centre s'est vu réduite progressivement par l'édification, au milieu du XVIII^e siècle, des magasins du roi, puis, à partir de 1820, par de nouvelles constructions. Elle était bordée, à l'ouest, par l'axe principal du bourg, la Grand-Rue (rue Fengarol/rue Ignace), qui menait au fort et à l'est par la Petite Rue du Fort (rue Patrice Lumumba) qui longeait la bande des cinquante pas. Au sud de la place, les îlots allongés formés par les magasins alignés perpendiculairement à la mer ont subsisté, en dépit du déplacement des entrepôts vers le nord au XVIII^e siècle. La rue qui bordait le côté sud de la place aboutissait à une batterie installée au bord de la falaise (le parcellaire actuel conserve le tracé de la batterie dite des Carmes reconstruite au XVIII^e siècle à cet emplacement). À l'opposé, elle longeait la maison du gouverneur pour conduire à l'église des jésuites. Ce secteur, où se trouvaient les bâtiments officiels et quelques magasins appartenant à des personnages importants, était limité au nord par la ravine des Jésuites, aujourd'hui recouverte, mais dont le tracé est facilement repérable sur le cadastre. L'organisation orthogonale du parcellaire subit une légère altération, sans doute à la fin du XVIII^e siècle, avec la création d'une rue en diagonale (allée du Mont-Carmel) qui menait à la nouvelle église des jésuites.

Les établissements religieux et militaires ayant fait l'objet d'une présentation séparée, ne seront présentés dans ce chapitre que les édifices civils. La liste ci-dessous n'est cependant pas exhaustive et seuls quelques édifices remarquables ou représentatifs sont énumérés.²¹²

Bâtiments officiels

La maison de la Compagnie

Située au cœur du Carmel à peu de distance de la place d'armes, c'est « une belle maison de 120 pieds de long sur 20 de large avec une cuisine »,

211. Une étude minutieuse du parcellaire actuel et des plans anciens a permis de mettre en évidence des anomalies et des parcellaires fossiles qui témoignent de l'organisation spatiale du bourg ancien.

212. Le Service régional de l'archéologie de Guadeloupe conduit des recherches sur le patrimoine ancien de la ville de Basse-Terre. Cette étude qui devait servir à l'établissement d'un document d'évaluation du patrimoine de la ville n'a pu être menée à son terme et seule la partie concernant le XVII^e siècle a, pour l'heure, été réalisée. Les recherches menées par l'auteur ont bénéficié en 1994 et 1995 de l'aide appréciable de Yolande Mengué-Vragar, assistante d'études à l'Association française pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN), qui effectuait les recherches en archives, et de la collaboration précieuse de Anne Pérotin-Dumon, conservateur du Patrimoine, détachée à l'université de Santiago du Chili.

à laquelle s'ajoute « une autre maison avec terrasse, jardin et plusieurs cases à nègres »²¹³. Elle devient la maison du gouverneur après le rattachement de la Guadeloupe au domaine royal²¹⁴. Elle fut vraisemblablement incendiée par les Anglais en 1691, car le gouverneur de l'époque, Hinselin, réclame l'aide du roi pour se loger : « Il y a quatorze mois, Monseigneur, que je loge dans deux maisons empruntées, les miennes ayant été consommées dans l'incendie de la Basse-Terre... J'y ai toujours logé chez moi, le fort n'étant pas en état de l'habiter ».²¹⁵ Un commentaire figurant dans un courrier administratif nous apprend qu'il habite chez un riche négociant de la ville, Deloovre, dans un pavillon situé près de la ravine des Jésuites²¹⁶. Toutes ses demandes resteront sans effets et la situation sera toujours inchangée en 1730, puisqu'on trouve sur un plan du Carmel une maison située légèrement au sud-ouest de l'église des jésuites et accompagnée de la légende « maison où loge le gouverneur ».²¹⁷

Le poids royal

« Il y a toujours près des magasins une très belle case réservée pour le poids royal, où toutes les marchandises sont pesées avant que les habitants puissent en disposer »²¹⁸. Installé à l'origine dans un des magasins du gouverneur Houël, le poids royal fut transféré, après la cession de l'île à la Compagnie des Indes occidentales, dans un magasin attenant à la maison de la compagnie.

Les recensements distinguent au XVII^e siècle maisons et magasins. Les premières, peu nombreuses, appartiennent aux plus importants personnages de l'île. Bâties de pierre, elles sont massives et entourées d'un enclos. Les autres habitants, négociants, artisans et commerçants logent dans les magasins.

La maison du gouverneur Du Lion

En 1671, Du Lion logeait dans une maison avec terrain attenant de 100 pieds de long²¹⁹. Il s'est sans doute installé dans l'ancienne maison de la Compagnie après 1674. Les logements des principaux officiers et magistrats et les bâtiments de l'administration étaient souvent construits sur la bande des cinquante pas géométriques réservés au domaine public.

213. «Dénombrement des terres de l'isle Guadeloupe, Grande-Terre et Saintes», 1671, ADG, 1 Mi 12.

214. Elle figure avec cette légende sur la vue cavalière de Plumier, 1688.

215. Hinselin, lettre au secrétaire d'État de la Marine et des Colonies, 3 août 1692. CAOM, C^{7A} 1 (ADG, 1 Mi 16). Deux ans après, il se plaint dans un autre courrier (22 juillet 1694) qu'il n'a toujours pas de logement.

216. Blénac, « Instructions pour M. de Caylus, ingénieur du Roy, novembre 1692 », CAOM, DFCG 26, n° 21 (ADG, 1 Mi 244).

217. Vincent Houël, « Plan du fort de la Basse Terre de l'isle de la Guadeloupe... », 1730, CAOM, DFCG n° 81 et ADG, 10 Fi 99.

218. Dutertre, *op. cit.*, vol. 2, p. 457.

219. « Dénombrement... », 1671, ADG, 1 Mi 12.

La maison du lieutenant

Le chevalier Hinselin, lieutenant du gouverneur, possédait « une belle maison de maçonnerie de 70 pieds de long »²²⁰. Une « maison du lieutenant » apparaît sur un plan figurant l'attaque anglaise de 1703, paru dans Labat. Elle serait située au sud de l'église des jésuites.

Le greffe

« Petite maison de 12 pieds de long »,²²¹

*Magasins*²²²

Les magasins sont un des éléments constitutifs des bourgades marchandes. Grands bâtiments allongés, en pierres et en planches, ils s'alignent en rangées perpendiculaires à la mer. Les magasins servaient à la fois d'entrepôts, de boutiques ou d'ateliers d'artisans et de logements. Propriété des riches habitants de l'île ou de marchands, ils étaient parfois loués par des négociants de passage, le temps de décharger et recharger des marchandises et de régler leurs affaires.

Les magasins de la Compagnie

La Compagnie des Indes occidentales possédait huit magasins dans le bourg. Le plus grand d'entre eux, situé non loin de la maison de la Compagnie, servait à la fois de bureau et de lieu d'habitation du commis général.

Les magasins du gouverneur Du Lion

Le gouverneur, très engagé dans les affaires commerciales, en possédait six dont un en maçonnerie, presque entièrement détruit par un ouragan. Trois magasins collés les uns aux autres se trouvaient près d'une place vide au bout de laquelle se trouvait une batterie de 33 pieds de long (batterie des Carmes ?).

Le magasin de Joachim Monnier de La Rivière

Il se trouvait au bas du jardin de la Compagnie et mesurait 16 pieds de long.

Les magasins Gueston

La société Gueston, fondée par deux marchands de Basse-Terre, de Guinisy et Gueston, avait trois magasins au Carmel dont deux se trouvaient au droit de l'Hôtel-Dieu.

220. *Ibid.*

221. *Ibid.*

222. *Ibid.*

*Commerces et artisans*²²³

Durant toute la période coloniale et particulièrement durant les premières décennies, la colonie manqua cruellement de main d'œuvre qualifiée, malgré des mesures incitatives pour attirer des artisans aux îles et pour les faire demeurer dans les bourgs. On n'en dénombre guère plus d'une quarantaine en 1671 dont 25 maîtres de cases. Pour leur localisation, nous ne disposons d'autres informations que le nom du propriétaire du magasin qui abrite leur boutique. Certains artisans qui travaillaient pour le gouverneur étaient logés au fort.

La boulangerie de la Compagnie

Les colons ayant rapidement adopté la cassave, seuls quelques privilégiés consommaient du pain. Les seigneurs de la Compagnie possédaient une boulangerie avec son four (un certain Jean Sergent en était le boulanger). Un autre boulanger est mentionné en 1671 : Jean Verger qui tenait boutique dans le magasin de Jean Lebreton.

L'auberge Gambus

On ne saurait concevoir un bourg portuaire sans cabarets « pour traiter des affaires, où on va prendre ses repas comme dans les cabarets de France »²²⁴. Ne faisant pas exception à la règle, Basse-Terre comptait quatre gargotiers en 1664. L'un d'entre eux, Jacques Gambus, aidé d'un garçon et d'un boulanger (recensement de 1664), semble avoir tenu un établissement prospère.

Bâtiments d'accueil

L'hôpital de la Charité

L'hôpital de Basse-Terre fut fondé en 1664, sous le nom de Saint-Louis, par Tracy, lieutenant général aux Amériques, qui acquit sur ses fonds propres un terrain sur lequel il fit édifier une maison destinée à recueillir les pauvres²²⁵. Implanté en limite nord du bourg primitif du Carmel, il était situé à l'angle de la rue principale (rue Amédée-Fengarol) et de la voie (boulevard Félix-Eboué) qui menait aux habitations de l'arrière-pays. En 1671, le Conseil souverain délibéra sur l'administration du futur hôpital général placé sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Ce document ne nous est pas parvenu, mais nous possédons un acte similaire définissant les modalités de fonctionnement de l'hôpital de la Martinique, fondé à la même date par Tracy.²²⁶

223. *Ibid.*

224. Dutertre, *op. cit.*, vol. 2, p. 475.

225. *Ibid.*, vol. 3, p. 257.

226. *Ibid.*, vol. 3, p. 259-267. L'hôpital est administré par un directeur et un conseil d'administration qui doivent présenter un rapport de gestion annuel. Il est réservé aux personnes libres, mais peut toutefois accueillir des engagés si leur maître paye leur séjour et les soins (cinq livres de pétun par jour). Une fois guéris, les malades doivent travailler pour l'hôpital afin de rembourser les frais.

L'hôpital fut détruit dans l'incendie du 11 mai 1681 qui ravagea une grande partie du bourg du Carmel. En 1685, par lettres patentes datées du mois d'avril, le roi légua l'hôpital et tous ses biens aux frères de Saint-Jean de Dieu ou frères de la Charité²²⁷. Pour subvenir à ses besoins et à ceux des malades, l'hôpital bénéficiait des dons des particuliers et des revenus de certaines amendes. Brûlé à nouveau par les Anglais en 1691, il est à peine reconstruit lors du passage en Guadeloupe du père Labat (1696) qui le décrit ainsi : une salle des malades en maçonnerie, une cuisine, des magasins, les chambres des religieux autour d'une cour fermée par un mur et un jardin.²²⁸ L'hôpital apparaît sur les plans du XVIII^e siècle comme un édifice en forme de T avec une chapelle à l'une de ses extrémités. Après la période révolutionnaire, l'ensemble de la propriété des frères de la Charité (hôpital et couvent) fut adjugé à l'État qui installa à cet emplacement le palais de Justice et les prisons. La plupart des bâtiments anciens ont, semble-t-il, été réutilisés. Détruit par le cyclone de 1928, le palais de Justice fut reconstruit par Ali Tur, architecte des Colonies chargé de la reconstruction des édifices publics de la Guadeloupe. L'ensemble des bâtiments est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1992.

Comme les autres éléments de la vie quotidienne, l'habitat dut s'adapter aux contraintes du milieu. Mais l'architecture ne se « créolisa » que progressivement et différemment selon le statut des bâtiments et des habitants. En règle générale, les bâtiments militaires – forts, batteries, poudrière, arsenal, ou magasins du roi – furent construits durant toute la période coloniale selon des modèles importés de métropole. Les principaux édifices publics et privés étaient bâtis en pierre de taille, matériau plus coûteux et plus prestigieux, suivant là encore des modèles métropolitains : « Les maisons des gouverneurs sont toutes en pierre de taille et moellons. L'architecture en est assez régulière, les chambres spacieuses ; extérieurement, rien ne les distingue des bâtiments de France. »²²⁹ Les gens du peuple, colons, artisans furent les plus prompts à adopter des modes de vie mieux adaptés aux conditions géographiques et climatiques. Ils utilisèrent des matériaux locaux pour bâtir leurs maisons, en rondins ou planches et couverture végétale, qui cependant ne devaient guère différer de ce qu'ils avaient connu en France :

« Celles des officiers et des riches habitants ne sont pour la plupart qu'une charpente revêtue de planches, avec un étage au-dessus de la salle, dont le plancher est d'ais ou de brique ; elles sont couvertes de tuiles que les Hollandais apportent avec ces briques, et tout cela leur sert à lester leurs navires. Les autres ne sont couvertes que de bardeaux de bois en guise de tuiles. Les cases des simples habitants ne sont encore palissadées que de roseaux, particulièrement là où on ne craint pas les incursions des sauvages ; ces logements n'ont que des salles basses, séparées intérieurement en deux ou trois pièces, dont une sert de salle, l'autre de chambre à coucher, la troisième de garde-manger. Celles des plus pauvres sont couvertes de feuilles de cannes, de roseau, de latanier et

227. CAOM, coll. Moreau de Saint-Méry, F³ 221 : *Recueil des lois particulières de la Guadeloupe et dépendances*, vol. 1, f^o 575.

228. Labat, *op. cit.*, vol. 1, p. 371.

229. Dutertre, *op. cit.*, vol. 2 p. 456.

de palmiste. La cuisine est toujours séparée de la case. Elle est composée d'un petit appentis de cinq ou six pas au dessus du vent. »²³⁰

En ville, les magasins étaient généralement en bois, parfois sur soubassement de pierre, hormis quelques-uns appartenant à de riches propriétaires.

Bourgs de deuxième génération

Avec les progrès du défrichement et le développement de la culture de la canne à sucre, de nouvelles habitations s'installent dans les plaines situées en arrière de la bande côtière où se trouvaient les premiers foyers de peuplement, colonisant progressivement de nouvelles terres dans le nord de la côte sous le vent, dans les Grand et Petit Culs-de-Sac, puis le long de la côte sud de la Grande-Terre. De nouveaux regroupements de populations se firent autour de noyaux déjà constitués ou dans des sites neufs qui paraissaient plus propices, délaissant d'anciens embryons d'agglomération, comme ce fut le cas à Marigot et à Trois-Rivières qui prirent le pas sur Sainte-Marie, Saint-Sauveur et Grande-Anse. Sur ces nouveaux bourgs, nous n'avons aucun renseignement. Bien qu'ils soient érigés en paroisse, ils semblent n'être devenus de véritables bourgs que beaucoup plus tard.

Trois-Rivières

Le quartier des Trois-Rivières, situé à mi-chemin entre les deux premiers foyers de peuplement de la Basse Terre et de la Capesterre, se développa rapidement avec l'essor de la culture de la canne à sucre dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Une église paroissiale et son presbytère sont mentionnés dans le recensement de 1671, mais on ne parle pas encore de bourg. En 1696, Labat visite l'église du quartier des Trois Rivières, mais il ne fait pas la moindre référence à un bourg.

La prise en compte dans le recensement de 1671 de nouveaux quartiers en Grande-Terre (Saint-Marc, Citronniers, Les Anses du morne Gosier, Le Petit-Havre, Grande-Baye, Le Petit Cul-de-Sac et Sainte-Anne), montre la progression du peuplement dans cette région. Pour autant, les premiers bourgs ne semblent émerger que plus tard.

Sainte-Anne

Dans son procès-verbal de visite, Hinselin parle du bourg Sainte-Anne de la Grande-Terre. Nous n'en avons aucune description, Labat, pourtant curieux de tout, ne s'étant pas aventuré jusque là.

Les différents bourgs qui viennent d'être étudiés présentent des particularités qui les distinguent les uns des autres. D'abord par leur mode de création : l'établissement de Sainte-Marie créé par Sabouilly, lieutenant de Poincy chargé de contrer les incursions caraïbes, peut être comparé aux postes avancés établis par les *adelantados* aux frontières ou dans les

230. *Ibid.*, p. 457.

régions peuplées d'Indiens en guerre. La construction d'un fortin, point d'ancrage de la colonisation en territoire hostile, fut à l'origine de plusieurs villes dans l'Amérique hispanique, comme Valdivia au Chili, Santa Cruz en Bolivie ou Nueva Cádiz au Venezuela, au Brésil (Rio de Janeiro, Salvador de Bahia), mais aussi au Canada (Montréal, Québec) ou à Cuba (Baracoa). L'embryon de bourg formé à Sainte-Marie, en revanche, ne survécut pas au départ d'Houël et à la création du bourg voisin de Marigot. Vieux-Habitants doit sa naissance à l'initiative de colons emmenés par un des principaux officiers de l'île. Marigot et Baillif se développèrent à proximité de couvents fondés par les dominicains. Basse-Terre est née de « la volonté politique d'un seigneur » pour reprendre l'expression d'Anne-Pérotin²³¹. Il faut bien parler ici de création ou d'impulsion et non pas de fondation. On est loin de l'arsenal juridico-théologique employé par les Espagnols et Basse-Terre n'a jamais eu de charte de fondation. Dans la droite ligne de la Compagnie dont il était l'un des associés, l'action de Houël tient à la fois de l'entreprise privée et de l'initiative seigneuriale. Il crée un bourg marchand destiné exclusivement à l'échange de biens avec la métropole. Nous avons déjà souligné les similitudes entre les premiers établissements de Guadeloupe et ceux du Brésil, du Canada ou de la Nouvelle Angleterre. Basse-Terre n'a pas de statut juridique particulier, ce n'est que le bourg principal, mais c'est le siège du pouvoir représenté par les compagnies marchandes et par un gouverneur ou un seigneur propriétaire avant le rattachement à la Couronne. Il rassemble les pouvoirs judiciaires, fiscaux et militaires.²³² Pas plus que les autres bourgs, Basse-Terre ne compta d'administration municipale, la Couronne administrant directement la ville et les îles par l'intermédiaire du gouverneur et des fonctionnaires royaux.

LES MANUFACTURES

Comme cela fut indiqué en introduction, ce chapitre relatif aux manufactures n'a pu être traité à fond en raison du nombre d'établissements à étudier – plusieurs centaines – et surtout de la difficulté à les localiser. La tâche n'est pourtant pas impossible, au moins pour les sucreries et indigoteries qui comportent des éléments susceptibles de laisser des traces. Mais cela nécessiterait la mise en œuvre de programmes de prospections thématiques spécifiques. Nous nous bornerons donc à dresser un tableau général des manufactures qui fonctionnèrent en Guadeloupe au XVII^e siècle et à présenter pour chacune d'elles l'état des connaissances, les recherches déjà entreprises et à indiquer les pistes de recherches potentielles.

Tabac

Les marchands européens fréquentaient ces parages depuis le XVI^e siècle pour y chercher des produits exotiques ou y faire du troc. Parmi les

231. Anne Pérotin-Dumon, *op. cit.*, p. 96.

232. À l'époque de Charles Houël, ces pouvoirs, prérogatives du gouverneur, s'exercent au fort, résidence seigneuriale.

produits les plus prisés figurait le tabac, très demandé en Europe, et les bâtiments anglais ou hollandais étaient de plus en plus nombreux à venir s'approvisionner régulièrement sur les côtes vénézuéliennes et à Trinidad. Très vite, les négociants perçurent les avantages qu'il y aurait à installer dans les îles des comptoirs permanents afin de satisfaire la demande et quelques tentatives d'implantation furent faites à Sainte-Lucie, à la Grenade. Mais c'est avec l'occupation de la Barbade et Saint-Christophe par les Anglais puis par les Français que débuta véritablement, dans les années 1620, la colonisation des Petites Antilles, qui s'étendit rapidement aux îles voisines. La culture du tabac apparaît bien comme le but essentiel de l'expédition et les premières cargaisons sont livrées à Londres avant 1625.²³³

Au moment où Liénard de L'Olive et Du Plessis préparent leur expédition vers la Guadeloupe, le tabac ou pétun est la production dominante dans les îles où il sert d'unité de compte pour tous les échanges, et le contrat passé avec la Compagnie des îles lui accorde une place prépondérante²³⁴. Malgré les énormes difficultés rencontrées par les colons dans les premiers temps de leur installation, le tabac s'imposa aussitôt comme la principale culture d'exportation. Cependant, cet âge d'or ne dura pas longtemps et dès la fin des années 1630, le cours du tabac s'effondra pour cause de surproduction ; les autorités françaises et anglaises prirent dès 1639 des mesures draconiennes pour limiter la production qui déclina, laissant la place, une vingtaine d'années plus tard, au sucre.

La recherche des traces archéologiques laissées par la production du tabac se heurte à deux difficultés : les documents qui pourraient renseigner sur cette activité, comme le terrier de 1671, sont bien postérieurs à cette époque, et s'ils font encore mention de superficies plantées en pétun, ils ne fournissent aucune donnée sur la localisation des installations. D'autre part, la nature même des installations laisse peu de chance d'en retrouver des restes. En effet, la seule construction utilisée pour la transformation du tabac était un séchoir, structure à poteaux de bois, parfois palissadée sur un côté, supportant une couverture de roseau ou de palme²³⁵. Certaines structures, rattachées à la période coloniale, découvertes au cours des décapages, effectués lors des phases diagnostiques préalables aux travaux d'aménagement de la déviation de la RN 1 à Capesterre-Belle-Eau, présentent des caractéristiques similaires aux constructions qui viennent d'être décrites²³⁶. Il s'agit d'alignements de trous de poteaux dessinant des bâtiments de plan rectangulaire allongé. Cette découverte est d'autant plus intéressante qu'elle se situe dans un secteur défriché et planté en tabac dès les premières années de la colonisation.

233. Voir à ce sujet l'ouvrage de Jean-Pierre Moreau, *Les Petites Antilles de Christophe Colomb à Richelieu*, Karthala, 1992.

234. Voir l'extrait du contrat de la Compagnie avec les sieurs de L'Olive et Du Plessis publié par Dutertre, *op. cit.*, p. 88-93.

235. Voir planche publiée par Dutertre, *op. cit.*, vol. 2, p. 424-425.

236. Mickaël Mestre, *Site de Moulin à Eau, Déviation RN 1, Capesterre-Belle-Eau (Guadeloupe)*, document final de synthèse, AFAN, 2001, p. 10-12.

Sucreries

Les habitations

Retracer dans ce chapitre l'histoire de la culture de la canne à sucre serait fastidieux et inutile tant ce thème fut étudié, analysé sous tous ses aspects historique, économique et social. Nous renvoyons pour cela aux innombrables ouvrages et articles publiés sur ce sujet. Nous nous contenterons donc de présenter quelques données intéressant directement le thème de notre recherche.

Après quelques tentatives peu satisfaisantes dans les années 1640, la culture de la canne à sucre prit son essor une décennie plus tard sous l'impulsion de Charles Houël qui bénéficia du savoir-faire apporté par des Hollandais chassés du Brésil. Favorisée par la chute du cours du tabac, la culture cannière fut vivement encouragée par les autorités qui multiplièrent les mesures incitatives²³⁷. La « révolution sucrière » bouleversa profondément et durablement les structures de la société antillaise : beaucoup de petites propriétés furent cédées aux plus riches habitants qui disposaient des capitaux nécessaires pour établir des sucreries ; cette concentration de la propriété, achevée dans les années 1680, aboutit à la formation des grands domaines appelés ici « habitations ». Les colons et engagés blancs, qui formaient la grande majorité des émigrants durant les premières décennies de la colonisation, furent remplacés par une main-d'œuvre servile amenée d'Afrique. La culture de la canne, sans être une monoculture, devint prépondérante en Guadeloupe. Ces bouleversements eurent une incidence directe sur le sujet traité ici dans la mesure où un grand nombre d'établissements agricoles de première génération disparurent, sans qu'il soit possible aujourd'hui de les localiser faute de renseignements et de restes visibles, ou subirent par la suite maintes transformations qui détruisirent ou occultèrent les éléments conservés.

La recherche des premières manufactures sucrières semble potentiellement plus prometteuse. L'étude des sources disponibles, en particuliers les recensements, devrait permettre d'en identifier un certain nombre et de les localiser approximativement ou plus précisément lorsqu'elles ont perduré jusqu'à nos jours²³⁸. Un gros travail pourrait par exemple être entrepris sur le terrier de 1671 pour resituer toutes les parcelles (dont on possède les dimensions et le nom des parcelles contiguës), surtout celles qui contenaient des bâtiments industriels. Cela permettrait d'identifier et de surveiller ces parcelles sensibles. Il conviendrait ensuite d'aller vérifier pour chacune d'entre elle si quelques parties anciennes ont été conservées malgré les transformations postérieures fréquentes en distillerie ou en caféière. Ce travail long et difficile n'a pu être mené dans le cadre de cette prospection mais mériterait sans aucun doute une recherche spécifique.

Les raffineries

Pour contrecarrer l'effondrement des prix dû à l'arrivée massive de sucre brut en métropole, Colbert incita les gouverneurs à favoriser

237. Consulter entre autres *L'histoire antillais*, Dajani, 1981. p. 151-152.

238. On dénombrerait vers 1670 une centaine d'habitations-sucreries en Guadeloupe « continentale ».

l'établissement de raffineries dans les îles²³⁹. Dans les années 1670-1680, deux raffineries se trouvaient dans le bourg de Basse-Terre :

- la raffinerie Gueston : la société Gueston fit construire, sur la rive gauche de la rivière aux Herbes, un grand bâtiment de 180 pieds de long sur 32 de large pour raffiner le sucre. La raffinerie démarra ses activités au début de l'année 1673 et cessa de fonctionner à la fin du siècle.²⁴⁰
- la raffinerie des seigneurs de la Compagnie : les seigneurs de la Compagnie possédaient également une raffinerie sur l'autre rive de la rivière aux Herbes.

Malgré les efforts déployés par l'intendant Patoulet, le nombre de raffineries aux Antilles resta très faible car les investissements nécessaires à leur établissement étaient trop importants pour la grande majorité des habitants, déjà fortement endettés. À la fin des années 1670, seules trois petites raffineries fonctionnaient en Guadeloupe²⁴¹. Quelques années plus tard, un conflit éclata entre raffineurs métropolitains et raffineurs antillais au sujet des droits perçus sur l'entrée en métropole des sucres raffinés. Un premier arrêt rendu le 21 janvier 1684 interdit la création de nouveaux établissements sous peine d'amende. Cette mesure augmentant paradoxalement les profits des raffineurs, les raffineries illicites se multiplièrent dans les îles. Mais les arrêts des 20 juin et 20 août 1698, qui élevaient sensiblement les taxes et les amendes, portèrent un coup mortel aux raffineries antillaises.

Indigoteries

La culture de l'indigo fut introduite par les Espagnols au XVI^e siècle dans les Grandes Antilles où elle eut un développement considérable, notamment à Saint-Domingue. Elle n'apparut dans les Petites Antilles qu'après la chute du prix du tabac, autour de 1640. Le déclin de la canne à sucre au cours des deux dernières décennies du siècle favorisa l'essor de cette culture destinée à l'exportation. Certains habitants ne disposant pas d'un capital important se tournèrent vers cette production qui nécessitait moins d'esclaves et moins d'investissements.

En Guadeloupe, la production de l'indigo se développa dans la seconde moitié du XVII^e siècle, atteignant son apogée en 1686²⁴². À cette date on dénombrait plus de cent indigoteries dans l'île et ses

239. Instructions pour l'établissement de raffinerie en Guadeloupe, 1672. CAOM, coll. Moreau de Saint-Méry, F³ 221, F⁴75 (ADG 1 Mi 178).

240. « Il y avait, à côté de la rivière aux Herbes, un très grand bâtiment de maçonnerie, couvert en demi terrasse, appartenant au sieur abbé Gueston. Il avait servi autrefois de raffinerie, mais depuis que les habitants s'étaient mis à blanchir eux-mêmes leurs sucres, toutes les raffineries étaient tombées. » Labat, *op. cit.*, vol. 1, p. 372. Voir aussi le dénombrement de 1671 et la lettre de Du Lion du 28 mai 1672, CAOM, C^{7A} 1, pièce 63 (ADG, 1Mi 12 et 14).

241. Lettre de l'intendant Patoulet du 22 septembre 1679, CAOM, C^{8A} 2, pièce 213, citée par Alain Blérald, « L'insertion des économies antillaises dans la division coloniale du travail de type mercantile », *L'histoire antillaise*, p. 188.

242. Recensement de 1686, CAOM, G¹ 497 (ADG, 1 Mi 232). Voir aussi le tableau présenté par Christian Schnakenbourg, « Statistiques pour l'histoire de l'économie de plantation en Guadeloupe et en Martinique (1635-1835) », dans *BSHG*, 1977, n°31.

dépendances, la Grande-Terre et Marie-Galante fournissant à elles seules les deux tiers de la production totale. Cette production indigotière se maintint jusqu'en 1710 avant de décliner, puis de disparaître vers 1735. Les raisons en sont multiples, mais la principale est à imputer à la culture intensive de l'indigo qui se développa dans les Grandes Antilles, en particulier à Saint-Domingue, à partir de 1683. À la fin des années 1720, Marie-Galante, qui n'avait plus que dix-sept indigoteries, pesait peu face aux deux mille sept cent quarante-quatre unités que comptait l'île de Saint-Domingue.

La place relativement importante occupée par l'indigo dans l'économie guadeloupéenne durant quelques décennies, l'absence de travaux consacrés à cette industrie en Guadeloupe, tant historiques qu'archéologiques puisque aucun vestige d'indigoterie n'avait encore été identifié formellement, nous conduisirent à mettre en œuvre un programme de prospection thématique.²⁴³

Inventaire des indigoteries de la plaine des galets à Marie-Galante

La prospection réalisée en 1997 et 1998 avait pour objectif d'identifier et de localiser les vestiges d'indigoteries à Marie-Galante qui fut le principal lieu de production de l'indigo aux XVII^e et XVIII^e siècles. La zone retenue pour cette étude était située sur la commune de Capesterre où se trouvait concentré un grand nombre d'indigoteries, et plus particulièrement dans la plaine des Galets, au nord du bourg, où étaient signalés quelques vestiges probables de cette activité.

Au total, dix-sept sites ont été recensés, localisés pour la plupart en bord de mer et le long du chemin qui traverse la plaine. Certains sites sont encore conservés en élévation, d'autres présentent seulement quelques éléments tels que des restes de fonds de bassin, des pans de murs ou un puits. Dans la plupart des cas, un puits se trouve à proximité immédiate des bassins. Quatre indigoteries ont été dégagées, photographiées et dessinées. Les autres vestiges, d'accès peu aisé, ont fait l'objet d'un croquis, d'une description et de prises de vues.

L'ensemble de ces relevés architecturaux et croquis permet d'établir une typologie des indigoteries dans le secteur des Galets. La détermination précise du plan n'a pu être faite que pour six indigoteries, les autres étant soit trop mal conservées soit enfouies sous la végétation. Néanmoins il ressort que deux schémas de disposition furent adoptés : l'un en équerre, le plus fréquemment employé, l'autre en ligne. On retrouve dans chacune de ces catégories deux sous-ensembles : les installations simples et les installations doubles. Les indigoteries les plus simples ne comportaient qu'une seule installation de trois cuves alignées. Certaines indigoteries plus importantes comprenaient deux installations qui fonctionnaient alternativement pour obtenir un meilleur rendement. Les cuves devaient en effet être nettoyées après chaque cycle de fabrication. La présence d'une seconde installation permettait donc de ne pas interrompre le processus. Dans la plupart des cas, les deux séries de bassins comportaient deux trempoires adjacentes ou une seule

243. Xavier Rousseau et Yolande Vragard, *Les indigoteries de la plaine des Galets à Capesterre de Marie-Galante, document final de synthèse*, 2002.

trempoire commune aux deux installations. Dans tous les cas, le puits se situe à proximité de la trempoire.

Parallèlement à ces relevés, les observations faites sur les indigoteries conservées en élévation permettent de mieux connaître les techniques de construction et les matériaux utilisés. Toutes, sauf une, sont construites en blocs de calcaire, appelés localement « pierre à ravet », noyés dans un mortier de chaux.

En ce qui concerne la localisation des unités de production, on observe que la grande majorité des installations se situe à moins de 250 m du bord de mer, six se trouvant sur le rivage même. Une telle implantation pourrait s'expliquer par le souhait d'être à proximité de lieux d'embarquement, bien que la présence de cayes au large de la côte en rende l'approche très difficile. Faut-il lier cette situation au fait que l'essentiel du commerce de l'indigo fut interlope, les marchandises étant embarquées sur des navires anglais venus de la Dominique toute proche ? Dans la partie sud de la plaine des Galets où la concentration des indigoteries est particulièrement élevée, les distances entre chaque unité sont inférieures à 150 m. Nous ne savons pas si chaque installation appartenait à une habitation distincte. L'inventaire de 1678 semble indiquer que les habitations ne possédaient qu'une seule indigoterie chacune, mais le développement de cette culture n'en était alors qu'à ses débuts. En fut-il ainsi à l'apogée de la production ? En l'absence de datation des vestiges retrouvés, il n'est pas possible de dire si toutes ces installations ont fonctionné en même temps.

La recherche sur les indigoteries mériterait d'être poursuivie, soit sur la commune de Capesterre de Marie-Galante afin de compléter l'inventaire commencé et de mieux appréhender les modalités de la répartition des installations et l'organisation des habitations indigotières, soit dans d'autres zones de production comme la Grande-Terre ou la côte sous le vent où plusieurs vestiges ont été identifiés depuis.

Autres productions agricoles

D'autres cultures furent produites en Guadeloupe durant le XVII^e siècle comme le coton, le gingembre et surtout les plantes vivrières, présentes sur toutes les habitations sucrières ou indigotières, mais qui constituaient l'unique production d'un grand nombre d'habitations modestes. Malgré leur nombre et la place importante qu'elles occupèrent dans l'économie guadeloupéenne, ces habitations ne possédaient pas d'équipements construits susceptibles de laisser des traces. Il paraît donc bien difficile d'en localiser les vestiges.

Autres manufactures

Des poteries ont sans aucun doute fonctionné au XVII^e siècle. Labat mentionne leur présence à plusieurs reprises et vante l'excellence de certains gisements d'argile, mais les informations sur leur localisation sont très vagues. Nous ignorons tout de leur production et des aires de diffusion. Les fours à chaux, souvent mentionnés et dont certains vestiges ont été repérés sans faire l'objet d'étude, mériteraient également des recherches particulières.

BRÈVE SYNTHÈSE HISTORIQUE

Le processus de colonisation

L'étude menée sur les premiers établissements français en Guadeloupe aura fait ressortir l'importance de cette phase d'implantation des colons dans la mise en place d'un système qui perdurera sans grand changement jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

L'installation française dans les Antilles faisait suite aux tentatives du siècle précédent (Brésil, Floride) et aux expériences plus récentes en Nouvelles France. Les principaux capitaines et officiers qui s'emparèrent de la Guadeloupe étaient d'anciens colons de Saint-Christophe (L'Olive, La Ramée, Orange, Aubert), rompus aux expéditions lointaines et déjà familiers des conditions de vie aux Antilles. Les modalités d'implantation en Guadeloupe furent les mêmes que lors des tentatives précédentes : entreprise à caractère privée plus ou moins soutenue par le pouvoir royal, installation de comptoirs fortifiés, exploitation de produits d'exportation. Elles sont tout à fait similaires, nous l'avons vu, au processus mis en œuvre par les Français, Anglais et Hollandais au cours de leur expansion coloniale, tant sur le continent que dans les îles durant de XVII^e siècle, et comparables par bien des traits à ce que firent les Espagnols et les Portugais à partir de la fin du XV^e siècle.

En quelques décennies, la Guadeloupe acquit les principaux traits qui caractérisèrent le monde colonial antillais pendant plus de deux siècles : prédominance de la culture d'exportation, installation de l'économie de plantation basée sur l'esclavage, instauration de l'Exclusif et dépendance administrative directe vis à vis de la métropole.

La mise en valeur et l'aménagement du territoire

La toponymie de la Guadeloupe proprement dite garde une empreinte forte de la phase de peuplement et de mise en valeur.²⁴⁴ Certains noms rappellent les paysages découverts par les colons à leur arrivée : Marigot, Grand Marigot, Palétuvier, Bananier, ou leurs premières activités : l'Habituée. D'autres évoquent la présence d'habitats caraïbes : le Petit et le Grand Carbet. Mais beaucoup de toponymes proviennent des noms des premiers colons installés à proximité : ravine Blondeau, rivière Losteau, ou gardent le souvenir d'établissements militaires ou religieux : rivière des Pères, rivière du Vieux-Fort, Anse du Petit-Fort ou pointe de la Madeleine. Les découpages administratifs en quartiers et paroisses datent du début de la colonisation. Leurs limites étaient souvent fixées par des reliefs ou des cours d'eau. La première circonscription établie dans l'île fut le quartier qui regroupait les colons en milices organisées en compagnies. Ce caractère militaire illustre bien l'importance attachée à la défense dans un territoire quasiment dépourvu de troupes réglées.

244. Contrairement à ce que l'on observe dans les Grandes Antilles et surtout sur le continent américain, aucun toponyme n'a conservé son appellation indigène, sans doute en raison de l'éviction rapide des Caraïbes et de la non coexistence des deux peuples.

La paroisse constituait le second découpage administratif de l'île, à caractère essentiellement spirituel²⁴⁵. Quartiers et paroisses apparurent au fur et à mesure de l'avancée du peuplement. Le nombre et le découpage des paroisses (en 1684) demeurèrent pratiquement inchangés jusqu'à nos jours.

Tous les foyers de peuplement n'ont pas donné naissance à des bourgs. Nous avons souligné que les regroupements autour des premiers fortins, pas toujours judicieusement implantés, avaient disparu avec l'abandon de ces derniers. En revanche, les concentrations de population autour d'une chapelle ont généralement perduré, sans toutefois devenir des bourgs, même après disparition de la chapelle comme c'est le cas à Grande-Anse ou à Saint-Sauveur. Le territoire de la Guadeloupe proprement dite a été structuré durablement par les foyers de peuplement regroupés près des chapelles édifiées par les pères dominicains dès les débuts de la colonisation. À cette date, les points d'implantation sont espacés en moyenne de cinq à sept kilomètres, soit une lieue et demie. À la fin du XVII^e siècle, toute la bande côtière de la Guadeloupe proprement dite est habitée à l'exception du secteur du Grand Cul-de-Sac, entre Deshaies et Baie-Mahault, qui ne comporte que quelques cases et habitations. Les bourgs principaux sont alors distants d'environ trois lieues.

CONCLUSION

Les recherches menées dans le cadre de cette prospection thématique auront atteint les objectifs que nous nous étions fixés.

La carte archéologique et la gestion du patrimoine

Grâce au travail sur les sources anciennes et aux repérages sur le terrain, plusieurs sites ont été identifiés ou ont pu être localisés avec précision. Dix sites présentent des vestiges encore visibles, qui peuvent donc être considérés comme les plus anciens témoins de la période coloniale. L'identification de tous ces sites et leur localisation précise ou approximative permettra, par le biais des zonages et de la gestion des territoires, de les fouiller en cas de menace de destruction ou de prendre des mesures conservatoires pour les protéger et éventuellement d'y mener des recherches programmées. Il serait par ailleurs souhaitable que certains fassent l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques.

Bien qu'inachevée, l'étude menée sur le patrimoine historique et archéologique de Basse-Terre aura permis, outre une meilleure connaissance du bourg à ses débuts, de contrôler, autant que faire se peut et malgré un environnement peu propice, les incidences archéologiques des projets d'aménagement qui se sont multipliés ces dernières années. Ainsi,

245. On se souvient de la querelle qui opposa Houël aux jacobins à propos de Basse-Terre. Il s'agissait alors surtout de prestige et de préséance. Par la suite, avec l'accroissement de la population et la création de bourgs, des intérêts plus matériels, liés aux revenus paroissiaux, entrèrent certainement en ligne de compte dans les querelles entre ordres religieux.

des fouilles ont été faites sur trois des sites identifiés à Basse-Terre : sondages à l'emplacement de la maison forte édifée par Houël à l'occasion de travaux de restauration des prisons du fort, fouilles de sauvetage sur le cimetière de l'hôpital de la Charité préalablement à des travaux d'aménagement et fouille programmée sur le cimetière paroissial de l'église Saint-François. Des sondages et des surveillances de chantiers ont également été réalisés lors de travaux dans des secteurs sensibles. Cette archéologie urbaine, encore modeste, mais appelée à se développer grâce aux dispositifs mis en place par la nouvelle loi relative à l'archéologie préventive devra répondre à une érosion rapide du patrimoine colonial le plus ancien de la ville.

La recherche

Plusieurs pistes de recherches ont émergé à la suite de ce travail :

- étude des premiers forts : plan des bâtiments, techniques de construction, mode de vie des garnisons ;
- étude des cimetières : étude anthropologique et biologique des populations, comparaisons entre les cimetières de statuts différents (cimetières paroissiaux, cimetières d'esclaves urbains ou ruraux, cimetières de couvent, d'hôpital ou d'habitation) ;
- étude de maisons et d'entrepôts de Basse-Terre : organisation du bourg, vie quotidienne, circuits d'échange commerciaux.

Enfin, ce programme de prospection thématique aura permis de constituer un solide fond documentaire sur le XVII^e siècle et plus largement sur la période coloniale (cartes et plans, chroniques anciennes et ouvrages récents, photocopies d'archives).

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- Fig. 1 – Plan de Basse-Terre par Payen (1686)
- Fig. 2 – Plan des sondages archéologiques réalisés au fort Houël (relevé D. Bonnissent)
- Fig. 3 – Photo de la tour du père Labat à Baillif
- Fig. 4 – Photo du four à pain appartenant sans doute au couvent de Baillif
- Fig. 5 – Vue de la chapelle du fort dédiée à Notre-Dame du Mont-Carmel (extraite du plan de Blondel, 1667)
- Fig. 6 – Le couvent des carmes (extrait de Blondel, 1667)
- Fig. 7 – Photo de sépultures découvertes lors de sondages archéologiques au palais de Justice (1999) sur le site de l'ancien cimetière de l'hôpital des frères de la Charité
- Fig. 8 – Extrait du levé de la Grande-Terre réalisé par Amaudric de Sainte-Maure en 1732
- Fig. 9 – Photo du mobilier métallique découvert sur le site de l'ancien bourg de Baillif lors d'une fouille en 1995

BIBLIOGRAPHIE

Sources d'archives

Les documents originaux sont aujourd'hui conservés au CAOM, à Aix-en-Provence. La majeure partie est également disponible aux ADG sous forme de microfilms (sous-série 1 Mi) :

- Recensements et dénombrements. Dépôt des papiers publics des colonies (DPPC), série G¹
- Registres paroissiaux : DPPC, série G
- Correspondance reçue, Guadeloupe : série C^{7A}
- Collection Moreau de Saint-Méry : série F³
- Missions religieuses : série F^{5A}
- Arrêtés du Conseil souverain : série A
- Dépôt des Fortifications des Colonies, Guadeloupe, carton 26

Sources imprimées

- *La Guadeloupe : album de géographie historique* (extraits d'archives 1682-1818). Ouvrage édité à l'occasion de l'exposition coloniale internationale de Paris, 1931.
- PLUMIER (Charles), *Plantes de la Martinique et de la Guadeloupe, avec des plans et des figures des sauvages de ces pays...*, 1688, BnF, Imprimés, Jd 18, in-f° (4 Mi 46)

Ouvrages

- ADÉLAÏDE-MERLANDE (Jacques, dir.), *Histoire des communes Antilles-Guyane*, 1986.
- (Jacques), YACOU (Alain) (dir.), *La découverte et la conquête de la Guadeloupe*, Clerc/Karthala, 1993.
- BALLET (Jules), *La Guadeloupe : renseignements sur l'histoire, la flore, la faune, la géologie, la minéralogie, l'agriculture, le commerce, l'industrie, la législation, l'administration (1625-1789), 1890-1896*, 5 vol., Basse-Terre, 1970-1974.
- BARBOTIN (Maurice), « Découverte de crânes, fémurs et autres os », *BSHG*, n°38, 1978.
- BEAUDET (Pierre) et CLOUTIER (Céline), *Les témoins archéologiques du fort Chambly*, Ottawa, 1989.
- BÉGOT (Danièle) *La Martinique de Moreau du Temple, 1770*, Éd. du CTHS, 1998.
- BONNISSENT (Dominique), *Fort Houël, Basse-Terre*, Document final de synthèse, AFAN, 1995.
- BRETON (Raymond, O.P.), *Relation de l'île de la Guadeloupe*, Basse-Terre : Société d'histoire de la Guadeloupe, 1978.
- , *Dictionnaire caraïbe-français*, Auxerre, 1665.
- BUISSERET (David), *Histoire de l'architecture dans la Caraïbe*, Paris, éd. caribéennes, 1984.
- BUTEL (Paul), *Les Caraïbes au temps des flibustiers*, Aubier, 1982.
- CAUNA (Jacques de), *Voyage aux Isles d'Amérique*, catalogue d'exposition, Paris, Archives nationales, 1994.

- CAMUS (Michel), « Lettre du P. Pélican au P. Carré (18 août 1635) », dans *BSHG*, n°52, 1982.
- CHATILLON (Marcel), DEBIEN (Gabriel), « La propagande imprimée pour les Antilles et la Guyane au XVII^e siècle : recrutement ou racolage ? », dans *Bulletin de la société d'histoire de la Martinique*, n°24, 1981.
- CHEVILLARD (André), *Les desseins de son Eminence de Richelieu pour l'Amérique, 1659*, Société d'histoire de la Guadeloupe, Basse-Terre, 1973.
- DAMPIERRE (Jacques de), *Essai sur les sources de l'Histoire des Antilles françaises (1492-1664)*, Paris, Picard, 1904.
- DE BRY (Théodore) *Les Grands Voyages*, Francfort, 1592.
- DUPUIS (Mathias), *Relation de l'établissement d'une colonie française dans la Guadeloupe...*, Caen, 1652.
- DUTERTRE (Jean-Baptiste, O.P.), *Histoire générale des Antilles habitées par les Français*, Fort-de-France, E.Kolodziej, 1978.
- ERNATUS (Cécile), *Les indigoteries aux Antilles*, mémoire de maîtrise non publié, Université Paris I, 1993.
- ÉTRICH (Christine), *Déviations de la RN 1, Capesterre-Belle-Eau, Guadeloupe, rapport d'évaluation*, AFAN, 2002.
- GAGE (Thomas), *Nuevo reconocimiento de las Indias Occidentales (1648)*, Mexico, Consejo Nacional para la Cultura y la Artes, 1994.
- GASSIES (Éric), *Embouchure de la rivière de Baillif, rapport de sauvetage urgent*, AFAN, 1996.
- GODDET-LANGLOIS (Denise et Jean), *Dictionnaire des familles guadeloupéennes de 1635 à 1700. La vie en Guadeloupe au XVII^e siècle*, Fort-de-France, éd. Exbrayat, 1991.
- HARDOY (Jorge E.), SCHAEDEL (P.) éd., *Las ciudades de America Latina y sus areas de influencia a través de la historia*, Buenos Aires, ediciones SIAP, 1975.
- KONETZKE (Richard), « América Latina, II - La epoca colonial », dans *Historia universal siglo veintuno*, México, Siglo 21 editores, 1995.
- LABAT (Jean-Baptiste, O.P.), *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique*, Saint-Joseph, Courtinard, 1979.
- LAFLEUR (Gérard), « Les Protestants aux Antilles françaises du Vent sous l'Ancien Régime », *BSHG*, n° 71-74, 1987.
- LASSERRE (Guy), *La Guadeloupe*, Fort-de-France, Kolodziej, 1978.
- MESTRE (Mickaël), *Site de Moulin à Eau, Déviation RN 1, Capesterre-Belle-Eau (Guadeloupe)*, Document final de synthèse, AFAN, 2001.
- MORALES PADRON (Francisco), « Descubrimiento y toma de posesion », in *Anuario de estudios americanos*, t. XII, 1955.
- MOREAU (Jean-Pierre), *Les Petites Antilles de Christophe Colomb à Richelieu*, Karthala, 1992.
- MORSE (Richard M.), éd., *Las ciudades latinoamericanas*, Mexico, SepSetentas, vol. 1, 1973.
- NOPPEN (Luc), *Les églises du Québec (1660-1850)*, Québec, Éditeur officiel du Québec /FIDES, 1977.
- ORGEIX (Émilie d'), VIDAL (L.), *Les villes françaises du Nouveau Monde. Des premiers fondateurs aux ingénieurs du roi (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Somogy, 1999.
- PAYA (Didier), *Le cimetière de l'hôpital de la Charité (Palais de Justice de Basse-Terre)*, document final de synthèse, AFAN, 2001.

- PÉROTIN-DUMON (Anne), *Conférence of the Lesser Antilles*, Hamilton College, 8-11 octobre, 1992.
- , *La ville aux îles, la ville dans l'île, Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820*, Karthala, 2001.
- PETITJEAN-ROGET (Jacques) éd., *L'histoire de l'Isle de Grenade en Amérique* (manuscrit anonyme), Montréal, Presses de l'université de Montréal, 1973.
- , « Saint-Christophe, première des îles françaises d'Amérique », *Bulletin de la société d'histoire de la Martinique*, n°24, 1981.
- ROCHEFORT (César de), *Histoire naturelle et morale des îles Antilles de l'Amérique*, Rotterdam, 1658.
- ROMON (Thomas), *Rapport d'évaluation archéologique du cimetière des Capucins de la place du Christ à Basse-Terre*, AFAN, 2000.
- ROUSSEAU (Xavier), *Rapport de diagnostic sur le cimetière de l'hôpital de la Charité (Palais de Justice de Basse-Terre)*, Service régional de l'Archéologie, 1999.
- , VRAGARD (Yolande), *Les indigoteries de la plaine des Galets à Capesterre de Marie-Galante*, Document final de synthèse, 2002.
- SABATIER (Jacques), dir., *L'histoire antillaise*, Pointe-à-Pitre, Dajani, 1981.
- SALA-MOLINS (Louis), *Le Code Noir ou le calvaire de Canaan*, PUF, 1988.
- SCHNAKENBOURG (Christian), « Statistiques pour l'histoire de l'économie de plantation en Guadeloupe et en Martinique (1635-1835) », *BSHG*, n°31, 1977.
- STOUVENOT (Christian), *Inventaire des sites archéologiques, SIVOM Nord-Basse-Terre*, AFAN, 1999.
- TAILLEMITE (Étienne), « Une description de la Guadeloupe en 1700 », dans *BSHG*, n°7, 1967.
- VERRAND (Laurence), *Étude du cimetière Saint-Jean-Baptiste de la Charité, Basse-Terre, Guadeloupe, volet de recherche*, CAOM, AFAN, 1999.
- , *La cathédrale de Basse-Terre, Notre-Dame de la Guadeloupe. Étude d'archives au CAOM*, AFAN, 2000.
- , *La vie quotidienne des Indiens Caraïbes aux Petites Antilles (XVIIe siècle)*, Karthala, 2001.

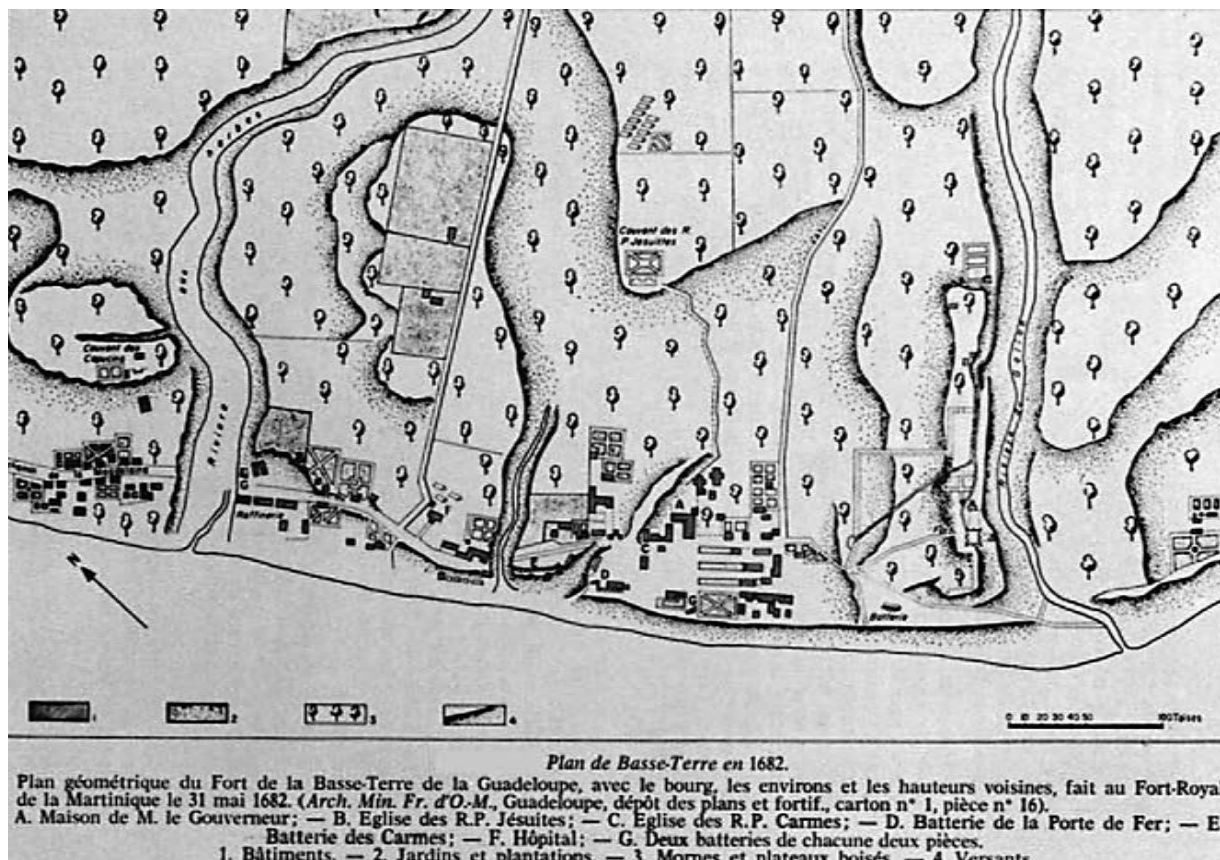


Fig. 1 – Plan de Basse-Terre par Payen (1686)

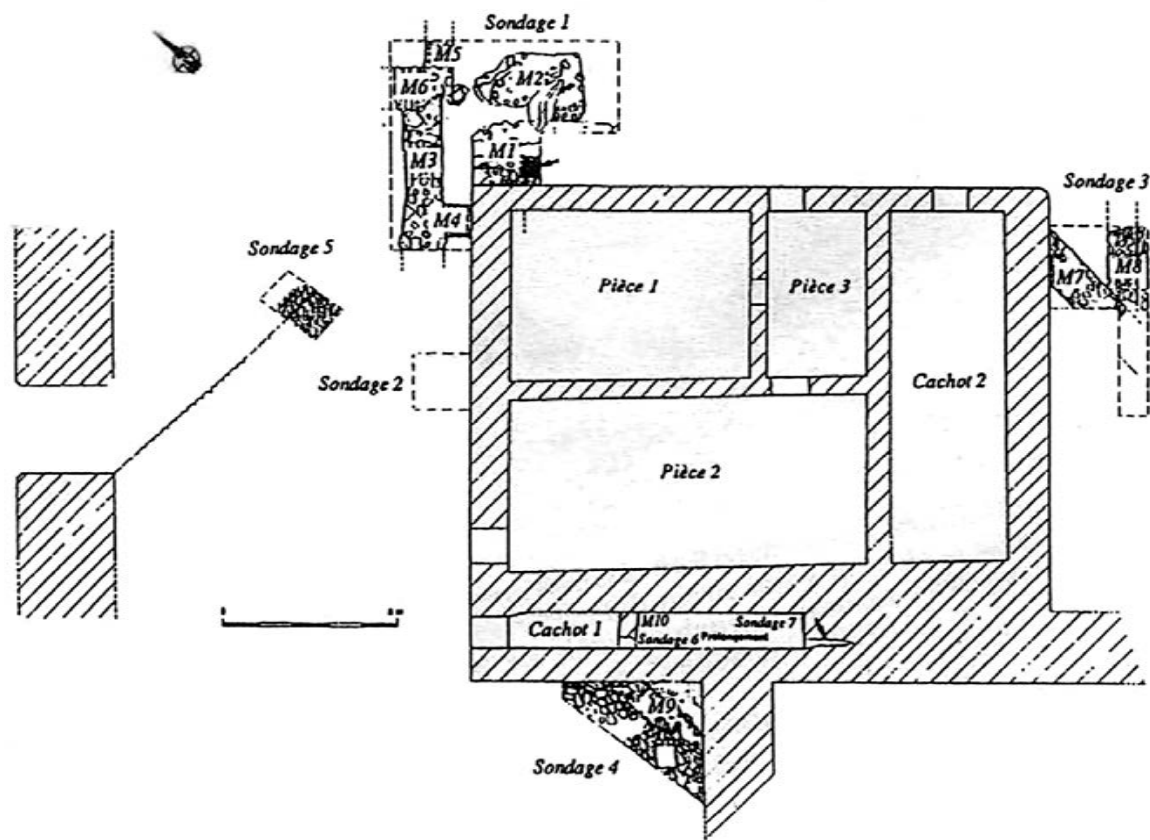


Fig. 2 – Plan des sondages archéologiques réalisés au fort Houël (relevé D. Bonnissent)



Fig. 3 – Photo de la tour du père Labat à Baillif



Fig. 4 – Photo du four à pain appartenant sans doute au couvent de Baillif



Fig. 5 – Vue de la chapelle du fort dédiée à Notre-Dame du Mont-Carmel
(extraite du plan de Blondel, 1667)

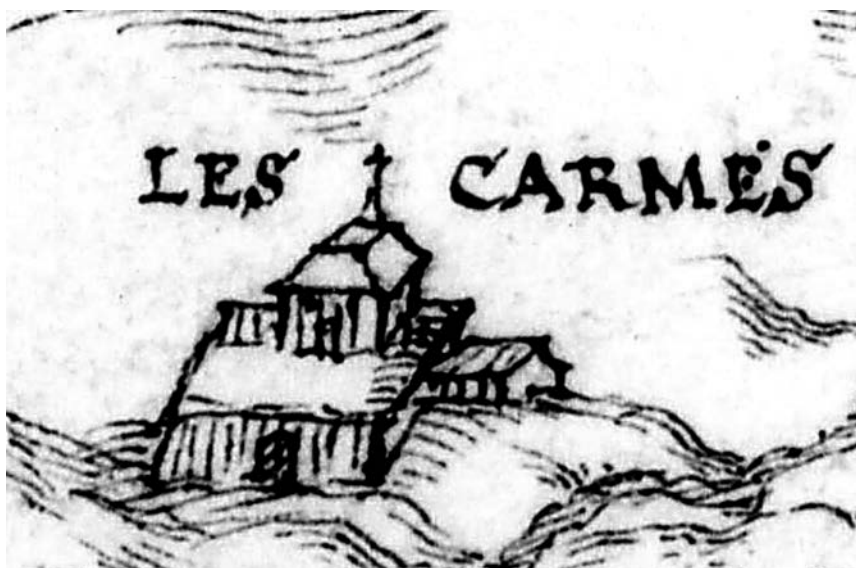


Fig. 6 – Le couvent des carmes (extrait de Blondel, 1667)



Fig. 7 – Photo de sépultures découvertes lors de sondages archéologiques au palais de Justice (1999)
sur le site de l'ancien cimetière de l'hôpital des frères de la Charité

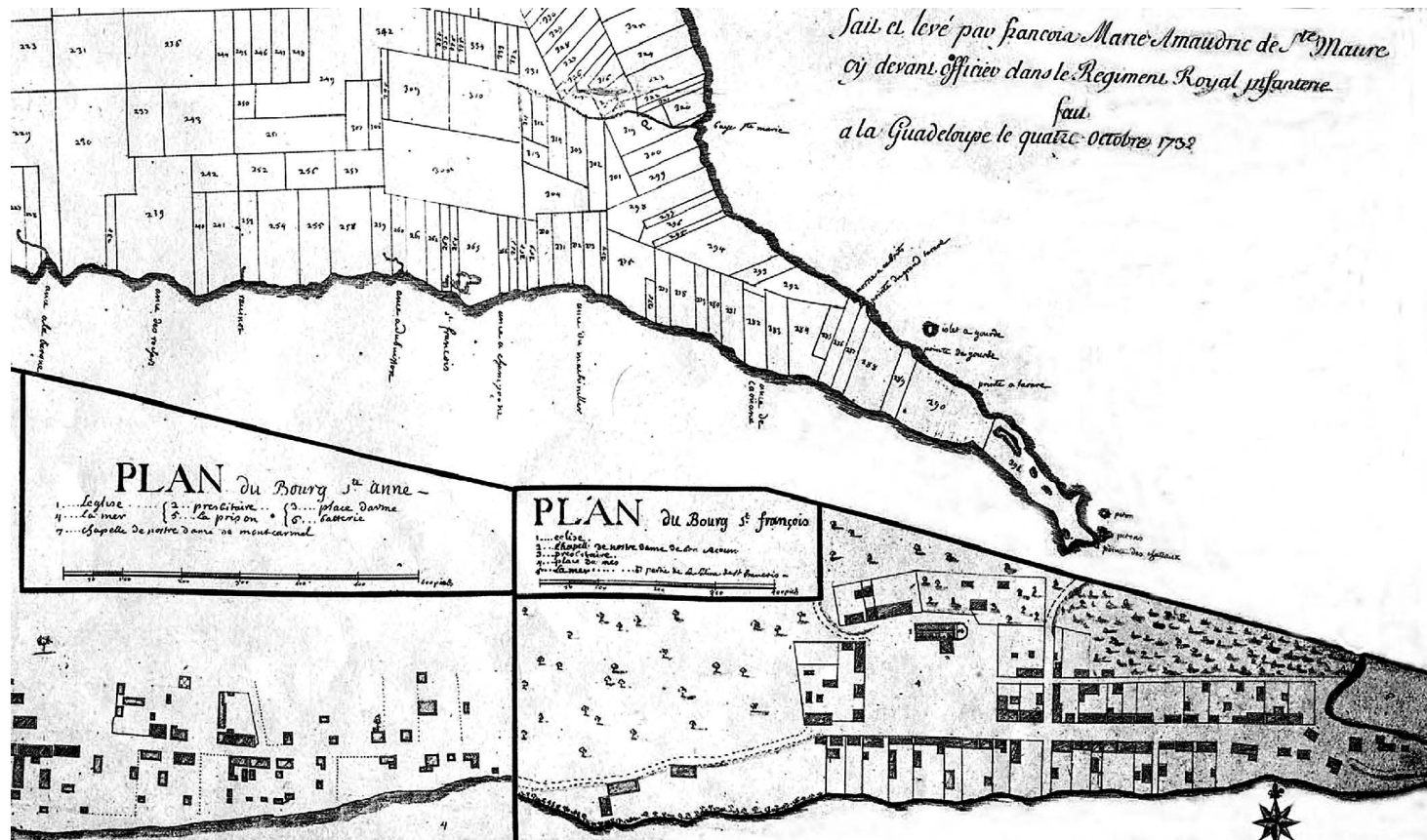


Fig. 8 – Extrait du levé de la Grande-Terre réalisé par Amaudric de Sainte-Maure en 1732



Fig. 9 – Photo du mobilier métallique découvert sur le site de l'ancien bourg de Baillif lors d'une fouille en 1995